



# Reagan lance un appel aux dirigeants palestiniens

(d'après AFP et Reuter) — En dépit de l'échec des pourparlers palestino-jordanien, le président Reagan estime que son initiative de paix au Proche-Orient n'est pas morte. Il a dénoncé hier les éléments extrémistes qui, selon lui, tentent de bloquer le processus de paix.

De nombreuses démarches diplomatiques sont en cours afin de favoriser une reprise des pourparlers entre Amman et l'OLP.

Depuis dimanche, le président Reagan a contacté les rois Hussein de Jordanie, Hassan II du Maroc et Fahd d'Arabie saoudite, ainsi que le président Mubarak, qui souhaite que les responsables jordaniens et palestiniens réexaminent leur position.

Le président Reagan a également demandé au roi Hassan II d'entreprendre une médiation entre l'Organisation de libération de la Palestine et la Jordanie.

De son côté, l'OLP a invité la Jordanie à renouer le dialogue dans l'intérêt de la sécurité du royaume, tout en définissant une position dure à l'égard des initiatives de paix, ce qui semble exclure toute perspective de consensus palestino-jordanien dans l'immédiat.

M. Yasser Arafat doit évoquer aujourd'hui avec le roi Hassan les moyens de renflouer le plan Reagan

avant le Sommet arabe extraordinaire prévu à Fès.

Pour sa part, le secrétaire britannique au Foreign Office ne voit pas d'autre solution que le plan Reagan comme point de départ d'un processus de paix.

Le président Ronald Reagan a demandé hier aux dirigeants palestiniens de ne pas rejeter son plan de règlement négocié du conflit du Proche-Orient qu'il refuse de considérer comme mort.

Deux jours après l'abandon des efforts du roi Hussein de Jordanie pour associer indirectement l'Organisation de libération de la Palestine aux négociations patronnées par les États-

Unis, M. Reagan a déclaré: « Nous ne permettrons pas aux forces de la violence et de la terreur d'imposer leur veto au processus de paix ».

Le président a évoqué le problème du Proche-Orient en recevant à la Maison-Blanche le sultan d'Oman, Qabous Ben Saïd al Saïd, en visite officielle aux États-Unis. « Le choix auquel les dirigeants palestiniens font face est clair, a-t-il dit. Soit le statu quo et la poursuite de la frustration des aspirations de leur peuple, soit un geste courageux pour rompre l'impasse ».

Après s'être entretenu avec le sultan, M. Reagan est revenu devant les journalistes dans le jardin de la

Maison-Blanche pour leur assurer que son plan de paix au Proche-Orient était toujours viable. « Tout le monde dans la région le veut, a-t-il dit. Il n'a jamais été réellement en panne ».

Le 1er septembre dernier le président des États-Unis avait proposé un plan comportant l'établissement en Cisjordanie et à Gaza d'une entité palestinienne associée au royaume de Jordanie, mais excluant la création d'un État palestinien indépendant comme le réclame l'OLP.

« Je ne pense pas qu'aucun groupe puisse opposer son veto à ce plan, a dit hier M. Reagan en soulignant que le roi Hussein avait renoncé à s'y associer à cause des conditions posées par

l'OLP pour une représentation commune jordano-palestinienne.

Le gouvernement israélien de M. Menahem Begin s'est toujours opposé, lui aussi, au plan de M. Reagan. Après la décision du roi Hussein de ne pas se joindre aux négociations, le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir, a estimé que l'initiative du président des États-Unis était devenue lettre morte.

Les observateurs diplomatiques ont relevé hier que M. Reagan s'était adressé exceptionnellement aux dirigeants palestiniens. Les autorités américaines, qui refusent de reconnaître l'OLP, ne parlent habituellement

Voir page 8: Reagan

# Lalonde révisé son déficit à la baisse: \$23.5 milliards

par Paule des Rivières

OTTAWA — Surprise. Le déficit du gouvernement fédéral pour l'année 1982-83 sera beaucoup moins élevé que prévu, « quelque part entre \$23.5 milliards et \$27 milliards ».

C'est ce qu'a déclaré, hier, le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, en ne fournissant pour l'instant qu'une explication fragmentaire de cette chute considérable du déficit et en conviant plutôt les curieux à son discours du budget le mardi 19 avril.

En octobre, le gouvernement avait annoncé que le déficit dépasserait les prévisions précédentes et qu'il passerait à \$23.5 milliards. En février, il annonçait que les montants prévus à l'automne seraient insuffisants il demandait la per-

mission d'emprunter \$5 milliards pour finir l'année, et annonçait du même souffle que le déficit friserait plutôt les \$27 milliards.

Hier, lorsqu'il a été interrogé à la sortie de la Chambre des Communes sur cette danse folle des milliards, M. Lalonde a ri lorsque les journalistes lui ont demandé, un peu à la blague il est vrai, s'il n'aurait pas annoncé plus tôt une hausse pour faire meilleure figure par la suite en comprimant le déficit: « J'aimerais être à ce point intelligent », a-t-il répliqué.

Mais les milieux financiers recevront sûrement le message. Le montant du déficit a un effet direct sur les taux d'intérêt et le gouvernement a peut-être es-

Voir page 8: Lalonde



La famille pentecôtiste Vachtchenko, accompagnée de deux de leurs corégionnaires, quitte l'ambassade des États-Unis à Moscou où elle s'était réfugiée depuis les cinq dernières années. Les six pentecôtistes regagnent leur village sibérien de Tchernigorsk et souhaitent pouvoir émigrer en Israël. (Photolaser AP)



M. Raymond Garneau

## Garneau à nouveau candidat?

par Pierre O'Neill

M. Raymond Garneau a lui-même relancé hier l'hypothèse de sa candidature à la direction du Parti libéral du Québec.

De passage à Sherbrooke, M. Garneau a clairement indiqué aux journalistes de l'endroit qu'il n'avait pas renoncé à la course au leadership et qu'il se proposait d'annoncer sa décision définitive d'ici à deux semaines.

L'ancien ministre des Finances dans le gouvernement Bourassa était le confédéré invité de la Chambre de commerce de Sherbrooke. Au cours de son allocution, il s'est dit plus que jamais convaincu que l'action politique est la seule façon d'obtenir des changements dans l'orientation de la société québécoise. Il n'en fallait pas davantage pour intriguer les journalistes, qui l'ont pressé de questions sur son avenir politique. Interrogé par le reporter de *Télé-Média*, M. Garneau a alors expliqué que de nombreux amis et proches collaborateurs souhaitaient toujours son retour en politique et qu'ils révoquaient leur appui jusqu'à ce qu'ils sachent à quoi s'en tenir. « Il y a peut-être des gens dans le parti qui dissent: Nous, si Garneau vient, on va l'appuyer ».

C'est non seulement parce que ses partisans demeurent en attente mais aussi parce que l'échéance d'octobre approche rapidement, que M. Garneau estime que le temps est venu de prendre une décision et de l'annoncer dans les meilleurs délais. « Si les échéances indiquées sont respectées et que le congrès a lieu d'ici à la fin octobre, il ne reste quand même pas énormément de temps et c'est une tâche considérable ».

Alors qu'on lui faisait remarquer que M. Robert Bourassa sera vraisemblablement candidat et qu'il préférerait sans doute ne pas avoir lutté contre son ancien ministre des Finances, M. Garneau a répliqué que s'il décide d'être candidat, il ne voit pas pourquoi il céderait sa place à Robert Bourassa. « C'est difficile de penser que dans un geste de générosité, M. Bourassa se retirerait pour me laisser la place, ou que moi, je me retirerais pour lui laisser la place. Ça ne veut pas dire qu'il y aurait des chicanes à tout casser ».

La déclaration inattendue de M. Garneau a eu l'effet d'une bombe dans les milieux libéraux. Au secrétariat central de la rue Gifford à Montréal, où la plupart des permanents sont acquis à la candidature de M. Bourassa, le climat était à la panique. D'autre part, au bu-

Voir page 8: Garneau

## La guerre des généraux prend fin à l'Altièthèque

par Bernard Morrier

La « guerre judiciaire » entre les généraux Dollard Ménard et Jacques Dextraze, qui avait abondamment alimenté la chronique en janvier, se terminera officiellement demain matin à 11 h au bar Altièthèque de la Place Ville-Marie.

Le général Dextraze, qui était l'objet d'une poursuite de \$400,000 par le général Ménard, a fait savoir hier qu'il remettra aux médias une copie colligraphiée, qui se veut une mise au point rectificative de propos qu'il

avait tenus sur son collègue militaire lors de la campagne référendaire du printemps de 1980.

Le général Dextraze, qui s'était rangé dans le camp du NON, avait déclaré que l'adhésion du général Ménard au Comité des Québécois pour le OUI dépendait des blessures qu'il avait subies à la guerre et qu'il ne fallait pas lui en vouloir. Ces propos ont par la suite été endossés par un autre militaire, le général Jean-Victor Allard.

Devenant la risée générale devant

Voir page 8: Guerre

## L'OPC a faussé les mécanismes de la libre concurrence Steinberg réclame une commission parlementaire

par Claude Turcotte

Steinberg Inc. a demandé hier au gouvernement du Québec de convoquer une commission parlementaire afin de faire la lumière sur la question des prix de vente au détail de l'industrie de l'alimentation au Québec.

La demande a été formellement adressée dans un télégramme envoyé hier au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, qui a fait savoir peu après qu'il n'allait pas répondre immédiatement à cette demande.

« Nous, de Steinberg, croyons que toutes les conditions sont en train d'être réunies pour que se crée au Québec une situation extrêmement confuse autour de cette question des prix des aliments. Nous croyons que loin d'être utile à l'ensemble des consommateurs, cette confusion risque de leur causer un préjudice grave. Nous croyons également que cette situation nouvelle, si on lui permet de se développer, portera atteinte à l'intégrité québécoise de l'alimentation au détail », a déclaré en conférence de presse M. Peter F. McGoldrick, président de Steinberg.

M. McGoldrick a soutenu que « c'est l'intrusion récente de l'Office de la protection du consommateur qui, par le biais de son panier de provisions, est venu fausser les mécanismes de la libre concurrence et risque de lancer le consommateur sur de fausses pistes ».

Le 30 mars, l'Office de la protection du consommateur (OPC) émettait un communiqué dans lequel il mentionnait que les prix chez Steinberg, après avoir été les plus bas parmi les cinq grandes sociétés de l'alimentation en novembre 1982 ont progressivement augmenté pour devenir les plus élevés en mars 1983. Il s'agit ici des prix réguliers.

Toutefois, l'OPC, qui dit faire ses relevés pour un panier de provisions composé de 72 produits courants en collaboration avec plusieurs associations de consommateurs, affirmait aussi que même après rabais, les produits de Steinberg à \$149.02 demeuraient plus coûteux que ceux de Provigo à \$143.24, de Métro-Richelieu à \$136.87.

Comme c'est Steinberg qui a déclenché la guerre des prix réduits en donnant aux clients une valeur en argent-maison de 5% sur un achat, certains ont tout de suite pensé que Steinberg avait planifié cinq mois à l'avance des hausses progressives de prix, pour pouvoir ensuite annoncer des rabais lors du lan-

cement d'une vaste campagne de marketing.

C'est là une interprétation que les dirigeants de Steinberg ont tout de suite contestée vigoureusement. Mais il semble que cela n'a pas été suffisant pour corriger l'impression première laissée par le communiqué de l'OPC.

Hier donc, en plus de demander une commission parlementaire, Steinberg a fait état de d'autres études qui prouveraient le contraire. Steinberg s'est dit « étonnée par les chiffres fournis par l'OPC, mais encore plus par la méthodologie utilisée ». La compagnie dit ensuite avoir d'abord procédé à une propre vérification interne de ses produits au Québec. « Cette étude détaillée, dit Steinberg, sur les prix de près de 6,000 articles d'épicerie distribués par les entrepôts de la compagnie a démontré qu'entre octobre 1982 et avril 1983 ces prix n'avaient augmenté que de 2,8%, soit sensiblement la même augmentation que lui ont facturée ses fournisseurs ».

Le vice-président du marketing, M. Guy Massé, a aussi fait exécuter par une firme d'experts comptables, la maison Poissant-Richard, une comparaison des prix de plus de 1,000 articles d'usage courant offerts chez Steinberg et ses principaux concurrents. Selon cette étude, les prix de Steinberg sont les plus bas.

Ainsi, en comparant Steinberg à Provigo dans certains marchés spécifiques (les adresses sont mentionnées), l'achat de 1,300 articles les 8 et 9 avril derniers aurait coûté, une fois les remises faites, \$2,223.60 chez Steinberg et \$2,232.51 chez Provigo, c'est-à-dire un écart de \$8.91 ou de 0.40% en faveur de Steinberg.

Une étude du même genre pour 1,408 articles achetés chez Métro et Steinberg donnerait une différence de \$19.93 ou de 0.87% de nouveau en faveur de Steinberg. La comparaison avec IGA pour 1,325 articles aurait indiqué un écart de \$76.76 ou de 3.37% favorable à Steinberg, qui, hier, a fourni non seule-

ment les résultats globaux, mais le détail de tous les achats effectués dans la poursuite de cette enquête.

En fin de journée hier, il a été impossible de joindre les concurrents de Steinberg pour obtenir leurs réactions. Il y avait, disait-on, une réunion en haut lieu chez Provigo et il n'y avait pas de réponse chez les présidents de Métro-Richelieu et IGA.

Quoi qu'il en soit, Steinberg a profité de l'occasion, hier, pour annoncer un nouveau programme: « Le double de la différence ». A compter d'aujourd'hui, tout acheteur, promet Steinberg, qui prouvera qu'il s'est procuré un concurrent à un prix moindre que celui de Steinberg un panier typique de provisions contenant au moins 35 produits différents totalisant \$50 ou plus, recevra le double de la différence en argent Steinberg.

En somme, c'est tout comme si la guerre des prix ne faisait que commencer.

### CADEAUX de communion

Desmarais & Robitaille  
845-3194  
60 ouest, rue Notre-Dame

## Les universités québécoises et la recherche

### 2) Les institutions tiennent à la présence fédérale

par Lise Bissonnette

Le Québec est en grande partie responsable de ses propres déboires et retards au chapitre de la recherche scientifique universitaire, répond avec des gants blancs le Conseil des universités au ministre de l'Éducation, qui lui avait demandé en mai 1981 un avis sur l'impact des programmes fédéraux de recherche.

Au terme de sa longue étude, rendue publique la semaine dernière, le Conseil, qui rendra son avis final l'automne prochain, refuse déjà de suivre M. Camille Laurin dans sa proposition souverainiste de février 1981, alors qu'il réclamait le retrait d'Ottawa de ce champ d'action, ainsi que des transferts fiscaux compensatoires.

« L'existence d'un double système de financement externe de la recherche universitaire, au Québec, peut susciter bien des problèmes de coordination, conclut le Conseil. L'harmonisation des deux systèmes s'avère souhaitable; la suppression d'un des deux peut constituer une des solutions... mais une solution de dernière instance seulement, qui se justifie, se montre féconde lorsque tout ce qui pouvait, ou devait être préalablement mis en oeuvre, techniquement parlant, l'a été effectivement. » Et le Conseil ne croit pas qu'on en soit effectivement à cette étape.

Cette acceptation non déguisée de l'intervention fédérale dans un champ jusque-là considéré de compétence provinciale, constitue une rebuffade majeure pour le gouvernement du Québec. Elle était pourtant prévisible: les universités québécoises, françaises et anglaises, comme l'ensemble des universités canadiennes, ont désormais de solides liens avec le gouvernement fédéral, qui a pris le leadership de l'aide à la recherche scientifique, bien avant que le Québec se réveille. Elles ne tiennent pas à mettre en danger ce « tiens » pour un hypothétique « tu auras », surtout au moment où le gouvernement du Québec continue à sabrer dans les budgets universitaires. Enfin elles considèrent que ce gouvernement est lui-même à l'origine de certains des maux qu'il dénonce, dont le retard scientifique des universités de langue française.

Le financement dit « externe » de la recherche, subventions et commandes, est celui qui a le plus d'impact sur l'orientation des universités: il les spécialise en certains champs, attire d'autres ressources, fait leur renommée. Or

Voir page 8: Universités

### Tout le charme du vieux continent

de la classe  
**LANTERNA VERDE**

5 minutes de l'aéroport Dorval  
1560 rue Herron, Dorval  
631-6434

L'affaire Mackasey

The Gazette fait entendre un enregistrement

par Paule des Rivières

OTTAWA — Un véritable coup de théâtre s'est produit hier lors des audiences du comité

parlementaire chargé d'enquêter sur l'affaire Bruce Mackasey, lorsque les représentants du quotidien The Gazette ont fait enten-

dre un enregistrement dont l'existence était ignorée et qui mentionnait le nom de M. Mackasey en rapport avec un lobby lucratif.

Cette enquête du comité permanent des privilèges et élections a été instituée à la demande même du député de Lincoln aux Communes, après la publication d'articles selon lesquels il avait été payé pour tenter d'obtenir des contrats fédéraux pour une compagnie, Les Ateliers d'Usinage Hall, et qu'il avait été propriétaire d'une autre compagnie formée juste-

ment. (Mais la Cour supérieure avait un micro central, au grand dam de certains députés libéraux membres du comité parlementaire. M. Bud Cullen, député libéral, s'est opposé à l'audition).

Pour l'équipe de la Gazette, qui s'était déplacée en force à Ottawa, il ne fait aucun doute que lorsqu'il laisse tomber le nom de M. Mackasey, M. Harrison dévoile le nom du lobbyiste payé. Son éditeur, M. Robert McConnell, a été catégorique là-dessus hier.

Mais, M. Harrison qui a intenté une poursuite de \$1.3 million contre la Gazette, grâce à laquelle, clamait-il hier, « je deviendrais millionnaire », a une toute autre version de l'histoire et a répété hier qu'il ne parlait pas du tout de l'identité du lobbyiste en mentionnant M. Mackasey.

« La Gazette a tout mêlé dans cette affaire », a-t-il déclaré aux journalistes hier. M. Harrison sera appelé à témoigner cet après-midi, alors que le député de Lincoln sera entendu demain.

Les protagonistes se fient des appareils d'enregistrement. (Mais la Cour supérieure avait un micro central, au grand dam de certains députés libéraux membres du comité parlementaire. M. Bud Cullen, député libéral, s'est opposé à l'audition).

Les immigrants illégaux

Québec rejette le recours à l'expulsion ou à l'amnistie

par Angèle Dagenais

Le ministre québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration rejette carrément les deux solutions « extrêmes » que constitue l'expulsion ou l'amnistie générale pour traiter des cas des immigrants illégaux et personnes sans statut résidant au Canada.

C'est ce qui ressort d'un rapport soumis la semaine dernière au ministre fédéral de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, et qui s'inscrit en faux contre les données lancées publiquement à l'automne par le Conseil consultatif canadien de l'immigration à l'effet qu'il y aurait au Canada quelque 200,000 à 300,000 immigrants illégaux. Selon les évaluations du Québec il y aurait plutôt de 15,000 à 18,000 illégaux au Canada et pas plus de 3,000 au Québec.

Le rapport québécois explique que ces chiffres réduisent évidemment considérablement l'ampleur du problème des immigrants illégaux mais ne le règlent pas. En effet les recherches sur ce problème démontrent que le phénomène de l'immigration illégale est permanent et probablement en progression, exacerbé par les facteurs économiques actuels. Six causes l'expliquent: meilleures occasions d'emplois convoitées à l'étranger, recrutement de main d'œuvre illégale « bon marché » dans les pays récepteurs; liens économiques historiques entre deux pays (ex. États-Unis et régions rurales pauvres du nord du Mexique); réunification des familles; non-dis-

ponibilité de visas d'entrée ou période d'attente démesurément longue; personnes se voyant refuser le droit d'asile et tentées d'entrer dans la clandestinité.

Les rares statistiques sur l'immigration illégale au Canada montrent que le candidat typique est un jeune, célibataire, peu qualifié sur le plan professionnel, admis légalement (88 % des cas) comme visiteur (88 % des cas) ou comme visiteur au pays qui prolonge indûment son séjour pour bénéficier de meilleures possibilités économiques que celles qui prévalent dans son pays d'origine. Le « clandestin » typique s'établit généralement dans un grand centre urbain et cherche à travailler dans les secteurs de l'entretien ménager, le nettoyage, la restauration, l'hôtellerie, le taxi, les manufactures ou les entreprises agricoles de petite enver-

ture. Le ministre québécois de l'Immigration favorise des mesures qui ne « risquent pas de faire la manchette des journaux et de provoquer ainsi l'afflux de nouveaux immigrants désireux de profiter d'une éventuelle amnistie ». Au contraire, il propose de continuer à traiter les dossiers des résidents sans statut sur la base de considérations humanitaires, au cas par cas sans obliger ces personnes à quitter le pays en attendant leur réponse. De plus il faudrait modifier la réglementation, lit-on dans le rapport, pour que ces personnes puissent profiter d'un parrainage formel de la part de résidents canadiens comme c'est le cas pour certains réfugiés.

Mais, ces mesures n'ont aucune chance de réussir sans la collaboration entière du fédéral et doivent être couplées à un meilleur contrôle des entrées au pays. Le travail des officiers canadiens devrait être d'autant plus facilité, fait valoir le rapport, du fait que presque 90 % des immigrants illégaux entrent au Canada avec des visas de visiteurs, d'étudiants ou d'emploi temporaire et non pas clandestinement à la frontière. L'examen primaire aux points d'entrée est des plus déficients, conclut le rapport en citant un extrait d'un récent rapport du Vérificateur général du Canada, et doit être amélioré.

Des médias de Montréal devront comparaître pour outrage au tribunal

par Bernard Morrier

Le président de l'Office des droits des détenus (ODD), M. Jean-Claude Bernheim, de même que la Société Radio-Canada et les quotidiens LE DEVOIR, La Presse, Le Journal de Montréal et The Gazette, devront se présenter devant le tribunal le 13 mai prochain pour répondre aux accusations d'outrage au tribunal qui pèsent contre eux.

C'est ce qu'a décidé hier le juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure, dans un jugement d'une trentaine de pages élaborant sur la contestation de telles mises en accusation.

Rappelons que ce présumé outrage au tribunal, commis hors la présence du tribunal, a trait à une conférence de presse donnée le 5 janvier dernier par l'ODD et au cours de laquelle M. Bernheim avait rendu public un rapport de Me Thierry Maleville, de la Fédération internationale des Droits de l'homme, qui portait sur l'émeute au pénitencier Archambault, de Sainte-Anne-des-Plaines, survenue le 26 juillet 1982, et dont les faits ou commentaires ont été rapportés par les cinq media d'information en cause.

Après cette publication, le juge Jean-Guy Boillard, de la Cour supérieure, qui a présidé par la suite le procès

pour meurtre de 10 détenus d'Archambault, avait estimé qu'il s'agissait là d'un outrage au tribunal, puisque les écrits réclamaient une suspension des procédures judiciaires contre les détenus en invoquant de prétendues illégalités ou méthode inappropriées pour étayer la preuve recueillie par les enquêteurs.

Étant retenu à Joliette, le juge Boillard s'était désisté du dossier et, après en avoir hérité le 28 janvier dernier, le juge Jean-Paul Bergeron avait été saisi d'objections préliminaires tendant à casser l'ordre de comparaître des accusés.

Dans sa décision d'hier, le juge de la Cour supérieure rejette d'abord une requête de l'Association des avocats de la défense qui voulait s'immiscer dans ce dossier, tout en rappelant que seul un tribunal agissant en matière criminelle peut accorder une telle autorisation.

Quant au cas de Jean-Claude Bernheim, qui comme le journaliste Marc Laurendeau (cité pour un outrage dans une autre cause) demandait un procès devant jury, le juge Bergeron estime qu'il n'a pas droit à une telle procédure, parce que la requête en outrage ne constitue pas, au sens de l'article 11 (f) de la Charte ni une infrac-

tion, ni une infraction au sens de cet article. En d'autres mots, seule une accusation d'ordre criminel peut commander un procès avec jury.

À Radio-Canada, qui prétendait avoir droit à l'immunité, le juge Bergeron explique que cette immunité de la société d'État existe dans ses pouvoirs et non dans l'usurpation de ceux-ci. Se décrivant comme mandataire de la Couronne, Radio-Canada soutenait qu'elle jouissait de l'immunité. Mais de l'avis du tribunal, un agent de la Couronne qui commet un délit perd cette immunité.

Pour ce qui est des quatre quotidiens montréalais, qui avaient soutenu être déjà condamnés, parce que le juge Boillard s'était fait accusateur, témoin et juge, le juge Bergeron ne partage pas cet avis. Pour lui, l'accusation portée est très claire et les accusés trouvent dans celles-ci tous les éléments nécessaires pour se défendre adéquatement. Selon le tribunal, le juge Boillard avait nettement le droit de tenter de protéger l'intégrité du procès qu'il allait présider à Joliette.

Enfin, le juge Bergeron estime que les prétentions des quatre journaux ne tiennent plus, puisque c'est un juge, autre que le juge Boillard, qui entendra la procédure.

Factures gonflées

Un mécanicien écope d'une amende de \$29,000

Grâce à la vigilance de l'Office de protection du consommateur (OPC), plusieurs automobilistes de la région de Montréal et même la Sûreté du Québec auraient fini de se faire « rouler » par M. Robert Marchand, propriétaire de Transmission AAA Inc, du boulevard des Galeries d'Anjou.

Ce dernier a en effet été condamné hier à \$29,000 d'amende, par le juge Aldéric Deschamps, de la Cour des sessions de la paix, devant qui il a été reconnu coupable de cinq accusations relatives à la Loi de protection du consommateur, en prétendant avoir effectué certaines réparations sur des transmissions d'automobile, alors qu'il n'en était rien.

D'ailleurs, en 1981 et 1982, Marchand avait été reconnu coupable d'accusations semblables et condamnés à des amendes respectives de \$3,750 et de \$3,500.

Témoignant à l'occasion des représentations sur sentence, le directeur au bureau juridique de l'OPC, Me Jacques Dagenais, a expliqué que l'accusé avait été pris en

défaut dans plus de 80 opérations-tests et qu'on avait constaté que les dernières factures émises par celui-ci avaient été majorées à \$500 et ce, souvent pour des pièces prétendument changées et auxquelles on n'avait pas touché. « Une des escroqueries, de mentionner Me Dagenais, a été relevée grâce à une auto-témoin fournie par l'OPC ».

De son côté, le président de l'Association de protection des automobilistes (APA), M. Philipp Edmunston, a révélé qu'au moins en trentaine des 16,000 membres que compte son organisme s'étaient plaints des services rendus par Marchand.

Quant à M. Luc Despaties, président de l'Association des remonteurs de transmissions et propriétaire de Transmission A-1, il a décrit le comportement de Marchand comme une « tâche d'huile » dans le métier. M. Despaties, qui agit également comme mécanicien-expert pour le compte de l'OPC, de l'APA et de la CAA (Canadian automobile association), a expliqué qu'on avait volontairement brisé une petite pièce dans la transmission de l'auto-témoin et que sa réparation aurait dû s'élever à \$20. Mais, après en avoir confié la ré-

paration à Marchand, celui-ci avait présenté une facture de \$500. Le témoin a aussi parlé des annonces publiées par Transmission AAA et selon lesquelles on annonçait la réparation de transmissions pour une somme maximale de \$250. Selon lui, cette offre ne fut jamais respectée, les factures atteignant généralement \$500. Il en vit même un montant à \$1,500. M. Despaties a également mentionné le fait qu'on avait confié à Marchand le soin de réparer certaines transmissions, non sans avoir marqué les pièces défectueuses à l'infrarouge. On devait constater que ces pièces n'avaient jamais été remplacées, bien qu'elles furent facturées.

Quant à M. Edmunston, il s'est dit étonné d'avoir appris que Marchand détenait un contrat de service pour l'entretien des voitures de la Sûreté du Québec dans la région de Montréal. « Il est incroyable que le gouvernement n'ait pas été au courant du comportement de Marchand quand c'est lui-même qui, par les soins de l'OPC a porté les accusations. »

Il va sans dire que, depuis hier, la SQ a fait savoir qu'elle réévaluait maintenant le contrat de service passé avec Marchand.



Jean Drapeau reçoit le prix Edouard-Montpetit

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a reçu mardi le prix Edouard-Montpetit, à l'Université de Montréal, pour son apport dans les domaines social et politique. Ce prix est accordé annuellement à une personnalité québécoise par la Fondation Edouard-Montpetit. Le prix consiste en un diplôme honorifique de même qu'en une médaille à l'effigie du fondateur de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. Visiblement ému, le maire Drapeau a souligné le caractère universel et intemporel de la pensée d'Edouard Montpetit. Professeur réputé, auteur de plusieurs publications, il a également occupé pendant trente ans le poste de secrétaire général de l'Université de Montréal. En plus de commémorer annuellement la mémoire de cet illustre personnage, la fondation Edouard-Montpetit vise à promouvoir le développement des sciences sociales, économiques et politiques au Québec et au Canada. M. Drapeau a reçu son prix des mains du président de la fondation, M. Jean-Guy Legault.

PAS D'HIROSHIMA AU CANADA

NOUS REFUSONS que des armes ou pièces d'armements nucléaires continuent d'être produits, déployés, stockés, testés ou transportés sur le sol, dans les airs ou dans les eaux de notre pays, que ce soit par le Canada, ou par un pays étranger.

NOUS REFUSONS que soient testés au Canada les missiles nucléaires de croisière (Cruise). A cause de ses caractéristiques et de sa capacité destructrice, le Cruise empêchera tout accord sur le contrôle des armes nucléaires et sur le désarmement.

NOUS REFUSONS que les compagnies et les gouvernements continuent à fabriquer et à stocker des armes nucléaires quand les armes déjà existantes sont capables de tuer au moins 200 fois tout ce qui vit sur la planète.

NOUS REFUSONS que des armements nucléaires continuent d'être stockées à Bagotville au Québec.

NOUS DEMANDONS au gouvernement du Québec et à celui du Canada de déclarer le territoire québécois et l'ensemble du territoire canadien ZONE LIBRE D'ARMES NUCLÉAIRES (ZLAN).

NOUS DEMANDONS que le Québec tout entier devienne une Zone Libre. Jonquière et Drummondville se sont déjà déclarées des ZLAN comme plusieurs autres villes à travers le monde.

Conseil québécois de la paix, Centrale de l'enseignement du Québec, Noël St-Pierre, avocat, Le Monde à Bicyclette, Raymond Lévesque, Yvon Deschamps, Richard Cyr et Gaétane Breton, Carrefour de solidarité internationale (Sherbrooke), Bohémier, Dame, Lamarche (avocats), Regroupement des organismes communautaires et culturels de Rimouski, Société pour vaincre la pollution (SVP), La Vie en Rose, Le Temps Fou, Société écologique d'agriculture culturelle, Louise Harel, député, Guy Bisailon, député, Gilbert Paquette, ministre délégué à la Science et la Technologie (Qué), Jean-Yves Duthel, attaché de presse de Gilbert Paquette, ministre, Union des écrivains québécois, Sommet Populaire, Café Campus, Jacques Larue-Langlois, journaliste et professeur, Maurice Podbrey, Directeur du Théâtre Centaur, Comité d'information sur les prisonniers politiques (CIPP), Association des Travailleurs Grecs, Carrefour culturel de l'amitié Québec-Cuba, Mouvement québécois pour combattre le racisme (MQCR), Association d'entraide pour le bien-être émotionnel du Québec, inc., ACEF de Laval, Ligue des femmes du Québec, Centre des femmes italiennes de Montréal (Centre Donne), Cercle AFEAS St-Charles Drummondville, Femmes autochtones du Québec, Association des familles monoparentales Beloeil, (St-Hilaire), Pasteur Claude de Mestral, Révérend Donald Pipe, de l'Église Unie du Canada, Comité de solidarité avec le peuple uruguayen, Rassemblement des Africains au Québec, Quebec Board of Black Educators, Inc., Syndicat national du Cinéma, Les ouvriers unis de l'électricité, Union générale des Vietnamiens au Canada, Fondation québécoise d'aide au Liban (FO-QAL), Association fédérative des étudiants de l'Université de Sherbrooke, Guy Desautels, poète, Denis Perron, député de Duplessis et adjoint parlementaire à l'aménagement et au Développement régional, Gilles Vigneault, C.L.S.C. de St-Hubert, Provincial Association of Protestant Teachers, Marcel Rioux, professeur, La Revue Middle East-Moyen Orient (ME-MO), Enr., Presse étudiante du Québec, Association des étudiants du Collège St-Jérôme, Caroline Pam de l'AGE du Collège régional Champlain, Mouvement des étudiant-es chrétiens-nes du Québec, Linda Tremblay de l'AGEUQAM, Daniel Perron de l'AGE de l'Université de Sherbrooke, Yves Galipeau de la Fédération des Associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAECUM), Jeunesse québécoise pour la paix, Comité de paix des Laurentides, Comité de solidarité de Trois-Rivières, Comité hellénique pour la paix, Conseil Abitibi-Témiscamingue pour la paix, Comité estrien pour la paix, Coalition québécoise pour le désarmement, Désarmement Québec, Comité d'information et de solidarité avec le peuple argentin, Ligue des droits et libertés, Association des étudiants du Cégep de Joliette, Association des étudiants du Cégep Ahuntsic, Association des étudiants du Collège Bréboeuf, Association des étudiants du Cégep Montmorency, Stéphane Corrivé de l'AGE du Cégep Bois de Boulogne, Nicolas Marceau de l'AGE du Cégep Edouard-Montpetit, Daniel Grenier de l'AGE du Cégep Lionel-Groulx, Nathalie Gilbert de l'AGE du Collège Marguerite Bourgeoise, Claude Boucher de l'AGE du Cégep de Vieux-Montréal, Pierre Gauthier de l'AGE du Cégep de Vieux-Montréal, Les Services Collectifs inc. (Association étudiante du Cégep Sainte-Foy, Montreal Teachers Association, Maria-Christina Soto du R.C.M., Prof George Jakimov de UQAM, Maurice Beauchamp, Comité Laurentides de U.P.A., Robert Aubin de C.R.E.D.I., Les Artistes pour la Paix, Comité pour le Désarmement de Joliette, Ville de Jonquière, Ville de Drummondville, Théo Gagné du Syndicat des Métallos, F.T.Q., Conseil de Travail du Québec, F.T.Q., Parti communiste du Québec, Association of United Ukrainian-Canadians, United Jewish People's Order, Association québécoise de la Défense des Droits des Retraités, Mouvement Démocratique Portugais, Comité des Amigos du El Salvador, Service Campus-Université de Montréal, Konstantinos Georgoulis, conseiller municipal de Montréal, Matthias Rioux, journaliste.

Je voudrais appuyer la campagne en faveur des ZLAN.

NOM..... ORG.....

ADRESSE.....

TEL..... Je veux plus d'informations.....

J'envoie \$..... pour contribuer à élargir la campagne.

Envoyer les chèques au C.Q.P., 8225 blvd. St-Laurent, Mtl H2P 2M1

VENEZ DIRE NON AU CRUISE VENDREDI 22 AVRIL de 16h30 à 24h30 VIGILE SIMULTANÉE AU COMPLEXE DES JARDINS ET À L'UQAM A L'UQAM il y aura en plus de la musique, du cinéma, du théâtre, de la documentation, des dessins d'enfants, des kiosques sur la paix. MINUIT: MARCHÉ AU FLAMBEAU DE L'UQAM AU COMPLEXE DES JARDINS Pour plus d'informations sur la vigile anti-Cruise: Tél. 382-7670 (370)

La PDA demeure sous-utilisée selon J-P. Goyer

Pour le président du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, M. Jean-Pierre Goyer, le problème de la Place des Arts en est un de sous-utilisation. Le vaste complexe culturel du centre-ville, a-t-il souligné mardi en conférence de presse, est « stagnant » pendant de trop longues périodes de l'année: « C'est un problème grave, une situation inacceptable. »

La PDA accumule régulièrement un important déficit dont la plus grande partie est épongée par le ministère des Affaires culturelles.

Advenant une refonte du statut de la PDA — jusqu'ici administrée par une régie — la faisant passer sous la juridiction de la CUM, M. Goyer n'y voit pas d'objection mais précise que la question du déficit sera « à négocier avec Québec ». Je veux bien qu'on nous refille le bébé mais il faudra qu'on nous fournisse également les petits pots pour le nourrir », a déclaré M. Goyer.

Il a aussi déploré « la situation budgétaire lamentable » de son organisme. Le Conseil des arts (une commission permanente mais consulta-

tive de la CUM) a vu son budget en dollars de 1982 passer, en sept ans, de \$2,2 millions à \$1.68 millions.

Pour donner un coup de barre dans la bonne direction — et c'était là l'objet de la causerie de M. Goyer devant la Chambre de commerce de Montréal — le Conseil des arts lancera cet automne une campagne de financement auprès de l'entreprise privée, les PME notamment.

Et d'après la directrice générale du Conseil des arts, Mme Lyse Richer, il est important de faire constater aux entrepreneurs que les activités culturelles ne sont pas « élitistes ». Si on regarde les chiffres de fréquentation, a-t-elle dit, on voit que « plus de monde vont aux arts qu'aux matches de sport professionnel ». Pourtant, regrette Mme Richer, les hommes d'affaires refusent souvent d'aider la culture en servant l'argument que « personne ou presque ne va voir ça ».

En plus de cette campagne de financement, le conseil a annoncé quelques autres initiatives afin que « les Montréalais reprennent en main la vie artistique de leur ville ».

Ainsi, l'automne et l'hiver prochains, le Théâtre populaire du Québec et l'Orchestre des jeunes du Québec se produiront en divers endroits de l'île de Montréal. Et, avec l'aide de Québec, on créera un centre du théâtre pour enfant, avec une saison qui commencerait en décembre.

guérin l'éditeur qui édite

Vous voulez vous servir intelligemment de votre ORDINATEUR ! Achetez « INITIATION À L'INFORMATIQUE » de George Chassé 15,00 \$

En vente dans toutes les librairies



guérin 4501 Dorval Montréal H2T 2G2 Tél. (514) 842-3481

GUÉRIN, La maison des best-sellers techniques. En vente dans les librairies: 4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél. (514) 849-1112 Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél. (514) 877-6525 168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél. (514) 861-5647 4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél. (514) 843-6241

SERVICES PSYCHOLOGIQUES • Évaluation, consultation et psychothérapie (enfants, adolescents, adultes et couples) Centre d'Orientation et de réadaptation 39 ouest, boul. Gouin Montréal (Maison fondée en 1943) 331-5530

La réforme du Code civil et le droit des personnes

# La Chambre des notaires s'inquiète du statut juridique et de l'intégrité physique du fœtus

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La Chambre des notaires du Québec s'étonne que le projet de loi 106 sur le droit des personnes ne se préoccupe que des intérêts pécuniaires de l'enfant conçu mais ne s'occupe pas de sa protection de l'intégrité physique de sa personne.

Le tout premier article de ce projet stipule: « L'être humain possède la personnalité juridique. Il est sujet de droit depuis sa naissance jusqu'à sa mort. » La Chambre recommande de retrancher cette deuxième phrase, qui risque de compromettre sérieusement les droits du fœtus et de rendre totalement irrecevable une action pour les dommages causés « in vitro » à un fœtus. Cette phrase renverse complètement le droit actuel à un tel recours et rendrait impossible toute évolution juridique tendant à la reconnaissance formelle du droit de l'enfant conçu à la protection de son intégrité physique.

La Chambre a fait part de ses observations devant une commission parlementaire qui a entrepris hier l'étude

publique du projet de loi 106 sur le droit des personnes, et du projet de loi 107 sur le droit des successions. Présentés à l'Assemblée nationale en décembre dernier, ces deux projets font partie de la vaste réforme du code civil, qui a déjà donné lieu à la réforme de la famille et sera bientôt suivie de celle du droit des successions.

S'interrogeant sur l'à-propos de l'article premier de ce projet, la Chambre s'inquiète de l'intégrité physique du fœtus: comment pourra-t-on lui assurer quelque protection que ce soit contre les abus ou expériences pouvant avoir des conséquences graves pour sa santé? Comment pourra-t-on réclamer en son nom des dommages causés par un tiers? Comment admettre qu'un enfant ait tous les droits dès sa naissance alors que, quelques instants auparavant, tous ces mêmes droits lui sont niés?

La Chambre considère par ailleurs que le citoyen a le droit d'avoir accès à toute information qui le concerne, non seulement au dossier qu'une autre personne consti-

tue ou détient sur lui dans le but d'informer les tiers, ainsi que le prévoit l'article 35. Tel que formulé, cet article permettra facilement de refuser à la personne concernée le droit de consulter son dossier, sous prétexte qu'il n'est pas destiné à être communiqué à un tiers.

Le mémoire soulève aussi des difficultés d'interprétation du chapitre traitant de l'intégrité de la personne. Il s'oppose d'autre part à l'exception prévue qui permet de passer outre à un refus de recevoir des soins thérapeutiques. Cette disposition porte une atteinte grave à la liberté de la personne humaine, selon les notaires.

De son côté, le Barreau du Québec demande à l'Assemblée nationale de faire preuve de « patience politique », de façon à assurer la cohérence du code civil. Ce dernier ne doit pas être changé au gré d'événements sociaux ou économiques divers; il doit au contraire avoir un caractère de permanence, ce qui n'exclut nullement sa nécessaire adaptation à notre époque;

Le Barreau reproche aux députés de ne pas accorder au code civil toute l'importance qu'il mérite, et il craint que l'on se retrouve devant « un casse-tête juridique inextricable ». Comment se prononcer de façon intelligente et éclairée, demande le mémoire des avocats, alors que dans le jeu de cartes que nous avons en main, il manque plusieurs cartes maîtresses? Le Barreau souhaite que le gouvernement cesse de faire adopter à la pièce et sans ordre des livres du code civil dont les relations, pourtant évidentes à l'oeil nu, sont inexistantes dans les projets de loi.

Le Barreau cite l'exemple du livre sur la famille, qui a déjà dû être modifié à plusieurs reprises pour le rendre plus conforme aux réalités quotidiennes, et il fait de nombreuses propositions, dont les suivantes:

■ les livres en chantier parlementaire sur les personnes et les successions, et bientôt sur les biens, ne devraient pas être mis en vigueur avant l'ensemble de la réforme qui est envisagée;

■ que tous les autres livres du code soient rédigés et adoptés en amendant au besoin les premiers livres, y compris celui qui porte sur la famille;

■ un comité de coordination devrait veiller à la concordance des dispositions de l'ensemble, des dispositions transitoires et de la loi d'application;

■ que l'ensemble soit mis en vigueur le même jour.

Entre autres avantages, cette façon de procéder diminuerait l'incertitude juridique qu'engendre toute réforme majeure, et la justice y gagnerait sûrement, surtout que nul n'est censé ignorer la loi.

Ces recommandations rejoignent celles du porte-parole de l'opposition, le député de D'Arcy McGee, qui a aussi reproché au gouvernement de faire adopter à la pièce un nouveau code civil. « Même les avocats se retrouvent avec peine dans notre droit civil », note M. Herbert Marx. Quant au simple citoyen, il est complètement perdu dans le droit civil, d'autant plus que le gouvernement

ajoute sans cesse des étages à la tour de Babel de la législation québécoise. Il suggère également de mettre tout le code civil rajouté en vigueur le même jour, en 1985 ou 1986, et non de façon partielle et parcellaire.

Le ministre de la Justice n'entend pas, quant à lui, se départir de sa façon de procéder et il veut que les deux livres présentement à l'étude soient en vigueur dès l'an prochain. Trois autres blocs suivront au cours des deux prochaines années, de sorte que la réforme, entreprise en 1980, serait complétée à la fin de 1985.

Répondant aux critiques de l'opposition, M. Marc-André Bédard estime que le gouvernement a adopté une vitesse de croisière raisonnable pour présenter les projets les plus acceptables, les plus valables qui soient.

Plus de 20 organismes ont soumis des mémoires et des suggestions que le ministre promet de prendre en bonne considération.

Le projet de loi sur les biens sera présenté avant l'été.

Durant la session en cours

# Fréchette veut amender le Code du travail

QUÉBEC (PC) — Le ministre du Travail, M. Raymond Fréchette, se propose de présenter durant la session en cours d'importants amendements au code du travail.

Prenant la parole au 38e Congrès annuel des relations industrielles de l'université Laval, le ministre a dévoilé trois séries de modifications législatives qu'il croit susceptibles « d'améliorer le climat, l'environnement et le fonctionnement des relations de travail au Québec » et qu'il présentera sous peu au conseil des ministres.

Le droit d'association sera facilité, les délais juridiques raccourcis et les dispositions anti-briseurs de grève seront renforcés, a annoncé M. Fréchette. Pour faciliter l'implantation d'un nouveau syndicat, la loi sera modifiée de façon à ce que des repréailles ne puissent être exercées contre un membre d'un syndicat en formation. Actuellement, la loi interdit à un patron de congédier ou de suspendre un travailleur oeuvrant la constitution d'un syndicat mais ce texte sera changé de façon à interdire toute autre forme de pressions ou de repréailles patronales, a indiqué le ministre.

Les délais pour les procédures d'accréditation et d'arbitrage, unanimement jugés trop longs, seront raccourcis

dans la refonte de la loi, a ajouté le ministre Fréchette.

La composition de l'unité syndicale, qui peut toujours faire l'objet dans la loi actuelle de contestations devant les tribunaux, ne pourra plus empêcher l'accréditation d'un nouveau syndicat.

Le ministre entend également réduire les délais de la procédure d'arbitrage en ne permettant qu'un seul arbitre au lieu de trois pour juger les griefs. Les délais dans l'audition des griefs sont souvent causés par le fait que les trois arbitres (un nommé par le patron, un par le syndicat et le troisième par les deux autres) peuvent difficilement être disponibles en même temps pour entendre la cause.

Les parties pourront nommer un assesseur pour suivre chaque dossier mais seul un arbitre unique aura le pouvoir de trancher dans une cause.

Enfin, le ministre a précisé que les dispositifs seraient resserrés pour empêcher l'utilisation de briseurs de grève en cas de grève légale.

Une récente décision de la Cour d'appel a fait en sorte qu'une compagnie victime d'une grève légale peut faire faire du travail en sous-traitance. « Nous allons essayer de boucher ce trou », a dit M. Fréchette.

Autre amendement important à l'étape de l'accréditation d'un nouveau syndicat dans une entreprise: la règle de la majorité absolue sera modifiée.

Si plus de deux syndicats revendiquent le droit de représenter des travailleurs, seuls les deux ayant recueilli le plus de membres seront retenus lors de l'organisation du scrutin de ballottage.

Par ailleurs, la notion de « bonne foi » disparaîtra du Code du travail. L'arbitrage pourra être réclamé dès qu'une mésestimation fondamentale est constatée entre les deux parties qui n'auront plus à établir « leur bonne foi dans les négociations », comme elles sont actuellement obligées de le faire.

Enfin, le ministre Fréchette a signalé que d'autres changements pourront être apportés au Code du travail dès que les différents intervenants du monde du travail auront fait un consensus à ce sujet.

Ainsi, la formule de l'accréditation multi-patronale, réclamée par les milieux syndicaux, pourra faire l'objet d'une vaste consultation que le ministre entend organiser dans les prochains mois. L'unanimité était difficile à établir, à la suite de l'annonce des intentions du ministre.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a réclamé plusieurs autres amendements pour faciliter la syndicalisation des travailleurs québécois.

Selon le président de la FTQ, il faudrait interdire toute demande d'accréditation additionnelle tant qu'une décision du ministre n'aura pas été prise sur une première demande d'accréditation au sein d'une entreprise. M. Laberge a également demandé que le gouvernement nomme un plus grand nombre de juges au Tribunal du travail, afin d'accélérer le traitement des causes.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a réclamé plusieurs autres amendements pour faciliter la syndicalisation des travailleurs québécois.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a réclamé plusieurs autres amendements pour faciliter la syndicalisation des travailleurs québécois.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a réclamé plusieurs autres amendements pour faciliter la syndicalisation des travailleurs québécois.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a réclamé plusieurs autres amendements pour faciliter la syndicalisation des travailleurs québécois.

Pour sa part, le président de la CSQ, M. Jean-Paul Héty, a réclamé qu'on facilite la signature des cartes d'adhésion syndicales au sein d'une entreprise. Il a rappelé qu'on doit actuellement « se syndiquer en cachette » lorsqu'on veut implanter un nouveau syndicat.

Pour la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Claire Bonenfant, il faudra faciliter la syndicalisation des travailleuses québécoises afin d'améliorer leurs conditions de travail. Certaines femmes oeuvrent dans des conditions misérables, a-t-elle rappelé. On éva-

lue à 12,000 le nombre de travailleuses du vêtement qui, dans la clandestinité la plus absolue, font des semaines de 80 heures à \$2 l'heure.

Enfin, le vice-président du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour, a dénoncé la lenteur du processus judiciaire en matière de travail, lenteur attribuable notamment à la charge trop lourde imposée par la loi au Commissaire du travail, croit-il.

Selon M. Dufour, « ce n'est pas le temps de changer la loi mais de créer de l'emploi ».

Le BAPE a remis son rapport

# Ouellette compte rédiger le décret sur les épandages d'ici à quelques jours

par Louis-Gilles Francoeur

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a remis vendredi au ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, son volumineux rapport sur le projet de «épandages aériens contre la tordeuse de bourgeons, parrainé par le ministre de l'Énergie et des Ressources (MER).

M. Ouellette a rencontré hier les commissaires du BAPE pour obtenir plus de détails sur ce rapport. Au cabinet du ministre, on précisait hier que ce dernier prendrait environ une semaine pour définir le décret qui sera soumis incessamment au conseil des ministres. Déjà, a précisé l'attaché de presse de M. Ouellette, les fonctionnaires ont reçu instruction de se préparer à la

redaction de ce décret dès que le ministre aura arrêté ses conclusions.

L'examen par le BAPE du dossier de la tordeuse de bourgeons a donné lieu à une consultation sans précédent par son ampleur au Québec. Devant l'intérêt suscité par le projet du MER dans toutes les régions, le BAPE a mis à profit le circuit de télévision fermé de l'Université du Québec pour pouvoir informer l'audience la plus large possible sans forcer les intervenants à de coûteux déplacements.

Depuis quelques semaines, des dizaines de groupes ont demandé à M. Ouellette de rendre public le rapport du BAPE dès qu'il lui sera remis afin de pouvoir utiliser son analyse et ses recommandations dans un autre dossier du MER, qui fera éventuellement l'objet d'une autre audience publique. Il s'agit du programme d'épandage aérien de défoliants sur les plantations gouvernementales en vue d'y contrôler les espèces végétales non désirées.

L'attaché de presse de M. Ouellette, M. Pierre Perreault, a déclaré au DEVOIR à ce sujet que « le ministre rendra public le rapport du BAPE suffisamment à temps, de façon à ce que ceux qui veulent le consulter en vue des audiences sur les phytocides (défoliants) puissent le faire ».

Mais M. Perreault n'a pu préciser si, comme le veut une tradition de plus en plus controversée, le ministre divulguerait le rapport du BAPE sur la lutte chimique contre la tordeuse avant d'annoncer la décision finale du cabinet dans ce dossier. Les groupes qui ont participé aux audiences soutiennent qu'en retenant le rapport jusqu'à la décision du cabinet (la loi l'empêche de dépasser 60 jours), le ministre empêche un débat public sur les conclusions des commissaires et place devant un fait accompli tous les intervenants qu'on affirme vouloir consulter pour éclairer la prise de décision dans le domaine environnemental.

# en bref...

## ■ L'UN dans Saint-Jacques?

RIMOUSKI (PC) — Le chef de l'Union nationale, M. Jean-Marc Béliveau, pourrait poser sa candidature aux élections partielles dans le comté de Montréal-Saint-Jacques. M. Béliveau a fait savoir hier à Rimouski qu'une décision à ce sujet serait prise d'ici une semaine par l'exécutif national du parti. Selon lui, seules des considérations d'ordre financier pourraient empêcher son parti de participer aux partielles.

## ■ Non à la Celanese

DRUMMONDVILLE (PC) — Les travailleurs de la compagnie Celanese, à Drummondville, ont rejeté à l'unanimité hier la demande patronale de retarder de six mois l'entrée en vigueur de leur dernière augmentation salariale. Plus de la moitié des 900 travailleurs se sont rendus voter lundi et hier matin. L'entreprise étudiera un autre moyen de récupérer les \$850,000 qu'elle espérait économiser de cette façon.

## ■ La greffée va bien

L'état d'une femme âgée de 42 ans qui a bénéficié d'une transplantation cardiaque, jeudi dernier à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, continue de s'améliorer et la patiente pourrait quitter bientôt les soins intensifs, a déclaré hier un porte-parole de l'institution. La patiente, dont on a continué à cacher l'identité, a reçu le coeur d'un homme dans la vingtaine, lors de la quatrième transplantation cardiaque pratiquée à Notre-Dame depuis août dernier par l'équipe du Dr Réjean Beaudet. Deux des quatre personnes à avoir subi de telles opérations à Notre-Dame au cours des derniers mois sont mortes.

## ■ Ajournement sine die

PERCÉ (PC) — Une audience en révision des cautions imposées à 21 protestataires accusés d'avoir nui à la chasse aux phoques dans le Golfe du Saint-Laurent a été ajournée sine die hier. D'abord prévue pour mercredi, l'audience a été remise par le juge Jean Richard, de la Cour supérieure, qui a demandé une transcription de la première audience sur cautionnement, le 31 mars. Les transcriptions n'étaient pas disponibles immédiatement. Tous les accusés ont été relâchés sur caution et les derniers sont sortis de prison vendredi dernier.

## ■ Vive la chasse aux phoques

HALIFAX (PC) — Une délégation canadienne participante, cette semaine, au Congrès sur le commerce international des espèces menacées, qui aura lieu à Gaborone, capitale du Botswana. La mission de la délégation est de faire échec à une proposition de l'Allemagne de l'Ouest visant à placer sur la liste des espèces menacées les phoques à capuchon et les phoques du Groenland. Si cette proposition est acceptée, a expliqué le capitaine Willie Deraste, membre de la délégation canadienne, ce sera définitivement la fin de la chasse aux phoques au Canada.

## ■ Cachez ce sein

JOHANNESBOURG (AFP) — Fallait-il ou non cacher la poitrine de Brigitte Bardot dans la photo nue de l'actrice française publiée en octobre dernier dans le Star de Johannesburg? Le directeur du très sérieux quotidien sud-africain a dû se présenter lundi devant le conseil de la presse sud-africaine pour se défendre d'avoir publié une photo de BB allongée nue dans un hamac. L'un des principaux griefs qu'on lui fait porte sur la question de savoir si la poitrine des seins de Brigitte Bardot devait ou non être masquée, comme le veut la loi sud-africaine sur les nus. « Le corps humain est le temple de Dieu, et montrer sa nudité équivaut à une profanation », a déclaré le plaignant, un courtier en assurance de Johannesburg, qui a rappelé qu'il était dans l'intention du législateur sud-africain de maintenir la morale chrétienne dans les publications.



CHAMBRE DES COMMUNES

## GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LA RÉFORME DES PENSIONS

Le Groupe de travail de la Chambre des communes sur la réforme des pensions tiendra des séances pour étudier les propositions de réforme du système canadien de revenu de retraite contenues dans le document du gouvernement du Canada intitulé "De meilleures pensions pour les Canadiens", et particulièrement sur les aspects suivants:


1. La méthode de protection contre l'inflation proposée pour les régimes des employeurs;
2. Les changements proposés aux prestations aux survivants en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec;
3. La question de l'élargissement des arrangements obligatoires en matière de pensions;
4. Le financement du Régime de pensions du Canada;
5. Les propositions tendant à éliminer les problèmes spéciaux auxquels font face les femmes, y compris les ménagères, en vertu du présent régime de pensions.

Les individus et les organismes qui désirent soumettre des mémoires concernant la réforme des pensions peuvent le faire en français, en anglais ou dans les deux langues officielles. Si possible, les mémoires doivent être dactylographiés sur papier de 28cm par 22cm avec marges de 3cm par 2cm.

Les témoins qui comparaitront devant le Comité seront choisis parmi ceux qui auront soumis un mémoire écrit ou qui auront averti le greffier de leur intention d'envoyer un mémoire avant 17 heures le 30 juin 1983.

Les mémoires, la correspondance et les demandes devront être envoyés à:

Audrey O'Brien  
greffier  
Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6  
Tél: (613) 992-3150 ext. 231  
DOUGLAS C. FRITH, député  
PRESIDENT



## UNIVERSITÉ LAVAL

admission d'automne


L'Université Laval contribue à la formation universitaire de la collectivité québécoise depuis plus de 130 ans.

On y poursuit maintenant des activités d'enseignement et de recherche dans plus de 125 disciplines ou champs d'études.

La souplesse, la variété et la qualité de ses programmes d'enseignement ainsi que sa tradition de recherche ont contribué à faire de l'Université Laval une grande université.

Que ce soit pour des études à temps complet ou à temps partiel... par cours du jour ou par cours du soir.

**L'admission pour septembre, c'est le temps d'y penser.**



**Dates limites de demande d'admission**

**Études de 1<sup>er</sup> cycle**

- 1<sup>er</sup> mai pour les adultes et les étudiants des universités canadiennes
- 1<sup>er</sup> juin pour ceux qui désirent s'inscrire à titre d'étudiant libre.

**Études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles**

- 1<sup>er</sup> mai

**Renseignements et demande d'admission**

Bureau du registraire  
Pavillon Bonenfant  
Université Laval  
Québec G1K 7P4 Tél.: (418) 656-3080

Donnez un cadeau UNICEF à un ami et aidez un enfant.



UNICEF ne fait pas uniquement des cartes pour les fêtes. UNICEF offre également tout un choix de cartes toutes occasions, reproductions d'oeuvres d'artistes du monde entier, et une très jolie gamme d'articles de papeterie. Faites-vous plaisir, faites plaisir à un ami et aidez un enfant... Achetez un cadeau UNICEF aujourd'hui.

Pour obtenir notre catalogue gratuitement, composez sans frais: 1-800-268-6362. Demandez le téléphoniste 508.



## AÉRONAUTIQUE POUR TOUS DES LOISIRS À UNE CARRIÈRE

MÉTÉOROLOGIE  
AÉRODYNAMIQUE  
MÉCANIQUE  
RÈGLEMENTS DE L'AIR  
NAVIGATION



AVION  
BALLON  
DELTA PLANE  
HELICOPTÈRE  
PLANEUR  
ULTRA-LÉGER

**Inscriptions:**  
les 14 et 15 avril de 14h à 20h

**Début des cours:**  
le 26 avril à 19h

**SERVICE DES SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
840, rue Charrier, Montréal, local 3005

Ces 80 heures de cours, suivies d'une formation pratique, peuvent conduire à l'obtention d'un brevet de pilote privé ou professionnel.

Renseignements  
**658-5444**

Les professionnels et l'environnement

Le ministre a ignoré l'avis du CCE

par Louis-Gilles Francoeur

Le mécanisme adopté par l'Assemblée nationale l'an dernier pour « rendre plus responsables » les professionnels oeuvrant dans le domaine de l'environnement est non seulement un « mécanisme de contrôle inapproprié » mais il place inutilement les consultants en situation de conflit d'intérêt. Cette conclusion sévère est contenue dans un avis que le Conseil consultatif de l'Environnement (CCE) faisait parvenir confidentiellement le 9 juin dernier au ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, deux semaines avant l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 55. Le gouvernement a écarté les conclusions du CCE pour s'en tenir à son projet initial. Le CCE a décidé récemment de rendre public son avis au ministre car, a déclaré son nouveau président, M. André Beauchamp, « ce document jette une lumière nouvelle sur l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement ». M. Beauchamp dirigeait le cabinet de M. Léger au mo-

ment de l'adoption de cette loi.

Ce projet de loi avait pour but de simplifier la méthode d'approbation des projets de construction ayant des incidences environnementales. La Loi de l'Environnement, par son article 22, obligeait jusque-là les promoteurs à soumettre leurs plans au ministre de l'Environnement et le sous-ministre avait la responsabilité d'attester de la conformité du projet aux normes en vigueur avant sa réalisation. Elle était jugée par plusieurs ingénieurs et architectes comme une procédure tracassière. Quant au ministre, il n'aimait pas que certains professionnels laissent à ses spécialistes le soin de parfaire gratuitement leur oeuvre grâce à l'examen préalable des devis. La Loi 55 a donné au gouvernement le pouvoir de soustraire les projets de son choix à l'article 22, toujours en vigueur, au profit d'une procédure extraordinaire. Celle-ci permet au concepteur professionnel d'attester lui-même de la conformité de son projet aux normes gouvernementales. Dans son avis au ministre de l'En-

vironnement, le CCE déclare que « le ministre n'a jamais démontré de façon évidente l'intérêt et la pertinence de cette nouvelle procédure pour atteindre la fin recherchée ».

Le DEVOIR avait divulgué à l'époque une analyse interne du ministère des Affaires municipales qui en arrivait à la conclusion que la Loi 55 pourrait aggraver les maux qu'elle voulait guérir. « La nouvelle procédure proposée, écrivait le CCE à M. Léger, ne constitue pas un mécanisme approprié pour prévenir les effets néfastes d'un projet sur l'environnement; aux mieux, elle permet seulement de les corriger après coup. De même, le Conseil considère qu'il n'est pas normal, ni utile, de demander à quelqu'un qu'il a ou qu'il va respecter une loi et ses règlements puisqu'il est obligatoirement tenu de le faire en tout temps. Enfin, le fait de demander à un professionnel ou à un consultant d'attester de la conformité de ses plans et devis aux normes gouvernementales le place dans une situation de juge et partie. »

La taxe d'eau et de services

Montréal maintient sa politique de tolérance envers les assistés sociaux

par Angèle Dagenais

La Ville de Montréal a réaffirmé son intention de ne pas poursuivre en justice les personnes à faible revenu incapables de payer la taxe d'eau de \$60. C'est en effet, l'engagement qu'a répété le président du Comité exécutif de la Ville, M. Yvon Lamarre à l'assemblée du conseil municipal. La manifestation d'une centaine de personnes à faible revenu devant l'Hôtel de Ville aura suscité de nombreuses questions du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), promoteur de l'abolition de la taxe d'eau et de services. Selon M. Lamarre la Ville maintient donc sa « tolérance historique » à l'endroit des plus démunis de ses contri-

buables qui n'ont jamais eu à payer la taxe d'eau. Si par mégarde un assisté social a pu recevoir un avis de poursuite judiciaire, il n'a qu'à remettre cet avis à l'administration », a ajouté M. Lamarre après que l'opposition lui eut présenté des cas en ce sens. La manifestation des assistés sociaux visait à faire abolir deux règlements qui permettent aux propriétaires de percevoir la taxe d'eau dans le cas des immeubles dont la valeur locative est supérieure à \$19,999 ou pour ceux qui possèdent 10 logements ou plus. Dans ces cas les propriétaires peuvent intégrer la taxe d'eau dans une hausse de loyer. Les trois associations qui organisent cette manifestation - l'Organisation populaire des droits sociaux, l'Association de défense des droits sociaux et le Comité des assistés sociaux de Pointe-Saint-Charles - ont le soutien de l'Associations des locataires de Montréal et du RCM.

Un plan qui doit déborder éventuellement dans les quartiers environnants et fait partie d'un tout, d'un programme ». M. Lamarre a paru irrité par les questions insistantes de l'opposition sur les coûts et la pertinence de ces travaux surtout lorsqu'ils doublent le système d'éclairage déjà existant. Les conseillers municipaux ont entériné la nomination de Me Maurice Brunet (directeur général de la CECM) comme futur greffier de la Ville et directeur du Service du secrétariat municipal à compter du 9 mai prochain. La Ville de Montréal contribuera \$1,05 million à l'Office des congrès, un guichet unique de promotion du Palais des congrès, pour l'année 1983. M. Lamarre a indiqué que le Palais des congrès rapporterai plus de \$1 million en taxes annuellement à la Ville et que son agenda de réservations était déjà « complet » pour 1983 et pour une bonne partie de 1984.

Grande vente pré-inventaire du 18 avril au 14 mai 1983. REMISE DE 20%, 25%, 30%. sera accordée sur tous les livres, disques, cassettes, fiches de chants, posters, cadeaux de Première Communion, sauf sur les textes de catéchèse, les textes liturgiques et quelques autres titres. Même les commandes postales et téléphoniques, portant la mention "conditions de vente", pourront en bénéficier. Une occasion à ne pas manquer!!! librairie religieuse du Service de Documentation Pastorale 312 Est, Sherbrooke, Montréal H2X 1E6 Tél.: (514) 844-1753 (Métro Sherbrooke) Tous les jours 9h30 à 17h30 Le samedi 10h00 à 13h00

Un emballage nouveau pour le lait

Pour tenter de contrer une baisse effarante de la consommation de lait dans les écoles - de 7,5 millions à moins de 3 millions en trois ans - un nouvel emballage, plus coloré, plus attrayant, fera son entrée à titre expérimental, dès lundi prochain, dans près de 200 écoles primaires et secondaires de l'île de Montréal. La portion de 200 ml de lait, partiellement écrémé (2% m.g.), H.H.T., sera offerte à quelque 150,000 élèves, dans un nouvel emballage aux couleurs vives, de la forme d'une briquette, portant des messages éducatifs, conçus spécialement à l'intention de cette jeune clientèle. Le lait, dans ce nouveau contenant, deviendra un mini-guide sur la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Grèce, le Portugal et la Chine. Le choix de ces pays s'inspire des plus importantes ethnies de l'île de Montréal.

Rappelons que le Conseil

Moi un pollueur? JAMAIS! AQTE

scolaire de l'île de Montréal défraie 9 cents pour chaque portion de lait vendue dans les écoles; le coût de revient de 29 cents se trouve ainsi réduit à 20 cents.

En plus d'augmenter la consommation du lait par une présentation plus attrayante et nouvelle, susceptible de plaire aux élèves, le changement de format poursuit des objectifs pratiques axés sur l'efficacité et la rentabilité. La forme rectangulaire des briquettes facilitera la manipulation du produit par le personnel des cafétérias et la jeune clientèle. A cause de sa forme égale, l'entreposage et l'étalage du produit exigera seulement la moitié de l'espace et accélérera le service aux élèves.

LE SYSTÈME POLITIQUE ISRAÏÉLIEN

Un article de Gilbert Brunet à paraître le 14 avril prochain dans un cahier spécial à l'occasion du 35e anniversaire de l'État d'Israël.

Vous pouvez réserver des exemplaires supplémentaires (minimum 10) en communiquant avec Gaëtan Gravel, service de tirage, au 844-3361.

LE DEVOIR

211, rue du St-Sacrement Montréal, H2Y 1X1

CINÉMA table with columns for time and program details like CBFT, CFTM, CFCF, CBMT.

CINÉMA table with columns for time and program details like CFTM, CFCF, CBMT.

RADIO-QUÉBEC table with columns for time and program details like CFTM, CFCF, CBMT.

T V F Q (Câble) table with columns for time and program details like CFTM, CFCF, CBMT.

CFCF table with columns for time and program details like CFTM, CFCF, CBMT.

TÉLÉVISION

ASTRE II: (327-5001) - "Victor, Victor" 9 h 05 - "Le choc des Titans" 7 h 00 - "Les farceurs" 7 h 00 - "Pétrole, pétrole" 8 h 30 - "Les Charlotte contre Diabolo" 10 h 00. ASTRE III: - "Nimitz, retour vers l'enfer" 7 h 00 - "C'est l'apocalypse" 8 h 45. ASTRE IV: - "La fin des tonitruaires du camp d'amour No 2" 9 h 05 - "Clinique pour soins très spéciaux" 7 h 00 - "Confessions compromettantes" 8 h 00. AVENUE: (937-2747) - "We of the never never" 9 h 30, 9 h 15. BERRI I: (288-2115) - "Le cristal magique" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20. BERRI II: - "Le Verdict" 1 h 05, 3 h 40, 7 h 15, 9 h 50. BERRI III: "A la recherche de la panthère rose" 1 h 00, 3 h 00, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 10. BERRI IV: - "Le retour de Martin Guerre" 12 h 10, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40. BERRI V: - "Divina" 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40. BONAVENTURE I: (861-2725) - "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10. BONAVENTURE II: - "E.T." 7 h 15, 9 h 20. BROSSARD I: - "Gandhi" 8 h 00. BROSSARD II: (465-3851) - "A la recherche de la panthère rose" 7 h 40, 9 h 40. BROSSARD III: - "Tootsie" 7 h 00, 9 h 15. CHAMPLAIN I: (271-1103) - "Tootsie" 7 h 00, 9 h 15. CHAMPLAIN II: - "E.T. l'extra-terrestre" 7 h 10, 9 h 20. CHATEAU I: (271-1103) - "L'excécuteur de Hong-Kong" 2 h 55, 6 h 25, 9 h 50 - "Les fenêtres sur New-York" 1 h 10, 4 h 35, 8 h 05. CHATEAU II: - "Le chef de déniaise" 2 h 35, 5 h 00, 7 h 25, 9 h 55 - "Lèvres chaudes" 1 h 25, 3 h 50, 6 h 15, 8 h 40. CINÉMA LUMIÈRE: - "Le dollar invisible" 9 h 00 - "The Kids are all right" 9 h 15. CINÉMA DE PARIS: - "Let's spend the night together" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25. CINÉMATHEQUE: (842-9763) - "Hiroshima mon amour" 18 h 35 - "Mado" 20 h 35.

CINÉPLEX I: (849-4518) - "Life of Brian" 1 h 45, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 00. CINÉPLEX II: - "My favorite year" 1 h 35, 5 h 40, 9 h 45 - "Victor Victoria" 3 h 15, 7 h 20. CINÉPLEX III: - "The stationmaster's wife" 12 h 20, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 20. CINÉPLEX IV: - "Missing" 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 20. CINÉPLEX V: - "Stripes" 1 h 40, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. CINÉPLEX VI: - "Lords of discipline" 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25. CINÉPLEX VII: - "Trenchcoat" 1 h 35, 3 h 35, 5 h 15, 7 h 05, 9 h 00. CINÉPLEX VIII: - "Frances" 1 h 35, 4 h 10, 7 h 00, 9 h 30. CINÉPLEX IX: - "Dark Crystal" 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 9 h 10. CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) - "Descente aux enfers" 2 h 15, 6 h 00, 7 h 45. "Les professionnels" 12 h 15, 4 h 00, 7 h 45. CINÉMA MONTRÉAL II: - "Le verdict" 1 h 00, 5 h 10, 9 h 20 - "Amour et fringale" 3 h 20, 7 h 20. CINÉMA NEW YORKER: - "My dinner with Andre" 7 h 15 - "Crittter's way la biessus" 9 h 30. CLAREMONT: (486-7395) - "The Outsider" 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40. COMPLEXE DES JARDINS I: - "Victor Victoria" 12 h 45, 15 h 20, 17 h 55. "Adolescentes brillantes" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 15. "Partouzes Franco suédoises" 13 h 20, 15 h 45, 18 h 10, 20 h 35. COMPLEXE DES JARDINS II: - "Si Dieu crée les hommes" 12 h 15, 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45. CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) - "The boy from New York" 6 h 30, 8 h 10. CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) - "Monty python's the meaning of life" 7 h 30, 9 h 30. CÔTE-DES-NEIGES II: "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10. CRÉMAZIE: (388-4210) - "Gandhi" 8 h 00. DAUPHIN I: (701-8060) - "Lucien Brouillard" 7 h 30, 9 h 30. DAUPHIN II: "Qu'est ce qui fait courir David" 7 h 20, 9 h 20. DORVAL I: (631-8587) - "Tough

enough" 7 h 15, 9 h 15. DORVAL II: "High road to China" 7 h 00, 9 h 10. DORVAL III: "The Sword of the Stone" 7 h 05, 9 h 05. DÉCARIE I: (341-3190) - "Sophie's choice" 6 h 30, 9 h 15. DÉCARIE II: "Spring Break" 7 h 00, 9 h 00. ÉLYSÉE I: (842-6053) - "Un jouet dangereux" 7 h 15, 9 h 30. ÉLYSÉE II: - "Le mystère de Picasso" 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25. FAIRVIEW I: (697-8095) - "Max Dugan retour" 7 h 30, 9 h 30. FAIRVIEW II: - "The black station returns" 7 h 10, 9 h 10. IMPÉRIAL: (288-7102) - "The Outsiders" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 7 h 45, 9 h 30. JEAN-TALON: (725-7000) - "Tootsie" 7 h 00, 9 h 15. KENT I: (489-9707) - "High road to China" 7 h 10, 9 h 20. KENT II: - "The sword and the stone" 7 h 30, 9 h 30. LA CITÉ I: (844-2829) - "Le chef de déniaise" - "Lèvres chaudes" 6 h 05, 7 h 15, 9 h 30. LA CITÉ II: - "Au clair de la lune" 7 h 30, 9 h 30. LA CITÉ III: - "Le bateau" 6 h 30, 9 h 00. L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) - "Francis le chemin du soleil" 7 h 00. "Breaking Glass" 7 h 30. "Et la tendresse?" Bordell" 9 h 15. "New York 42e Rue" 9 h 30. LAVAL I: (688-7778) - "Le dévastateur" - "Lèvres chaudes" 6 h 05, 7 h 15, 9 h 30. LAVAL II: - "Officier et gentleman" 7 h 00, 9 h 20. LAVAL III: - "Le chef de déniaise" - "L'initiation d'Hélène" 6 h 25, 7 h 35, 9 h 00. LAVAL IV: - "Les aventures de l'arche perdue" 7 h 10, 9 h 20. LAVAL V: - "L'excécuteur de Hong-Kong" - "Les fenêtres sur New-York" 6 h 30, 8 h 10. LAVAL-ODEON I: - "E.T. Extra-Terrestre" 19 h 10, 21 h 20. LAVAL-ODEON II: - "A la recherche de la panthère rose" 7 h 30, 9 h 15. LOEW'S I: (861-7437) - "Man, woman & child" 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00. LOEW'S II: - "High road to China" 12 h 20, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30. LOEW'S III: - "The return of the black station" 12 h 05, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00.

LA SPEC: 1670 Desjardins (524-8565) - "Faut pas payer. Jusqu'au 24 avril, 20 h 30. SALBATHÈQUE: 1220 Peel (849-0063) - "Los Articos. SALLE FRED-BARRY: 4535 est, Ste-Catherine (243-8974) - "C'è ton ton Laura Cadieux. Jusqu'au 8 mai, 20 h 30. THÉÂTRE GRANDE REPlique: 200 Sherbrooke O. (282-3147) - "Le Dernier Mancho. 20 h 30. Jusqu'au 17 avril. THÉÂTRE ST-DENIS: "La Déprime". du 6 au 17 avril (849-4211). THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: (845-0267) - "Les droïtiques, horribles et épouvantables aventures de Panurge, ami de Panurge". 20 h 30. THÉÂTRE EXPERIMENTAL DES FEMMES: 320 est, Notre-Dame, Montréal. Les Cantiques des créatures et les faiseurs d'anges. 20 h 30. THÉÂTRE MÉRIDIEN: 4, Complexe Desjardins (288-1450). Exercice de style. 20 h 30. UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: Midi. Atelier d'accompagnement de Catherine Couvoisier. 18 h 00. Classe de Piano de Marc Durand. 20 h 00. Classe de Piano de William Stevens. QUÉBEC GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Salle Octave-Crémazie. Les Concerts du Conservatoire à 20 h 00. Salle Louis-Frédéric. Croque musiau à 11 h 00. CENTRE NATIONAL DES ARTS: Opéra. Orchestre du CNA. 20 h 30. Théâtre. Théâtre Ballet Canadien. 20 h 00.

A COMPARAISON

le marché de l'OUTAOUAIS est EXCITANT! POURQUOI? Parce qu'il reste FERME, SOLIDE et surtout STABLE.

Trois éléments à considérer sérieusement durant cette période incertaine que tous, nous vivons présentement Et qui, dans cette grande et belle région de l'Ouest du Québec et l'Est ontarien, où résident plus de 315,000 consommateurs d'expression française, rayonne par son IMPACT sur l'information? LE DROIT, bien sûr! LE DROIT est le seul quotidien français de la région d'OTTAWA-VANIER-GATINEAU-HULL-AYLMER. Et seul, le quotidien français LE DROIT rejoint autant de gens. LE DROIT 375, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Y7 Tél.: (613) 560-2747 directement de Montréal: 861-3770 Georges Mercier, représentant

SURSCÈNE

L'AVANT-SCÈNE: 111 ouest rue Laurier, (495-1952) 20 h 30. Jean Gallier, 22 h 30. Serge Turner. Jusqu'au 16 avril. AU QUAT'BOUS: 100 est. Av. des Pins (845-0840). "Arturo Ui" de Berthold Brecht. 20 h 00. L'ATELIER CONTINU: 1200 rue Laurier est. "Coeur de verre". du 6 au 17 avril, 20 h 30. CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER-LATIN: 4303 rue St-Denis (843-4384). Céline Colé. Jusqu'au 17 avril, 22 h. EL CASINO: Hédwatar Bands. Jusqu'au 14 avril, 21 h. ESKABEL: (Transgression 1447 Bligny) (522-6412). Agatha. Jusqu'au 17 avril, 20 h 30. L'OPALE: 3887 St-Denis (843-6089) - "L'Ensemble de David Gossage. CAFÉ MOLIERE: 1200, Saint-Hubert (844-7000) - "AREU-MC". 20 h 30. LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4166) - "Quatre tableaux d'une croûte sans nom". 20 h 30. LE FRIDOLIN BAR: 4295 St-Denis (843-6592) - "Eric Stach. Free Music Unit. L'ENTRE-NUIT: 500 Rachel (523-8708) - "Le groupe 'Rachal Revox'. Jusqu'au 15 avril, 22 h. GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955) - "Guy Nadon. PLACE AUX POÈTES: 1682 St-Denis

(métro Berr). "Volande viliennaise et "La constellation du cygne. L'AIR DU TEMPS: 191 o, rue St-Paul (842-2003) - "L'ensemble de David Gossage. THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull. "Hippocentrophe. Jusqu'au 24 avril. LOYOLA CAMPUS CENTER: 7141 Sherbrooke St. W. Concordia Jazz Ensemble. 8 h 30. THÉÂTRE DES VARIÉTÉS: (526-2527) - "Old Orchard?.. connas past!" du lundi au samedi, 20 h 00. Jusqu'au 30 avril. THÉÂTRE PORT-ROYAL: (P. des Arts) (842-2112). Compagnie Jean Duclap. "Les gars". 20 h 00. PLACE AUX POÈTES: 1682 St-Denis. "Volande viliennaise". THÉÂTRE ENCORE: (739-7944). Du 7 au 30 avril. Gossop. RIBING SUN: Sonny Terry Blues. Jusqu'au 17 avril. THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 840, Ste-Catherine (861-0563) - "Oncle Vanja. SPECTRUM: 318 vidéo, rue Ste-Catherine. Soirée vidéo "Véhicule art". du 20 h 30 - 22 h 30. SALLÉ POLLACK: 555 ouest, rue Sherbrooke (392-82249) - "Le choeur des femmes de McGill". 20 h 00. THÉÂTRE MAISONNEUVE: Place des Arts. Ballet Jazz de Montréal, 20 h 00. Jusqu'au 16 avril. SALLÉ WILFRID PELLETIER: Jean Lapointe, 20 h 00.

# le monde

## Chenouda III destitué

LE CAIRE (AFP) — Le conseil d'État égyptien a entériné hier la décision de l'ancien président Anouar Sadate de destituer le pape copte-orthodoxe, Chenouda III, relégué depuis septembre 81 dans un couvent du désert occidental à Wadi Natroun. Il a en même temps annulé la décision de l'ancien pape de constituer une « commission papale » de cinq membres — dont un, l'Anba Samuel, est mort — pour remplacer Chenouda III à la tête de l'Église copte-orthodoxe. Les deux décisions figuraient dans le même décret présidentiel pris dans le cadre de la lutte contre la « sédition confessionnelle », qui s'était traduite notamment par l'arrestation de 1,536 personnes de l'opposition religieuse, politique et laïque en septembre 1981. En attendant l'élection d'un nouveau pape, selon Me Labban, c'est l'évêque qui était arrivé en seconde position lors de l'élection de Chenouda III en 1971 qui doit être chargé de gérer les affaires courantes de l'Église, après la dissolution de la « commission papale ».

## Mise en garde au Portugal

LISBONNE (Reuter) — L'Angola pourrait geler ses relations avec le Portugal si ce dernier continue de permettre à des rebelles angolais d'opérer librement sur son territoire, a annoncé lundi l'agence angolaise Angop, citant une déclaration de M. Venancio Da Moura, vice-ministre angolais des Affaires étrangères. « Je dois dire au peuple et au gouvernement du Portugal que le gouvernement de la République populaire d'Angola sera forcé de prendre des mesures fermes qui pourraient aboutir à un gel des relations entre les deux pays si les criminels angolais continuent d'évoluer impunément dans ce pays », a dit le ministre. L'agence précise que M. Da Moura fait allusion à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Les autorités angolaises avaient demandé le mois dernier à Lisbonne d'interdire la publication d'informations négatives concernant leur pays et elles ont été particulièrement mécontentes de l'organisation, la semaine dernière par l'UNITA, d'une conférence de presse dans un hôtel de Lisbonne.

## Mitterrand en Chine

PEKIN (Reuter) — Le président François Mitterrand effectuera une visite officielle en Chine début mai, a annoncé hier le ministre chinois des Affaires étrangères, sans préciser la date exacte de son arrivée. De source diplomatique on indique toutefois que M. Mitterrand est attendu à Pékin le 3 mai à la suite d'une visite au Népal. Il sera le troisième président français à se rendre en Chine après Georges Pompidou, en 1973, et Valéry Giscard d'Estaing, en 1980. M. Mitterrand a déjà été l'hôte du Parti communiste chinois en 1981, lorsqu'il n'était que candidat à la présidence. À l'époque, les responsables chinois, dont Deng Xiaoping, vétérans du gouvernement de Pékin, s'étaient montrés inquiets face à la perspective d'une victoire socialiste en France avec l'appui des communistes, redoutant qu'elle ne conduise la France à adopter une attitude plus indulgente à l'égard de Moscou. Depuis, François Mitterrand a montré à plusieurs reprises la fermeté de son opposition à la présence soviétique en Afghanistan et à la loi martiale en Pologne, et s'est déclaré en faveur du renforcement du potentiel nucléaire en Europe.

## Rencontre très positive

MANAGUA (AFP) — Le coordonnateur de la junte nicaraguayenne Daniel Ortega a qualifié hier de « très positive » la rencontre qu'il a eue avec les quatre ministres latino-américains qui mènent des consultations intensives pour tenter de réduire la tension entre le Honduras et le Nicaragua. Cette réunion, à laquelle participait aussi le ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, M. Miguel d'Escoto, démontre la volonté « des pays latino-américains de trouver une solution pacifique à la crise de l'Amérique centrale », a déclaré le commandant Ortega. De leur côté, les quatre ministres des Affaires étrangères, MM. Bernardo Sepalveda (Mexique), Alberto Zambrano (Venezuela), Rodrigo Llorca (Colombie) et Juan Jose Amado (Panama) ont immédiatement quitté Managua pour se rendre à San Salvador, où ils doivent poursuivre leur tournée éclair des pays de la région.

## État d'alerte en Somalie

MOGADISCIO (Reuter) — M. Mohamed Ali Samantar, ministre somalien de la Défense, a donné hier des instructions pour mettre les forces armées en état d'alerte maximum, en raison de préparatifs présumés d'une attaque éthiopienne. « Les Éthiopiens, soutenus par les Cubains, les Libyens et les forces du Pacte de Varsovie nourrissent l'ambition d'aller de l'avant. Les signes précurseurs d'une attaque de la Somalie sont là », a déclaré lundi soir le général Samantar. Le ministre somalien a dit qu'il avait décidé de placer l'armée en alerte maximum après avoir été averti que l'Éthiopie envisageait une offensive dans la zone frontalière, théâtre l'été dernier de violents combats entre les deux pays. Depuis cette période, Mogadiscio affirme que l'armée éthiopienne occupe deux parties de son territoire dans le désert d'Ogaden. La Somalie et l'Éthiopie sont en conflit depuis l'indépendance de la Somalie en 1960 en raison des revendications de Mogadiscio sur l'Ogaden, habitée essentiellement par des Somalis et annexée, selon elle, injustement aux termes de traités coloniaux injustes.

## G.-B. élections en juin?

LONDRES (Reuter) — Les Britanniques parient pour des élections législatives anticipées en juin, onze mois avant l'expiration normale du mandat de cinq ans de Mme Margaret Thatcher et de son gouvernement conservateur. La spéculation sur une élection prochaine a poussé hier l'indice des valeurs boursières à son niveau record, la livre sterling s'est encore raffermie sur les marchés des changes et les bookmakers ont raccourci leur cote sur un scrutin en juin. Dans l'entourage du premier ministre, on reconnaît que la pression politique était forte en faveur d'élections anticipées. Mais aucune décision n'a encore été prise. Mme Thatcher garde toutes ses options ouvertes.

# Weinberger veut éviter une guerre accidentelle

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, a annoncé hier qu'il allait soumettre au Congrès quatre mesures destinées à « réduire les risques d'une guerre accidentelle » entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Ces mesures, qui ont été communiquées la semaine dernière à l'URSS, a indiqué M. Weinberger au cours d'une conférence de presse au Pentagone, sont les suivantes :

- création d'une liaison commune dans le domaine des communications militaires entre les États-Unis et l'Union soviétique. Ce système permettrait la transmission de fac-similés entre les deux centres nationaux pour le contrôle des crises. Ce réseau « viendrait s'ajouter aux canaux diplomatiques existants », a précisé le secrétaire à la Défense, et « pourrait être utilisé dans le cas d'un incident militaire requérant d'urgentes communications au niveau technique, qui ne relèvent pas normalement des chefs d'État ».

- établissement d'un « vaste service d'échange de données entre les ambassades américaines et soviétiques et leurs ministères des Affaires étrangères respectifs ». Ce service « utiliserait les plus récents développements technologiques et permettrait la transmission de l'importante documentation nécessaire à de nombreux efforts diplomatiques ».

- modernisation du système actuel de communications directes entre les deux chefs d'État (le fameux « téléphone rouge ») en lui ajoutant un fac-similé à grande vitesse. Ceci « permettrait la transmission de plus d'informations, y compris des cartes et des croquis ».

- étude d'un accord multilatéral permettant des consultations en cas de crises nucléaires. « Les nations signataires d'un tel accord se consulteraient, à leur con-

venance, en cas d'explosions nucléaires provoquées par des groupes terroristes, ou si des groupes terroristes cherchent à acquérir des armes nucléaires ».

M. Weinberger a ajouté qu'il proposerait également au Congrès « de poursuivre l'étude de plusieurs nouvelles mesures techniques et de procédures susceptibles d'améliorer la capacité des États-Unis à vérifier les accords sur le contrôle des armements et donc les aider dans leur quête pour une réduction des armements effectivement vérifiable et significative ».

Les mesures ont été transmises jeudi dernier à M. Anatoli Dobrynine, ambassadeur d'Union soviétique aux États-Unis, pour qu'il les communique à son gouvernement.

Dans deux discours prononcés en novembre dernier, le président Ronald Reagan avait proposé un renforcement des mesures de confiance entre les États-Unis et

# Galtieri est écroulé pour avoir critiqué des officiers

BUENOS AIRES (AFP) — Le général Leopoldo Galtieri, président argentin pendant la guerre des Malouines, a été condamné à soixante jours d'arrêt de rigueur pour avoir mis en cause le comportement des officiers commandant les troupes chargées de défendre l'archipel.

La peine qui, selon les milieux compétents, revêt un caractère préventif, est le début d'un processus juridico-militaire complexe qui tend à confirmer les rumeurs de sanctions graves qui peseraient sur certains responsables de la guerre contre la Grande-Bretagne et en particulier sur le général Galtieri.

Le général Cristino Nicolaides, l'homme fort du régime militaire argentin, a mis lui-même le système punitif en marche contre le général Galtieri, en usant contre son prédécesseur au commandement en chef de l'armée du maximum de pouvoir que lui confère le règlement militaire.

L'ex-président doit maintenant comparaître, sur la demande du général Nicolaides, devant un tribunal d'honneur qui peut aggraver la sanction, avant de subir vraisemblablement les conséquences des conclusions de la commission d'enquête sur la conduite du conflit.

Selon la suite que la justice militaire peut donner aux recommandations de la commission, le général Galtieri, et peut-être d'autres, risquent une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement accompagnés éventuellement d'une dégradation.

Le général Galtieri devra purger sa peine dans une prison militaire, vraisemblablement celle de La Magdalena, dans la grande banlieue sud de Buenos Aires. Devant le tribunal d'honneur, il devra répondre de ses déclarations, publiées dans le journal à grand tirage *Clarín* à l'occasion du premier anniversaire le 2 avril dernier du débarquement argentin sur l'archipel. Le verdict ne tiendra pas compte des 60 jours d'arrêt.

« Je ne rectifie ni ne ratifie rien », aurait répondu l'ex-président aux envoyés du commandement-en-chef chargés de vérifier ses propos, a-t-on rapporté de bonne source.

Selon le journal, le général Galtieri aurait été surpris par la rapidité de la chute de Puerto Argentino (Port Stanley). « J'imaginai qu'ils auraient pu résister plus longtemps, lutter plus », aurait-il déclaré avant d'accuser notamment le général Mario Menendez, gouverneur militaire de l'archipel, de n'avoir pas su prendre de décision.

# Walesa a rencontré des chefs de Solidarité en clandestinité

VARSOVIE (Reuter) — M. Lech Walesa, ancien président de Solidarité, a rencontré secrètement, pendant le week-end, un groupe de dirigeants clandestins du syndicat, pour discuter de la coordination du mouvement.

Selon un communiqué lu aux journalistes occidentaux au téléphone par Mme Danuta Walesa, qui se trouvait dans son appartement à Gdansk, l'ancien chef syndical et la Commission provisoire de coordination

(TKK) ont discuté de « la situation actuelle du pays, coordonnant leur positions ».

C'est la première rencontre entre les représentants des deux principales forces restantes du syndicat interdit depuis la libération de Lech Walesa, en octobre dernier.

Hier après-midi, on n'avait encore enregistré aucune réaction officielle au sujet de la rencontre, qui s'est déroulée entre les 9 et 11 avril. Le communiqué ne précise pas l'endroit où elle a eu lieu.

M. Jerzy Urban, porte-parole gouvernemental, a déclaré à une conférence de presse ne pas avoir eu connaissance de la réunion, ajoutant qu'aucune loi n'interdisait « formellement quelqu'un de rencontrer quelqu'un d'autre », à moins qu'il ne soit prouvé que cela était fait dans des intentions criminelles.

M. Walesa a déclaré à plusieurs reprises appuyer les objectifs de la TKK, sans nécessairement approuver ses méthodes. « Les objectifs sont les mêmes, mais il y a plusieurs moyens de les atteindre. Ils ont leur programme et j'ai le mien », avait précisé M. Walesa au début de l'année.

Récemment, les deux parties ont fait savoir qu'elles se soutiendraient mutuellement.

L'un des buts les plus concrets que M. Walesa et les cinq membres de la TKK ont en commun est l'amnistie de tous les détenus arrêtés pen-

# Les pentecôtistes ont quitté l'ambassade US

MOSCOU (AFP) — Les six pentecôtistes soviétiques réfugiés depuis cinq ans à l'ambassade des États-Unis à Moscou ont quitté celle-ci hier soir pour regagner leur village sibérien de Tchernigorsk, a-t-on appris de bonne source dans la capitale soviétique.

Ces six personnes sont les parents et deux soeurs de Lidia Vachtchenko — qui a quitté la semaine dernière l'URSS pour Israël — ainsi que deux de leurs coréligionnaires, Maria Tchermikalov et son fils Timofei.

L'ambassadeur des États-Unis à Moscou, M. Arthur Hartman, a assisté au départ des six pentecôtistes qui l'ont remercié pour son aide et l'hospitalité que la mission diplomatique américaine leur avait accordée depuis le 27 juin 1978, date à laquelle ils s'y étaient réfugiés dans l'espoir de pouvoir quitter l'URSS pour les États-Unis.

Les six pentecôtistes ont exprimé l'espoir d'obtenir l'autorisation d'émigrer en Israël.

Les autorités soviétiques, ont-ils indiqué, leur ont fait savoir que, pour être prise en considération, leur demande officielle à cet effet devait être faite dans leur lieu de résidence, c'est-à-dire auprès des autorités locales de Tchernigorsk.

Lidia Vachtchenko, 32 ans, se trouve depuis dimanche dernier en Israël où elle a obtenu un visa de séjour d'un mois, rappelle-t-on.

En février 1982, après une grève de la faim de 34 jours, elle avait été hospitalisée à Moscou et avait ensuite regagné son village sibérien, les autorités lui ayant interdit de rejoindre sa famille réfugiée à l'ambassade.

Le mois dernier, Lidia Vachtchenko avait demandé une nouvelle fois un visa de sortie d'URSS qu'elle avait finalement obtenu au début d'avril.

# Une autre « leçon » pour les Vietnamiens?

BANGKOK (AFP) — Le Vietnam risque de recevoir une « seconde leçon » de la part de la Chine à cause de son offensive actuelle contre la guérilla cambodgienne à la frontière thaïlandaise, a déclaré hier à Bangkok le premier ministre de la coalition cambodgienne anti-vietnamienne dirigée par le prince Sihanouk.

Le Vietnam « fait tout pour mériter » une attaque punitive, a déclaré M. Son Sann. « Ils (les Vietnamiens) ont attaqué les trois composantes du gouvernement de coalition (du prince Sihanouk). Ils sont entrés en Thaïlande. »

**RICHARDSON & BENOIT**  
Optométristes  
630 Sherbrooke ouest, rez-de-chaussée  
Soins de la vision  
Lunetterie Lentilles de contact  
849-1274

**Ministère des Finances Canada / Department of Finance Canada**

ÉMISSION DE  
**\$1,150,000,000**

**D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION  
DATÉES DU 27 AVRIL 1983

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

- Obligations 10% échéant le 15 mars 1986**  
Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 10.00% à l'échéance  
Intérêt payable le 15 septembre et le 15 mars  
L'intérêt de cent quarante et un jours payable le 15 septembre 1983
- Obligations 10 1/4% échéant le 1er février 1988**  
Prix d'émission: 99.75% rapportant environ 10.31% à l'échéance  
Intérêt payable le 1er août et le 1er février  
L'intérêt de quatre-vingt-seize jours payable le 1er août 1983
- Obligations 11 1/4% échéant le 1er février 1993**  
Prix d'émission: 100.25% rapportant environ 11.20% à l'échéance  
Intérêt payable le 1er août et le 1er février  
L'intérêt de quatre-vingt-seize jours payable le 1er août 1983
- Obligations 11 3/4% échéant le 1er février 2003**  
Prix d'émission: 99.00% rapportant environ 11.88% à l'échéance  
Intérêt payable le 1er août et le 1er février  
L'intérêt de quatre-vingt-seize jours payable le 1er août 1983.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 11 3/4% datées du 27 avril 1983 et échéant le 1er février 2003 ne dépassera pas \$275 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$300 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$40 millions des obligations échéant en 2003.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 10% échéant le 15 mars 1986 sont en sus des \$300 millions d'obligations 10% échéant le 15 mars 1986 déjà en circulation. Les nouvelles obligations 10 1/4% échéant le 1er février 1988 sont en sus des \$350 millions d'obligations 10 1/4% échéant le 1er février 1988 déjà en circulation. Les nouvelles obligations 11 1/4% échéant le 1er février 1993 sont en sus des \$950 millions d'obligations 11 1/4% échéant le 1er février 2003 sont en sus des \$1,950 millions d'obligations 11 3/4% échéant le 1er février 2003 déjà en circulation.

Les nouvelles obligations seront datées du 27 avril 1983 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et l'intérêt sont payables, lorsque exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 27 avril 1983 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisée à faire office de distributeur initial.

**Canada**

**CLINIQUE DE JEÛNE**  
de la Mauricie  
CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:  
**CLINIQUE DE JEÛNE DE LA MAURICIE**  
École de Santé (819) 538-3738  
2600, 6e AVENUE, GRAND-MÈRE QST 2L4

**Cours de peinture et de dessin**  
POUR TOUS LES NIVEAUX  
Cours de 3 heures par semaine  
Cours disponibles: Durée: 12 semaines

- Peinture à l'huile Session: printemps
- Dessin Début: semaine du 2 mai 1983
- Aquarelle
- Paysage extérieur

**COURS SPÉCIALISÉS POUR ENFANTS**  
AUSSI DISPONIBLE: MAGASIN DE MATÉRIEL D'ARTISTE ET ATELIER LIBRE POUR NOS ÉTUDIANTS.  
COURS DE DESSIN PAR CORRESPONDANCE DE MANDEZ NOTRE BROCHURE.

Pour de plus amples renseignements et inscription immédiate  
APPELÉS DU LUNDI AU VENDREDI  
**388-0288**  
de 10 h à 19 h

**ÉCOLE DE PEINTURE DU QUÉBEC**  
427 EST, BOUL. HENRI-BOURASSA  
MONTREAL, H3L 1C5  
(Sortie de métro Henri-Bourassa)  
Permis de culture personnelle 749611  
Loi sur l'enseignement privé

## Mieux qu'une amnistie

DANS un avis rendu public hier, M. Gérald Godin aura à son tour rassuré Ottawa: pas plus que le reste du Canada, le Québec n'est submergé par l'immigration illégale. M. Lloyd Axworthy n'aura donc pas à donner suite aux recommandations émanant de lui et de l'immigration. Prétendant qu'au moins 200,000 étrangers résidaient illégalement au pays, le Conseil avait recommandé de lancer une amnistie générale et de mettre en probation pendant six ans les volontaires acceptant de régulariser leur statut. Devant pareil rapport, M. Axworthy avait confié à un conseiller spécial, M. W.G. Robinson, la délicate mission de noyer l'affaire. A en juger par la réponse du Québec, l'opération devrait connaître un franc succès.

Comme nos services d'immigration sont mal outillés pour mesurer l'ampleur exacte de l'immigration illégale, la tentation était forte de répercuter au Canada l'hystérie qui sévit à ce sujet aux États-Unis, et il n'a pas manqué d'experts pour le faire. Les «amnisties» passées ont montré, cependant, qu'au Canada, ou bien les illégaux ont la clandestinité tenace, ou bien leur nombre était très inférieur aux évaluations officielles. On ne peut dire que cette immigration n'existe pas, puisque les «régularisations» de 1973 et celles de 1980 et 1981 au Québec ont fait sortir de l'ombre quelques milliers de personnes. Mais tout indique qu'il n'y a pas lieu de partir en campagne contre quelque vaste menace.

Cela ne veut pas dire que les gouvernements peuvent se désintéresser des résidents «sans papier». Ces gens font partie de la société d'ici, même clandestinement. L'intérêt public et l'humanité la plus élémentaire commandent de les mettre à l'abri de l'exploitation à laquelle leur situation les rend vulnérables. Là-dessus, un large consensus existe, même si les autorités répugnent, peut-être avec raison, à lancer ouvertement des opérations d'amnistie qui inciteraient d'autres illégaux à tenter leur chance au Canada. Encore faut-il que les moyens de normaliser les choses soient appropriés.

A cet égard, le ministre des Communautés culturelles propose une politique juste en recommandant aux autorités fédérales d'adopter une approche humanitaire, au lieu de tenter, à la fois, d'aider les irréguliers et d'intimider ceux qui voudraient les imiter. Ainsi des gens sans statut ont fait confiance au ministre québécois, qui leur a accordé, sur base humanitaire, un certificat de sélection, mais ils ont eu la désagréable surprise de voir le gouvernement canadien les obliger à retourner chez eux ou dans un tiers pays en attendant la fin de longues procédures!

Le ministre de M. Godin a peut-être été imprudent en donnant ainsi des certificats qu'il n'avait pas le pouvoir de faire accepter par Ottawa. Mais n'est-ce pas d'abord la politique fédérale qui est aberrante? Pour décourager les touristes tentés de se faire immigrer une fois rendus ici, Ottawa refuse officiellement toute demande qui n'est pas faite à partir de l'étranger. Il n'a donc mis aucun service capable de traiter la «demande» formulée ici-même. Cela n'a pas empêché l'immigration illégale ni l'ac-

ception, au Canada même, de nombreux immigrants, ainsi que le Vérificateur général l'a découvert à sa stupéfaction et à la nôtre!

Ainsi, cette normalisation qui est refusée au ministère québécois, qui a pourtant développé une expertise, une procédure et des critères de sélection, des fonctionnaires fédéraux, sans mandat, l'ont improvisée au hasard des cas et, on l'imagine aussi, sous la pression d'influences diverses. Cette amnistie sans le nom a sans doute développé des filières clandestines et n'est sûrement pas passée inaperçue à l'étranger. Si le Canada refuse toujours d'adopter une politique d'immigration différente, il devrait au moins, pour traiter des illégaux, avoir une pratique cohérente, agréée par les autorités concernées et connue des agences communautaires ayant à coopérer avec elles.

Mais c'est peut-être d'abord la politique d'immigration qui devrait être remise en question, plus que les moyens d'enrayer la venue des illégaux. Là-dessus, la position québécoise reste conservatrice même si le Québec, depuis toujours, possède un intérêt démographique et culturel évident dans l'immigration. On a acheté trop facilement la philosophie suivant laquelle le Canada ne serait plus un pays en pleine expansion intérieure, mais une nation désormais fermée, devant miser sur la haute technologie et les exportations. En raison de cette logique malthusienne, le Canada entrouvre à peine ses portes aux réfugiés.

Sous prétexte que Toronto ne pouvait surcharger ses services sociaux et hospitaliers ni encombrer ses logements, Ottawa a imposé partout une politique «nationale» restrictive qui oblige nombre de gens à se terrer dans l'illégalité. Or, au Québec tout au moins, des écoles, des hôpitaux, des quartiers entiers sont déserts! Nos planificateurs s'arrachent les cheveux parce que notre société manque de contribuables, d'enfants dans les écoles, d'usagers dans les services publics, de consommateurs pour son marché déprimé.

Il ne faut donc pas se contenter d'une simple procédure «humanitaire» comme celle que M. Godin propose à M. Axworthy. Il importe de rouvrir le débat sur une question qu'on a imprudemment fermée à Ottawa avec la loi de 1976 sur l'immigration. Comme au siècle passé, comme dans l'immédiat après-guerre, l'intérêt national, c'est-à-dire le dynamisme économique du Canada, son poids démographique, son marché intérieur et son influence dans le monde et le tiers-monde, ainsi que l'intérêt particulier du Québec ne commandent-ils pas cette révision?

En tout cas, ce n'est pas un mince paradoxe que de voir des ministères de l'Immigration se comporter souvent comme si l'immigration n'était pas un avantage à rechercher, une solidarité humaine à élargir, mais un inconvénient, voire une menace, exigeant de temps à autre qu'on procède à des déportations ou à des «amnisties»!

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## Prendre un bon conseil

TROP tard pour convaincre le ministre de l'Éducation, qui de toute façon ne l'écoute plus guère, le Conseil supérieur de l'Éducation vient de réaffirmer la nécessité et la possibilité d'une entente négociée entre le gouvernement du Québec et les enseignants. Ce serait un bien improbable chemin de Damas. Plus modestement, il faut surtout espérer que M. Laurin, malgré sa méfiance aussi ouverte que mal fondée à l'égard du Conseil, tienne compte de son avis sur le fond, les amendements à apporter aux décrets de décembre dernier.

Au moment même où la commission parlementaire de mars recevait des témoins sur ce conflit, un comité ad hoc du CSE scrutait de plus près, avec des ressources expertes, l'ensemble du dossier. Ses conclusions confirment remarquablement, avec plus d'autorité encore, les constatations qui avaient fini par émerger de la rencontre en commission.

La paranoïa qui règne dans les pages du ministre nous a souvent présenté le CSE comme un auxiliaire de la Centrale de l'enseignement du Québec: tel est loin d'être le cas. Le Conseil approuve clairement certains aspects des décrets, parmi les plus désagréables à la CEQ. Il en va ainsi pour une définition «globale» de la tâche qu'on préfère au comptage bureaucratique de la convention antérieure, pour le temps de présence obligatoire à l'école, et surtout pour l'accès sur la compétence, au moins autant que sur l'ancienneté, dans les affectations à divers postes.

Mais le Conseil supérieur décèle, sous la logique des décrets, le mal même dont le ministère accuse les syndicats d'enseignants. Il soupçonne des raisons de gains purement éco-

nomiques de s'être souvent déguisées sous des raisons de réforme pédagogique. Il ne s'inquiète pas trop pour l'école primaire québécoise, que l'on sait en santé; en amendement les décrets selon les offres plus récentes du 10 février et le rapport du conciliateur Raymond Désilets, la situation serait la même. Il en va bien autrement de l'école secondaire, où les décrets contredisent l'esprit et parfois la lettre des nouveaux régimes pédagogiques que le ministre prétend pourtant avoir tant à cœur.

Le grand objectif de cette réforme, c'est «d'humaniser» l'école secondaire, de raffermir le lien maître-élève par un meilleur encadrement — par des titulaires au premier cycle par exemple — et par une évaluation plus soutenue d'enseignements donnés selon des programmes renouvelés et plus précis. Le Conseil ne voit pas comment on peut y arriver en augmentant la tâche au point que le tiers des enseignants donnent au moins 25 périodes par semaine, ce qui ne laisse en pratique rien à l'encadrement et à l'évaluation. Même les adoucissements du rapport Désilets, à cet égard, lui semblent insuffisants et il souhaite qu'on définisse une «tâche maximum».

Les décrets ministériels prétendent qu'en organisant l'école suivant un nouveau modèle, qui confierait deux ou trois matières à un enseignant voyant ainsi moins de groupes différents, on contournerait la difficulté et on ferait une école pédagogiquement plus saine que la constellation de spécialisations qui sévit actuellement au secondaire. D'accord, répond le Conseil, mais pour faire de la polyvalence avec les spécialistes, il faut les recruter, les encadrer, leur donner le

temps de s'adapter, et surtout se garantir leur adhésion à pareille mutation, toutes choses que ne permettent pas les décrets. On refuse toujours, par exemple, de se donner une politique intelligente et constructive d'utilisation des enseignants «mis en disponibilité», qui pourraient servir de ressources dans la mise en vigueur des nouveaux régimes pédagogiques. L'outil des enseignants pour travailler avec ces nouveaux régimes est actuellement insuffisant, surtout s'il leur faut assumer plusieurs matières, et le ministre devrait dès lors étaler mieux ses demandes.

Or en pleine période de chambardement d'un ordre aussi grand, le ministère resserre les règles budgétaires des commissions scolaires de façon telle qu'elles devront impitoyablement éliminer tout ce qui est un peu hors normes, et se diriger vers «l'enseignement collectif et une uniformisation des services éducatifs». Au deuxième cycle du secondaire, là où l'adolescent traverse un moment d'orientation personnelle et professionnelle critique, les encadrements risquent clairement de faire défaut.

A plusieurs égards, les propositions du CSE vont un peu au-delà du rapport Désilets. Or M. Laurin, la semaine dernière, menaçait de ne même pas intégrer aux décrets le rapport Désilets — qu'il accepte — si les enseignants ne signaient pas sur la ligne pointillée. L'esprit de rétorsion prévaudrait donc sur le souci pédagogique. Ce serait là un impardonnable mesquinisme, en bout de course, surtout de la part d'un gouvernement qui, sauf quelques miettes, a obtenu tout ce qu'il voulait, de gré ou de force.

— LISE BISSONNETTE

## Les chômeurs cachés

COMMENT un organisme aussi sérieux que Statistique Canada peut-il continuer de jouer à l'autruche en faisant comme si 335,000 personnes n'existaient pas au Canada?

Comme à tous les mois, les statisticiens fédéraux ont fait, cette semaine, le compte du nombre de sans-emploi pour arriver à un taux de chômage de 12,6%. Les jeunes sont particulièrement touchés par la crise. Chez les hommes de moins de 25 ans, une personne sur quatre n'a pas de travail au Québec et au Canada. L'Ouest n'est plus épargné. Avec un taux de 14,9%, Calgary dépasse la moyenne québécoise. À la veille des élections, la Colombie-Britannique passe le cap des 14%. La situation privilégiée des employés de l'État permet aux capitaux d'afficher les meilleurs taux. Ottawa n'a que 9,9% de chômeurs alors que la région de Québec (11,2%) montre un taux inférieur de 3 1/2% à l'ensemble du Québec (14,6%).

A partir d'un échantillonnage de 55,000 familles, les chronométrateurs de l'activité économique concluent que 1,658,000 personnes se cherchaient «activement» du travail le mois dernier. Volontairement, on a écarté 335,000 personnes qui sont parvenues à la conclusion qu'il était maintenant vain de frapper à la porte des employeurs. Plus du tiers de ces chô-

meurs cachés sont au Québec.

Il est vrai que, par le passé, les conditions financières de l'assurance-chômage permettaient à un petit groupe d'individus de se réfugier dans une baie tranquille pour regarder les efforts des autres. Mais dans la conjoncture d'aujourd'hui, l'offre d'emplois n'est tout simplement pas là. Qu'il suffise de voir la publicité dans les journaux ou les postes disponibles dans les bureaux de main-d'œuvre pour constater rapidement la rareté des emplois à combler. Il faut comprendre alors le découragement d'un bon nombre d'anciens «chômeurs actifs» devant la multiplication des portes fermées et des refus catégoriques. La source de l'espoir s'est tarie. Les démarches paraissent inutiles. Au bout de 50 semaines au maximum, le chômeur n'existe tout simplement plus dans les comptes de la Caisse d'assurance-chômage.

On peut fort bien nier l'existence de cette réalité et restreindre la définition du chômage à partir de critères sociologiques qui font hautement l'affaire des dirigeants politiques. Mais tel ne devrait pas être le comportement de professionnels de la science statistique.

Ces derniers connaissent fort bien la mécanique des nombres. Ils font déjà un premier compromis avec la

baisse de la population active. Depuis quelques mois, plusieurs personnes quittent volontairement le marché du travail tout simplement parce que les conditions offertes ne sont tout simplement pas intéressantes. Donc, cette baisse de la population active, l'an dernier — la première depuis de nombreuses années — exprimait déjà une détérioration du marché du travail. Le départ de ces volontaires permet alors une réduction de la base de calcul pour établir la proportion des chômeurs. On obtient ainsi un plus petit quotient numérique. Il est probable que cette proportion baissera en 1983. Mais si la conjoncture s'améliore, il y a fort à parier que ces travailleurs seront heureux de revenir à la quête d'un emploi sur le marché.

Il faudrait au moins tenir compte des chômeurs cachés, probablement les pires victimes de la crise actuelle. Si la société ne peut actuellement leur offrir un travail, qu'on ait la délicatesse de les dénombrer. L'exercice ne changera rien à leur sort. Mais au moins, le taux de chômage officiel sera alors beaucoup plus réaliste en passant de 12,3% à 16,2%. On saura qu'un Canadien sur six n'a pas d'emploi! C'est celui là qui devra recevoir le plus dans le budget de mardi prochain.

— MICHEL NADEAU

## Quel temps fait-il ?

ALBERT BRIE



JE VIENS de lire que, de tous les gens du monde, les Canadiens sont ceux qui parlent le plus volontiers du temps qu'il fait.

J'entends de méchantes langues conclure que ce fait nous classe, qu'il est le signe que nous manquons d'imagination, d'originalité, ou encore que, méfiants, nous évitons d'aborder de but en blanc les sujets littéraires ou trop personnels.

C'est trop vite dit. La raison qui, à mon sens, explique notre bavardage intarissable sur la pluie et le beau temps, est d'ordre sociologique.

Les experts en climatologie vous diront que nous vivons sous l'un des ciels les plus changeants et les plus excessifs qui se puissent voir. C'est sans doute le prix que nous payons pour habiter un territoire à l'abri des grands cataclysmes.

À force de questionner la météorologie, j'ai observé la récurrence, depuis le début de l'hiver, de cette prévision: «Ciel variable». «Soyez bien sûr, bien sûr, bien sûr!» soit dit en passant, pour pasticher Hugo.

Cette versatilité des humeurs du ciel correspond, chez ceux qui la subissent, une grande perplexité. Nos comportements quotidiens en portent la marque. Par exemple, je serais étonné d'apprendre qu'il y ait ailleurs dans le monde un pourcentage aussi élevé de gens qui, de bon matin, mettent le nez à la fenêtre, et se demandent, inquiets: «Qu'est-ce que je vais bien me mettre sur le dos aujourd'hui?» Cette préoccupation n'a rien d'un caprice. Elle surgit impérieusement.

Si j'étais sondeur chez CROP, je proposerais que la maison mène une petite enquête pour mesurer la place que tiennent, dans les intérieurs québécois, les garde-robes, penderies, vestiaires, placards, armoires, commodes, bahuts, coffres, etc. On ob-

tiendrait des chiffres propres à jeter un éclairage inédit sur l'un des traits de notre indiosyncrasie nationale: le soin que nous prenons d'aménager, en priorité, un espace de rangement, pour tout ce qui compose l'appareil vestimentaire.

Chacun peut faire à ce sujet son propre examen. Vous dresserez des plans pour une maison que vous voulez vous faire construire, ou vous êtes à la recherche d'un nouvel appartement. Si vous avez l'expérience des réalités physiques et matérielles, vous verrez à vous assurer, au chapitre des premières nécessités, d'une superficie adéquate pour loger ce qui vous habille, vous et les vôtres.

Nous ne nous munissons pas d'un équipement vestimentaire varié et divers à l'extrême, parce que nous serions mieux nantis ou plus coquets que les Français, les Japonais ou les Brésiliens, mais parce que nous sommes, sous le rapport du climat, confrontés à plus de variations de temps et de températures. Ils sont rarissimes les coins du globe qui jouissent (?) de canicules de brousse africaine en juillet et de vagues de froid à saveur polaire en janvier, sans compter la multitude de degrés intermédiaires qui s'échelonnent du torride au glacial.

Pour faire face à cette quantité disparate de temps et de températures, le Québécois et la Québécoise sont obligés de se pourvoir d'un fonds d'habillement que l'étranger de passage jugera extravagant. Son impression de première main sera que lui et elle ne pensent qu'à s'habiller. Dans ses garde-robes et tiroirs, le maillot de bain voisine l'anorak: la fourrure de loup marin, le chemisier et le short de polyester et coton.

On sait nous autres ce qu'il en coûte de temps, de soins, d'argent pour faire face aux rapides changements de saison, qu'il s'agisse de l'enfant, des jeunes gens, de dames et messieurs. C'est une constante remise en question des ajustements pour s'accommoder de conditions climatiques fantasques.

J'admire et je plains surtout la mère qui consacre un temps énorme

à ranger et à remettre en état le linge d'hiver et d'été et vice versa. Que d'heures et de jours à besogner, à courir les magasins, à transformer, à remettre en état, à se conformer aux modes des couturiers qui ne tiennent aucun compte de notre climat.

Et s'il n'y avait que le vêtement de préoccupation. La maison aussi réclame. Elle s'ouvre sur l'extérieur avec la venue de l'été; elle s'en isole l'hiver. Et puis voici le chauffage. Il faut penser à préparer la chaudière (la fournaise) pour l'hiver, à changer la face des fenêtres, à «s'encabaner» comme l'on dit.

Et que dire de la voiture qui exige une mise au point, un traitement particulier, parce que les grands de l'auto ne font pas leurs véhicules de façon à résister aux rigueurs de nos hivers.

Qui s'est déjà employé à calculer les heures d'une journée requises pour composer avec le temps qu'il fait au cours d'une année? Il en arriverait à un chiffre effrayant. Et quatre fois par an, c'est à recommencer. On n'a pas le temps de se conditionner, de s'harmoniser aux impératifs de nos vieux éphémères, incertains, inconsistants. C'est comme en amour: tout passe, tout laisse, tout casse.

Comment voulez-vous qu'ayant à lutter avec un climat aussi dérangé, asymétrique, convulsif, on ne fasse pas du temps le grand sujet de notre conversation. Le chaud, le froid, la neige, la pluie, le gel à pierre fendre, la chaleur d'été, la chaussée glissante, les pannes de courant, les factures du vêtement, du chauffage, les mesures de défense contre les offensives des intempéries cycliques, etc... autant de tracas, de désagréments, de mauvaises surprises qui sollicitent notre énergie, usent nos résistances, hypothèquent nos loisirs, grèvent nos ressources d'argent.

Impossible de ne pas être obsédé par le temps qu'il fait, qu'il fera et qu'il pourra faire. Il est heureux qu'il en soit ainsi. Toute cette dépense de salive bellequeuse contre notre climat impossible est un dérivatif. Sans lui, ce serait la guerre civile.

## LES PLUIES ACIDES



## LETTRES AU DEVOIR

### Appui du CPQ à Urgence-médiation

LE CONSEIL du patronat du Québec est absolument d'accord avec Urgence-médiation: notre système de relations de travail dans le secteur public et parapublic est une faille monumentale et il est essentiel de revoir l'ensemble des mécanismes de négociations qui le sous-tendent.

Appuyant la proposition d'Urgence-médiation, à l'effet de faire primer le droit à la santé sur le droit de grève, le Conseil du patronat demande également qu'un Code du travail propre aux services publics soit rédigé dans les meilleurs délais.

Tout en partageant, par ailleurs, l'avis d'Urgence-médiation que les services de santé devraient faire l'objet d'une considération spéciale dans l'élaboration de ce «nouveau» Code du travail, le CPQ n'en rappelle pas moins cependant sa position fondamentale à l'effet que les services usagers doivent être assurés en tout temps non seulement dans les services de santé, mais également dans la distribution de l'électricité, du gaz et dans l'alimentation en eau potable.

Le CPQ signifie finalement que son accord avec la proposition d'Urgence-médiation est un accord de principe avec les objectifs poursuivis, et non nécessairement un accord avec tous et chacun des moyens suggérés pour y arriver.

— GHISLAIN DUFOUR  
vice-président exécutif

### Insulte à l'Académie

Lettre en réponse à l'article intitulé «Entre Oscar et Génie...» publié le 26 mars dernier

QUAND cessera-t-on d'attribuer à des considérations politiques la sé-

### Rectificatif

Une malheureuse erreur de transcription a faussé hier l'identification des cinq personnes qui signaient une lettre de protestation contre la disparition du Centre d'art de Mont-Royal. Mmes Louise Letocha et Fernande St-Martin, M. Henri Barras, Gilles Hénault et Gilles Robert sont tous d'anciens directeurs du Musée d'art contemporain de Montréal et non uniquement, comme il était écrit, des «amis» de l'art contemporain. Nous les prions d'accepter nos excuses.

lection des lauréats des Prix Génie du cinéma canadien? Quand cessera-t-on d'attribuer à des arguments culturels ou démographiques usés des situations qu'on n'aura pas pris le temps d'analyser à la lumière d'arguments plus rationnels?

Votre journaliste ne sait-elle pas, comme tout le monde, que les Prix Génie sont attribués par les membres de l'Académie du cinéma canadien — donc par des cinéastes canadiens professionnels — à certains films jugés par eux comme représentant la fine fleur de la production canadienne? Si *Les Bons Débarras* a été sélectionné en 1981, c'est précisément parce que les membres de l'Académie, en 1981, ont jugé *Les Bons Débarras* comme le meilleur film canadien de cette année-là.

Deux ans plus tard, l'Académie honore *The Grey Fox* pour la même raison. Ce dernier film d'ailleurs, a remporté diverses autres palmes dans le monde depuis sa sortie et compris le prix du meilleur film canadien de la Presse internationale lors du Festival mondial de Montréal en 1982.

Les films sélectionnés sont choisis selon leurs mérites, et non pas selon la langue ou la culture d'origine. On voit mal comment votre journaliste peut encore parler de thèmes usés à la corde comme «un accident diplomatique possible», «une crainte nationaliste», «une consolation au cinéma anglais» ou «un besoin de

s'auto-congratuler». Cette année, on offrait 20 prix à un total de 100 finalistes. Il est bien clair que tout le monde ne pouvait pas gagner! Prétendre que la sélection s'effectue selon des lignes démographiques, comme le fait Nathalie Petrowski, cela revient à insulter les membres de l'Académie et les finalistes en plus de mettre en doute l'intégrité des organisateurs du Gala annuel de l'industrie cinématographique canadienne que sont les Prix Génie pour le cinéma québécois et canadien.

Nous nous étonnons de constater qu'un article paru au DEVOIR donne une impression si superficielle du Gala des Prix Génie et de l'Académie du cinéma canadien. Les arguments utilisés dans l'article de Nathalie Petrowski sont beaucoup trop naïfs et trop grossiers pour paraître dans un journal de la qualité du vôtre.

On ne peut pas user du subterfuge des considérations politiques et culturelles les plus générales et les plus simplistes pour éviter de regarder la situation du cinéma canadien en face comme le font les cinéastes québécois et canadiens et comme devraient le faire les journalistes.

— ANDRA SHEFFER,  
directrice générale  
Académie du cinéma canadien  
Toronto, 30 mars

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$96,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,25 par semaine. Le samedi seulement 50¢. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

# Construire des lendemains pour les jeunes

PIERRE NOREAU

Président du Sommet québécois de la jeunesse.

DEPUIS quelques mois déjà, on parle beaucoup des jeunes. Il a fallu la crise pour que les médias s'intéressent au sort qui leur est réservé. On s'interroge aujourd'hui sur ce qu'ils sont; on se questionne maintenant sur leurs chances de trouver, un jour, une place dans la société.

On commence peu à peu à constater le coût social élevé de la crise économique. La découverte subite de cette réalité fait craindre à plus long terme pour l'évolution concrète du Québec aux plans économique et social.

En fait, la situation dramatique dans laquelle se retrouvent des milliers de jeunes incite certains, parmi les plus désemparés, à se replier sur ce que nous pourrions appeler « la certitude de l'incertitude ». Or, rien n'est plus néfaste

pour l'évolution et le dynamisme d'une société que le désabusement de ceux qui sont le levain même de cette société: les jeunes.

**Au-delà du renoncement** — Toutefois, il ne faut pas se limiter à un aussi sombre tableau de la jeunesse. Nous ne pouvons taire le dynamisme de certains jeunes qui, refusant le fatalisme ambiant, tentent malgré tout d'intervenir dans leur communauté pour que cette société devienne davantage la leur.

Partout au Québec, on assiste à la multiplication d'organismes où oeuvrent des jeunes. Quoi qu'il advienne, ils ont décidé de se tailler une place dans leur milieu. Ils ont fondé leurs propres associations de jeunes chômeurs, d'assistés sociaux ou de travailleurs. Ils ont créé des coopératives de locataires, réanimé des associations étudiantes et fait preuve de courage et d'initiative à tous les niveaux.

Mais l'isolement des expériences nuit à la nécessaire concertation devant présider à l'émergence de solutions plus globales à des problèmes communs. La coupure dramatique entre les désirs des jeunes et les solutions que n'offre plus la société les convainquent qu'ils devront

vivre dans une société différente de celle dans laquelle ils ont grandi.

**Une solidarité nécessaire** — Auparavant, les jeunes se sont tout naturellement identifiés à une certaine étiquette partisane ou à leur statut d'étudiants, de travailleurs ou de chômeurs. Le chômage et la misère frappant maintenant d'une façon aveugle tous et chacun, les jeunes sont appelés aujourd'hui à dépasser leurs différences. Le constat de la communauté des situations, dans le respect des différences, conduit un nombre sans cesse croissant de jeunes à s'unir pour s'en sortir.

Dans cette solidarité à fortifier, le Sommet québécois de la jeunesse entend jouer un rôle important. Créé par et pour les jeunes, cet organisme indépendant prévoit l'organisation de 16 sommets régionaux qui se dérouleront en juin à travers la province. Plus de 6,000 jeunes de 15 à 29 ans, issus de tous les milieux, pourront ainsi participer à ces assises régionales. En août, 1,500 d'entre eux se rencontreront à Québec pour débattre, dans le cadre du sommet national, de leur capacité d'intervenir dans la société.

**Par et pour les jeunes** — Travailleurs

et travailleuses, chômeurs et chômeuses, étudiants et étudiantes, inactifs et inactives: ces jeunes participants seront appelés à discuter de leur situation de jeunes des années 80. Ils auront à exposer leurs désirs et les valeurs qu'ils entendent promouvoir dans l'avenir.

L'approche du Sommet québécois de la jeunesse se veut donc concrète. Elle repose sur la conviction qu'entre jeunes, les affinités l'emportent sur les différences.

Les solutions mises de l'avant par ces jeunes risquent fort d'amener des modifications à plus long terme que celles initiées par leurs aînés. Au-delà d'une brèche dans la forteresse du marché du travail, il faut s'assurer des moyens de changer la façon de voir des moins jeunes et obtenir de ceux-ci, si ce n'est une entière solidarité, du moins, une complète complicité.

**Une libre tribune** — Parce qu'il veut offrir aux jeunes une libre tribune, le Sommet québécois de la jeunesse s'est engagé publiquement à maintenir l'impartialité de sa démarche. La plateforme qu'il souhaite créer sera non-partisane. Il laissera aux participants le soin d'exposer librement leurs vues.

Pour protéger cette impartialité, le Sommet a diversifié au maximum ses sources de financement. Bien qu'il utilise les fonds des gouvernements fédéral et provincial sous forme de services, de subventions ou de programmes d'emplois, le Sommet compte beaucoup sur les résultats de deux campagnes de financement menées conjointement dans l'entreprise privée et le public en général.

Garant de cette impartialité, un Comité des amis de la jeunesse regroupe une quarantaine de personnalités provenant de divers milieux, de couleurs différentes et d'allégeance diverses.

Certains mettront en doute cet idéal de neutralité. La bonne foi suscite toujours le scepticisme. N'en déplaise aux faiseurs d'hypothèses, c'est avant tout la participation des jeunes eux-mêmes qui assurera l'impartialité de la démarche entreprise par le Sommet québécois de la jeunesse.

**Relèver le pari** — Il serait inutile de masquer le lot de risques et de désillusions que comporte un tel projet. Il est inévitable de rencontrer, tôt ou tard, les nombreuses embûches dressées sur le difficile parcours qui mène à la concer-

tation. Mais si les jeunes n'acceptent pas le pari, qui donc le relèvera?

Pour une fois, et d'une façon certaine, nous aurons une idée claire de ce que font et pensent les jeunes. Notre société ne pourra profiter que plus sainement de l'analyse forcément critique posée par ses jeunes.

Le Sommet québécois de la jeunesse permettra peut-être aussi l'émergence de nouvelles solidarités entre jeunes; solidarités auxquelles bien peu de gens croient encore. Sans cette prise réelle en main des jeunes par eux-mêmes, soutenue par la complicité des moins jeunes, il ne resterait qu'à se résigner aux fossés grandissants entre la génération montante et toutes celles qui l'ont précédée.

Il est à espérer que dans cette démarche, les jeunes puissent au moins, entre eux, donner l'exemple de la concertation. Dans cette perspective, le Sommet marquera un point fort vers l'avènement d'une société où chacun trouvera davantage sa place.

Les jeunes ont décidé de s'unir pour s'en sortir, et c'est par cette initiative qu'ils construiront des lendemains qui leur appartiennent.

# Le Nicaragua, une société démocratique

MARC OUELLET

LIBRE OPINION

Diplômé en journalisme, l'auteur est pigiste à Québec. Il rentre d'un séjour au Nicaragua.

DEPUIS l'avènement du gouvernement révolutionnaire sandiniste au Nicaragua, en 1979, la presse occidentale, nord-américaine en particulier, s'évertue à accoler une image « militariste » à tout ce qui concerne la nouvelle société nicaraguayenne. Que ce soit dans les reportages télévisés ou radiophoniques, ou dans les dépêches des agences de presse, on constate malheureusement qu'on persiste à donner à la nouvelle connotation militaire. Quand on sait ce que représente le militarisme pour le citoyen ordinaire, il faut s'interroger sérieusement sur cette image du Nicaragua qu'on est en train de créer.

Je n'ai pas l'intention de faire le procès de la presse. Je veux plutôt tenter de « démilitariser » notre perception de la révolution sandiniste pour la ramener à une vision plus conforme à la réalité nicaraguayenne. Derrière cette révolution, il y a tout un peuple, et ce peuple, on ne le dira jamais assez, est foncièrement paisible, pacifiste. Sa seule lutte, il la mène contre la misère et la pauvreté.

La « menace » nicaraguayenne, comme se plaît à l'appeler le président américain, ne tient plus quand on cotoie ces gens tous les jours. On ne peut que constater à quel point ils sont pauvres et déshérités. M. Reagan a-t-il humé cette odeur de pourriture qui s'élève des marchés publics, ou travaillé dans les plantations de coton par une chaleur de 39 degrés, ou encore marché cinq kilomè-

tres, sous un soleil de plomb, pour aller s'approvisionner en eau? On comprend alors que ce peuple a d'autres préoccupations que de « marxiser » le continent latino-américain. On constate également que, loin d'être un peuple guerrier, c'est un peuple sans agressivité qui lutte tout simplement pour se sortir de ce bourbier.

Malheureusement, ces réalités ne sont pas diffusées par les différents médias. On persiste à nous présenter l'aspect militaire de la révolution sandiniste, de façon à nous faire croire à une société militariste à outrance. Cette image ne correspond pas à la réalité. Il faut la changer.

De même, il est important de rappeler que la plupart des dirigeants sandinistes ne sont pas des militaires de carrière, mais des gens du peuple, entrés dans la guérilla pour lutter contre le somozisme. Que c'est un régime pluraliste où les différentes classes et les différentes tendances idéologiques sont représentées au sein du gouvernement sandiniste.

Si, dans les médias, on fait beaucoup état des déclarations « virulentes » et « hostiles », des discours « vigoureux » des dirigeants sandinistes à l'endroit des États-Unis ou du Honduras, quand fait-on mention, par contre, du bien-être que ce gouvernement a apporté et apporte jour après jour à la population par ses nombreuses réformes: alphabétisation de 90% de la population, réforme agraire, campagnes de santé, élimination des pénuries alimentaires, constructions d'hôpitaux, de routes, transports en commun, habitation, etc.

Quand fait-on état des nombreux efforts du gouvernement sandiniste pour maintenir et assurer la paix dans la région? Quand mentionne-t-on ses appels à l'aide internationale, sans laquelle il ne pourra réussir à sortir le pays du marasme? Force est d'admettre qu'encore



aujourd'hui, un tel traitement est réservé à l'information sur l'ensemble des pays du tiers-monde.

Est-ce vraiment là le comportement d'une dictature militaire ou d'un gouvernement totalitaire? Trouvez un gouver-

nement en Amérique latine qui a fait autant que celui du Nicaragua pour améliorer les conditions d'existence de sa

population. Loin d'être totalitaire, ce gouvernement puise son énergie et ses ressources à même les organisations de masse qui foisonnent dans tout le pays. C'est ce qui fait sa force et son originalité.

Dans sa campagne de dénigrement du régime sandiniste, le gouvernement américain crie à la menace communiste et essaie, par une propagande bien articulée, de ramener le problème de l'Amérique centrale au niveau d'un conflit Est-Ouest, entre les superpuissances. Or, ce n'est pas la vérité.

La vérité c'est que ce sont des peuples dominés, exploités, affamés qui veulent se libérer, par la voie du socialisme, du joug des capitalistes étrangers, américains en particulier. Et c'est cette vérité que le gouvernement américain essaie de nous cacher. Dans ce sens, l'exemple de la révolution sandiniste représente une véritable menace pour les intérêts américains en Amérique centrale.

Il y a beaucoup de militaires au Nicaragua, il ne faut pas le nier. Cette présence militaire peut cependant s'expliquer. Dans le contexte latino-américain, il est impensable qu'un gouvernement, socialiste par surcroît, puisse gouverner s'il n'a pas d'armée pour l'appuyer. Devant la menace d'intervention étrangère et les nombreuses attaques des ex-gardes somozistes, le Nicaragua doit obligatoirement se constituer une bonne armée défensive.

La récente offensive menée par plus de 1,000 somozistes en plein coeur du pays ne confirme-t-elle pas la précarité de la situation au Nicaragua et ne vient-elle pas donner raison aux dirigeants sandinistes qui appréhendaient depuis longtemps une telle invasion? L'armée est le seul gage de sécurité.

En se constituant une bonne armée, par contre, les sandinistes jouent le jeu du gouvernement américain qui veut, par sa stratégie de déstabilisation du régime sandiniste, forcer ceux-ci à dépendre en armements ce qu'ils devraient normalement dépenser pour satisfaire les besoins de la population et, ainsi, provoquer un certain mécontentement. Car si on réussit à miner la popularité des sandinistes — c'est là leur grande force et les Américains le savent — toutes les avenues seront ouvertes pour leurs opposants.

Croire que le Nicaragua représente une menace pour notre sécurité, c'est vraiment ne pas tenir compte de la réalité. Le succès du projet de société nicaraguayenne, au contraire, repose sur le maintien de la paix et sur une bonne coopération entre les divers pays du continent. Pour surmonter les grandes difficultés auxquelles il fait face, le peuple nicaraguayen a absolument besoin de l'aide de ses voisins et des pays étrangers. C'est un pays en reconstruction et la guerre est un luxe qu'il ne peut se payer.

Le succès du Nicaragua sandiniste réside dans le plus large appui de la communauté internationale à sa cause. Plus il y aura de pays qui appuieront le gouvernement sandiniste, moins il y aura de risques d'intervention étrangère au Nicaragua.

C'est dans cette perspective que la presse internationale a un rôle-clé à jouer. C'est en effet à elle qu'incombe la tâche de bien discerner les enjeux et de nous les exposer le plus objectivement possible. Si elle joue pleinement son rôle, le Nicaragua ne pourra qu'en bénéficier. La victoire sandiniste a suscité trop d'espoirs en Amérique centrale pour qu'on l'abandonne à son sort!

# Petit morceau de tartufferie suisse

JACQUES BOULAY

Le docteur Boulay est membre du comité de rédaction de la revue musicale québécoise « SONANCES ».

CERTAINS pensent peut-être que la censure dans le domaine des arts est un phénomène limité à l'URSS et à ses satellites, ou encore un mauvais souvenir des siècles passés. Eh bien, qu'ils se détrompent! Les « démocraties » occidentales ont elles aussi leur Jdanov ou leur Metternich. À preuve.

Le 21 mars 1982, Denys Bouliane, compositeur québécois de 27 ans, qui étudie en Allemagne avec György Ligeti, remporte le prix des jeunes compositeurs de Radio-Canada dans sa section (musique exigeant de un à 12 exécutants) ainsi que le grand prix du concours avec une oeuvre intitulée *Jeux de société* pour quintette à vent et piano amplifiés. La critique est extrêmement élogieuse, et le talent de Denys Bouliane est consacré. Aussi la Société Radio-Canada, par la voix de M. Jacques Bertrand, chef du service des émissions musicales au réseau français, commande-t-elle à Bouliane une oeuvre pour choeur et orchestre de chambre qui sera exécutée le 14 février 1983 par le choeur de la Radio suisse romande et l'Orchestre de chambre de Lausanne dans le cadre des activités de la Communauté radiophonique des programmes de langue française.

Le 29 septembre 1982, Denys Bouliane envoie à MM. Henri Scolari et André Zumbach, de la Radio suisse romande, une lettre dans laquelle il donne des détails sur l'oeuvre: celle-ci sera d'une durée de 14 minutes, utilisera des textes du poète québécois Claude Gauvreau (textes que le compositeur joint à sa lettre) et s'intitulera *Jappements à la lune*, titre d'un des poèmes utilisés. Les destinataires de la lettre ne réagissent pas: ou bien ils n'ont pas lu les textes de Gauvreau — ce qui montre leur incompetence —, ou bien, s'ils les ont lus, ils sont d'accord — ce qui rend d'autant plus odieux leur comportement ultérieur.

Le 4 janvier 1983, le tiers du matériel

est envoyé de Cologne à Lausanne par la poste. Le 14 janvier, la femme du compositeur, Normande Doyon, qui est à Cologne, obtient confirmation par téléphone que tout se passe normalement à Lausanne et que les premières répétitions sont prévues pour le début de février. Le compositeur, alors au Québec, doit apporter en Suisse le 22 janvier le reste du matériel.

Le 21 janvier, Normande Doyon reçoit un appel téléphonique d'une secrétaire de la Radio suisse romande — MM. Scolari et Zumbach sont des gens trop importants pour appeler eux-mêmes leur victime —, qui lui déclare que l'oeuvre à laquelle Bouliane a travaillé pendant des mois ne sera pas exécutée parce que, dit-elle, les choristes trouvent les textes de Gauvreau « obscènes ». M. Jacques Bertrand, de Radio-Canada, intervient aussitôt auprès du patron de la secrétaire, M. Zumbach, qui refuse de revenir sur sa décision de ne pas accepter l'oeuvre. M. Bertrand propose alors une solution de rechange: l'Orchestre de chambre de Lausanne donnerait, au lieu de *Jappements à la lune*, la première européenne d'un concerto pour piano de Bouliane, intitulé *Douze tiroirs pour alléger votre descente*, qui a été créé le 21 mars 1982 par l'Orchestre de chambre de Radio-Canada à Québec sous la direction de Jean-Michel Boulay avec comme soliste la pianiste Normande Doyon, femme du compositeur. Le chef d'orchestre qui a dirigé la création québécoise de l'oeuvre et qui connaît bien la partition se déclare disposé à se rendre à Lausanne pour prendre charge des répétitions et de la création européenne, et Normande Doyon se remet à travailler sa partie avec acharnement.

Le 27 janvier, le matériel des *Douze tiroirs* arrive à Genève. Or, le 31, MM. Zumbach et Scolari envoient aux intéressés un télex dans lequel ils refusent l'oeuvre, alléguant que le matériel est de mauvaise qualité et que l'Orchestre de chambre de Lausanne et son chef Armin Jordan ne veulent pas l'exécuter, vu les difficultés qu'elle comporte. Et pourtant, les musiciens de la petite ville de Québec, qui n'ont pas une réputation internationale et qui n'ont jamais fait de disques pour Philips, étaient passés au travers quelques mois plus tôt sans y laisser leur peau! Avec moins de répétitions qu'il n'en était prévu pour l'Orchestre de Lausanne!

Il faut dire que, dans cette affaire, Radio-Canada, par la voix de M. Jac-

ques Bertrand, a appuyé Denys Bouliane au maximum. Mais MM. Zumbach et Scolari n'ont pas hésité à revenir sur leurs engagements envers Radio-Canada parce que les textes surréalistes de Gauvreau ont choqué leurs chastes oreilles. Ils ont même eu le cynisme de commencer leur télex en disant: « Le compositeur canadien Denys Bouliane joue de malchance ». Évidemment, une malchance que ces nouveaux Jdanov ont créée de toutes pièces!

Un des nôtres, qui est un jeune compositeur de talent, vient d'être traité comme le dernier des derniers par les autorités de la Radio suisse romande. Mais pour qui ces gens-là se prennent-ils? Quand on est d'un pays — la Suisse — dont la prospérité provient en grande partie des fortunes accumulées plus ou moins frauduleusement dans le monde, on ne peut se permettre, me semble-t-il, de faire la morale à droite et à gauche. Aussi la Radio suisse romande doit-elle réparer dans les plus brefs délais le tort qu'elle a causé à Denys Bouliane et faire exécuter sur ses ondes et celles de la Communauté radiophonique des programmes de langue française l'une des oeuvres soumises par le compositeur et Radio-Canada. Autrement, on saura désormais ce que signifient la parole donnée et la liberté d'expression au pays de Guillaume Tell.

## COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps
- Lisez 3 à 10 fois plus vite avec une bonne compréhension
- Améliorez votre mémoire
- Facilitez vos études et vos recherches

Un soir par semaine — 8 semaines

Début des prochains cours  
28 avril - 2-4 mai

À proximité des universités

Renseignements, inscriptions:  
Centre de lecture rapide  
Permis cult. pers. MEQ 389 525  
MONTREAL: 681-4545  
QUÉBEC: 872-8427

Collection de poche

# Points Politique

L'action en poche

Jean-Yves Calvez  
La pensée de Karl Marx

Amnesty International présente  
Les «disparus»  
Rapport sur une nouvelle technique de répression

J.-Y. Carfantan / C. Condaminés  
Qui a peur du tiers monde?  
Rapports Nord-Sud: les faits

René Dumont  
Marie-France Mottin  
Le mal-développement en Amérique latine

Prix: de 4,60\$ à 9,95\$  
En vente chez votre libraire

Seuil

# Universités / La présence fédérale

suite de la première page

pour ses propres universités, même si son effort s'est accru au cours des dernières années, le Québec ne compte que pour un peu plus du cinquième des ressources externes de financement, tandis que le gouvernement fédéral en fournit la moitié, le reste venant d'autres sources (fondations, corporations). Quoi qu'il en soit, le programme québécois dit « Formation des chercheurs et action concertée » (FCAC), le pendant des grands conseils fédéraux de recherche, ne dispose que d'un budget de \$ 24 millions, pour 2.300 chercheurs, 466 équipes et 28 centres de recherche, et est encore trop jeune pour convaincre les scientifiques de la détermination québécoise.

Les plus récents programmes fédéraux d'aide à la recherche universitaire — soutient à l'emploi scientifique, subventions « stratégiques » dans les secteurs de pointe, financement de l'appareillage — ne se préoccupent toutefois plus de rattrapage et laissent loin derrière les universités québécoises. De 1977 à 1982, elles ont reçu entre 10 % et 20 % des subventions « thématiques » du Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG) dans les domaines nouveaux de la recherche en énergie, toxicologie de l'environnement, télécommunications, alimentation-agriculture, et océanographie. La part du lion, environ la moitié de ces subventions, est allée à l'Ontario, dont l'infrastructure de recherche était fin prête à les recevoir. Voilà pourtant exactement les domaines où le Québec prétend être capable de prendre un virage.

« La politique de concentration et de spécialisation des efforts universitaires appliquée à partir d'Ottawa, dans un ca-

dre de concurrence pan-canadienne très vive, risque de jouer au détriment du Québec », écrit le Conseil qui n'en recommande pas moins d'éviter les ruptures avec le gouvernement fédéral. Il faut comprendre dès lors qu'il n'attribue pas le retard québécois à quelque politique discriminatoire d'Ottawa mais au « vacuum de politiques » québécoises.

Le Conseil reproche vivement au gouvernement, et aux universités québécoises elles-mêmes, l'absence d'un « minimum de concertation » pour le développement des domaines de pointe. Dans le dossier de la recherche océanographique par exemple, où le CRSNG est en train de consolider des centres majeurs ailleurs au Canada (51 % des subventions vont aux Maritimes contre 12,9 % au Québec), pas moins de quatre petites unités québécoises se font la lutte...

La coordination se pratique d'abord chez soi, lance le Conseil, en déplorant que le Québec ne cesse de parler de planification, et continue à ne pas en faire. Au lieu de réclamer simplement, sans grand espoir de succès, le rapatriement de sa compétence constitutionnelle, le gouvernement du Québec pourrait utiliser les outils qu'il a en mains pour asseoir cette compétence: exiger des plans de développement des institutions et les faire respecter, imposer une rationalisation du réseau universitaire, évaluer de façon soutenue les programmes, se donner une formule de financement cohérente et sans surprises, utiliser la Loi des Affaires intergouvernementales pour « canaliser cas par cas le financement fédéral en des directions correspondant à ce qu'il souhaite ».

Au ministère de l'Éducation, il y a bien plus de gens occupés à la gestion à court terme des ressources « qu'à la

planification, se plaint le Conseil. En fait, le travail de défrichage qu'il s'est lui-même imposé pendant deux ans est une illustration de cette indifférence venue de haut: on a publié un livre vert puis un livre blanc sur la recherche scientifique sans posséder les données de base sur la relation des universités québécoises aux programmes fédéraux de recherche, les plus importants de tous. Et on en est encore à construire les « macro-indicateurs » qu'utilise depuis longtemps l'Ontario pour évaluer la progression de ses établissements d'enseignement supérieur: une série de renseignements sur les étudiants de maîtrise et de doctorat, de même que sur les professeurs-chercheurs, leurs sources de financement, leurs bourses et contrats.

Pas étonnant, dans ces conditions, qu'on commence à peine à se rendre compte, en 1983, que malgré un rattrapage important du taux de fréquentation universitaire chez les francophones, nos universités restent sous-développées: le taux de diplômés, à la maîtrise et au doctorat, reste de 30 % à 50 % moins élevé qu'en Ontario, ou qu'au Québec anglais, selon les disciplines. Le retard dans l'effort de recherche s'ensuit, et provoque à son tour un retard dans la mise en marche de programmes d'études avancées.

Les universités québécoises ont été plutôt ulcérées du peu d'importance que leur accordent les documents de planification économique du gouvernement du Québec, dont *Bâtir le Québec* en 1979, et plus récemment *Le virage technologique*. Malgré les plus récents développements qui ne les favorisent guère à Ottawa non plus, elles restent toutefois confiantes en la filière fédérale.

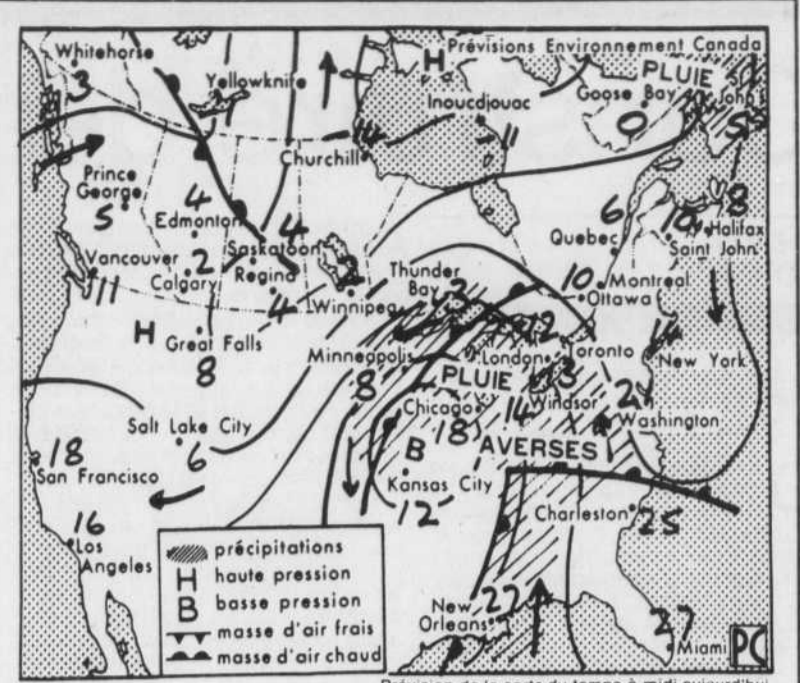
En annexe à son étude, le Conseil des universités cite en effet des extraits

sans équivoque de la position des universités, telle qu'elle s'exprime dans les mémoires qu'elles ont présenté au gouvernement québécois, lors des discussions sur la politique scientifique. Le « double mode de financement » leur semble, sur un air bien québécois, être la garantie de leur indépendance. Et certaines ne se gênent pas pour dire aux autorités québécoises que c'est moins à Ottawa d'augmenter son niveau de financement, qu'à Québec de « mettre les bouchées doubles » pour rattraper l'Ontario.

Avant d'en arriver là, il faudrait évidemment que le gouvernement accepte de reconnaître l'état de sous-développement des universités québécoises, celles de langue française surtout, remplies d'étudiants à temps partiel, de milliers d'enseignants engagés dans des programmes « courts », certificats et diplômes de premier cycle, mais dépeuplées aux études avancées. Au moment même où le ministère de l'Éducation, à la demande du Conseil du Trésor, demande des compressions budgétaires supplémentaires aux universités, il lui est difficile de reconnaître pareil retard, qui exigerait plutôt un accroissement des ressources.

Le rapport du Conseil des universités renvoie donc la balle dans le camp du gouvernement québécois, plutôt que dans celui d'Ottawa, mais le virage et le redressement ne sont pas pour demain, malgré l'urgence désormais bien documentée. Le Conseil, qui a mis deux ans à produire ce rapport, l'a maintenant expédié aux institutions pour consultations et pense pouvoir produire son avis final l'automne prochain. Ce sera ensuite au ministre de jouer, à partir d'un texte dont l'approche diffère fondamentalement de la sienne. Il serait étonnant qu'il se presse.

FIN



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

## L'AMÉRIQUE

Une dépression sur la Basse-Côte-Nord se dirige lentement vers Terre-Neuve. Des nuages et des averses accompagnant cette dépression se déplacent aussi vers l'est. Une crête de haute pression sur la frontière Ontario-Québec apportera un dégel graduel d'ouest en est. Les températures seront près de la normale. Une autre dépression en provenance du centre des États-Unis produira demain des averses sur le sud-ouest du Québec.

**Réservoirs Cabonga et Gouin, Lac-St-Jean:** ensoleillé avec passages nuageux. Minimum: de -4 à -6. Maximum: de 4 à 6. Demain: ennuagement suivi d'averses.

**Laurentides, Mauricie:** ensoleillé avec passages nuageux. Minimum: de -3 à -5. Maximum: de 6 à 8. Précipitations: 10%. Demain: averses.

**Pontiac-Gatineau, Lièvre, Outaouais:** ensoleillé avec passages nuageux. Minimum: près de -2. Maximum: près de 10. Demain: averses.

**Montréal, Trois-Rivières, Drummondville:** ensoleillé avec passages nuageux. Minimum: près de 0. Maximum: de 8 à 10. Demain: averses.

**Québec, Estrie-Beauce:** dégel graduel tôt en matinée. Généralement ensoleillé par la suite. Minimum: de -2 à -4. Maximum: de 2 à 4. Demain: averses.

**Saguenay, Réserve des Laurentides, Rivière-du-Loup, La-Malbaie:** dégel graduel en matinée. Généralement ensoleillé par la suite. Minimum: de -2 à -4. Maximum: de 5 à 7. Précipitations: 10%. Demain: ennuagement suivi d'averses.

**Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon:** nuageux avec quelques averses neige fondante, surtout en terrain montagneux, en matinée. Dégel graduel par la suite. Vents modérés par endroits. Minimum: de 0 à -2. Maximum: de 3 à 6. Précipitations: 50%. Demain: beau.

**Baie-Comeau, Sept-Îles:** dégel graduel en matinée. Généralement ensoleillé par la suite. Vents modérés. Minimum: de -1 à -3. Maximum: de 4 à 6. Précipitations: 10%. Demain: beau.

**Basse-Côte-Nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest:** plutôt nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Vents modérés. Minimum: de 0 à 2. Maximum: de 2 à 4. Précipitations: 60%. Demain: beau.

**Secteur à l'est de Natashquan:** nuageux avec chutes de neige fondante ou pluie, et vents modérés. Minimum: de 0 à 2. Maximum: de 2 à 4. Précipitations: 80%. Demain: dégel graduel.

que le président du comité exécutif de l'OLP ait changé d'avis, affirmant que les Palestiniens ont toujours dit aux Jordaniens qu'ils se refusaient à considérer le plan Reagan pour le Proche-Orient comme une bonne plate-forme pour la paix dans la région. L'OLP, dit-il, doit insister sur son droit intégral à représenter les Palestiniens, sinon « la question de la Palestine et des territoires occupés se transformera en un simple litige frontalier ».

La déclaration de l'OLP reprend à son compte le principe de confédéra-

tion entre la Jordanie et un Etat palestinien dans les territoires occupés par Israël en tant qu'« objectif stratégique », mais elle précise que le lien confédéral devra être créé uniquement après l'établissement d'un Etat palestinien indépendant.

Selon le texte publié à Damas, les deux parties n'ont pas entière confiance dans la capacité des États-Unis à empêcher le mouvement de colonisation juive dans les territoires occupés ou à faire en sorte que les forces israéliennes évacuent le Liban.



## Garneau

reau du chef intérimaire, M. Gérard D. Lévesque, et chez les parlementaires, majoritairement favorables à M. Garneau, c'était l'euphorie. Président de la Banque d'Épargne, M. Garneau avait convoqué une conférence de presse, le 18 août 1982, pour annoncer qu'il avait renoncé à poser sa candidature. Depuis, il n'a fait que quelques rares interventions publiques et s'est chaque fois abstenu de traiter de politique. Après avoir lui-même relancé hier l'hypothèse de sa candidature, il se propose de participer, dimanche, aux côtés du chef intérimaire, M. Gérard D. Lévesque, à un ralliement politique qui aura lieu au Centre communautaire hellénique.

Agé de 48 ans, M. Garneau avait été défait par M. Claude Ryan au congrès de leadership de 1978. Quelques mois plus tard, en décembre 1978, il annonçait son retrait de la vie politique pour accepter la direction de la Banque d'Épargne et du Crédit foncier.

## Guerre

une telle affirmation, le général Ménard, qui s'était particulièrement distingué lors du raid sur Dieppe, en août 1942, avait intenté à ses deux collègues militaires une poursuite de \$400.000 pour dommages moraux et atteinte à sa réputation.

Lors de l'étude de la poursuite, en janvier, plusieurs personnalités, dont le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, de même que plusieurs ex-collègues du général Ménard, avaient témoigné.

Le héros de Dieppe avait proposé de ne pas tenter sa poursuite, à la condition que des excuses publiques lui soient faites. Ce que le général Dextraze avait refusé.

Toutefois, deux jours avant que ne s'instruise le procès de janvier dernier, les généraux Dextraze et Allard, répondant, à une invitation du cardinal Maurice Roy, avaient offert une certaine rectification au général Ménard, mais celui-ci avait décliné cette amende honorable, parce qu'il ne la trouvait pas suffisamment complète.

Il semble donc qu'on se soit entendu sur ce point car le général Ménard assistera à la conférence de presse de demain, en compagnie de son avocat, Me Guy Bertrand, et de M. Philippe Gélinas, représentant M. Dextraze.

On croit savoir que cette entente ne débouchera sur aucune somme d'argent, la « rectification » proposée ayant préalablement été acceptée.

## Lalonde

timé que « le marché » ne pouvait tolérer un déficit trop élevé.

M. Lalonde attribue cette baisse en partie au fait que des compagnies ont envoyé leurs taxes en plus grand nombre que prévu le mois passé plutôt qu'en avril (ce qui vient jouer sur le budget 1982-83 et non sur le suivant); il estime aussi que de \$100 à \$300 millions de moins découlent de l'adoption tardive de la loi modifiant l'impôt (les remboursements d'impôt ayant été effectués plus tard).

« Enfin, nous avions prévu certaines dépenses que nous n'avons pas eu à faire », a-t-il déclaré.

Le ministre ne croit pas que cette baisse soit due à un changement dans l'économie, qui expliquerait, par exemple, que les compagnies aient envoyé leurs dus au gouvernement plus tôt. Il ne faut pas non plus s'attendre à ce que le gouvernement fédéral modifie ses orientations économiques à la lumière de ce trou de quelques milliards. « Pas substantiellement », a déclaré le ministre des Finances hier.

Il reste que, baisse ou non, le déficit pour 1982-83 sera un record et plus du

double de celui de l'année dernière. Mais celui prévu pour 1983-84 brisera un autre sommet s'il poursuit sa lignée car, il y a moins de deux semaines, M. Lalonde l'estimait à \$29,5 milliards puisqu'il faut, disait-il stimuler l'économie et que cela se fera aux dépens du déficit.

Les chiffres d'hier proviennent du relevé mensuel du ministère des Finances. D'autre part, le ministre des Finances a déclaré hier qu'il n'était pas question d'écouter les provinces en mettant les freins annoncés le mois dernier à la contribution fédérale dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

« Il n'est pas question d'accepter ce moratoire », a dit M. Lalonde.

Un autre relevé publié hier indique que 10,929 personnes ont déclaré faillite au cours du premier trimestre 1983, soit une hausse de 12,7 % par rapport à l'année précédente et que le Québec remporte le triste prix, avec 1,062 faillites, et des dettes évaluées à \$126,6 millions.

## Reagan

que des « Palestiniens » ou du « peuple palestinien ».

La visite du sultan d'Oman a été interprétée par la Maison-Blanche comme un encouragement supplémentaire à la poursuite des efforts des États-Unis au Proche-Orient malgré le revers constitué par le renoncement du roi de Jordanie.

Les porte-parole du gouvernement américain soulignent que tous les dirigeants arabes avec lesquels M. Reagan a été en contact ces jours derniers l'ont pressé de ne pas abandonner son initiative. Le sultan Qabous a dit publiquement hier à la Maison-Blanche qu'il était « impératif » que le président poursuive ses efforts.

Le président, fait-on remarquer dans son entourage, a pris son hier de ne pas assimiler les « dirigeants palestiniens » aux « forces de la violence et de la terreur » qui imposent leur veto à son plan. Il avait dénoncé dimanche de la même façon les « éléments extrémistes » qui font obstacle à la réalisation des aspirations du peuple palestinien.

Ces précautions oratoires, estimées dans les milieux diplomatiques, représentent de la part de M. Reagan un effort pour convaincre les dirigeants modérés de l'organisation palestinienne de résister à la politique du pire pratiquée par les éléments les plus radicaux.

Enfin, l'OLP a invité hier la Jor-

## AUJOURD'HUI

**Hébraïsation et francisation: similitudes et différences,** tel est le thème d'une conférence organisée en collaboration avec le Congrès juif canadien par l'Office de la langue française et qui aura lieu à 20 h à la Synagogue espagnole et portugaise, 4893, rue St-Kevin.

La Galerie d'art *Les deux B* présente jusqu'au 2 mai une exposition des tableaux de Pierre-Paul Rioux. Rendez-vous de 13 h à 18 h du mercredi au dimanche au 4872 rue St-Denis. 284-2668

Session de Droit canonique au Centre Saint-Pierre, 1205, rue de la Visitation. Personnes-ressources: Roch Pagé et Germain Lesage, docteurs en droit canonique. Cette session de trois jours, ouverte à tous, commence ce mercredi à 10 h. 524-3561

« Ombres et lumières en eucuménisme », conférence de Mgr Armand LeBourgeois, évêque d'Autun, en France, au Centre marial Montfortin, 5875 est, rue Sherbrooke. 254-5376

Conférence publique pour un christianisme intégralement humain avec Jean-Pierre Jossua, à l'auditorium de l'Institut de pastorale, 2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à 19 h 30. 739-3223

Rencontres d'information de l'Association des locataires de Villeray sur les augmentations de loyer. Rendez-vous à 19 h 30, au 326, rue Gounod. 270-3379

La Société généalogique canadienne-française présentera à 20 h, aux loisirs St-Edouard, 6515, rue St-Denis, une conférence du Dr Camille Roussin, ancien maire de Joliette qui parlera des familles Olivier et McConville.

« L'informatique et l'entreprise »,

tel est le thème qu'abordera M. Raymond Lafontaine, devant la Société pour le progrès de la Rive-Sud, à la Rôtisserie St-Hubert, 1435 ouest, rue St-Charles, à midi 30. 651-6570

Dans le cadre de l'exposition « L'art de l'architecte », trois siècles de dessin d'architecture à Québec, à 20 h, au Musée du Québec. Soirée-débat animée par M. Luc Noppen, professeur d'histoire de l'architecture à l'Université Laval. 643-6792

A 19 h 30, au 1611, d'Orléans (local du CLSC), assemblée générale annuelle de l'Association des locataires d'Hochelega-Maisonnette. 598-8936

« Les vivaces... », conférence de M. Tony Huber, à 20 h, à l'auditorium de Jardin Botanique, 4101 est, rue Sherbrooke.

A 20 h, concert de musique russe, à la Bibliothèque Marie-Uguay, 6052, boul. Monk. 872-2044

A 21 h 15, Nick Ayoub et son ensemble, concert de jazz, à la bibliothèque Maisonnette, 4120 est, rue Ontario. 872-4213

Table ronde intitulée « Le drame Israël Palestine, et maintenant? », à l'Université McGill, pavillon Leacock, salle 232, sous la présidence de M. Gilbert Tarrab, professeur à l'U-QAM, avec Daniel Amit, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, Noha Khalif, chercheuse à l'Institut d'études palestiniennes à Beyrouth, Ben Preiss, professeur israélien à l'Université de Sherbrooke et Marie-Claude Tadros-Giguère, Palestinienne née à Jaffa. Rendez-vous à 19 h 45.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à l'Assomption, Collège de l'Assomption, 270, boul. l'Ange-Gardien de 14 h à 20 h.

## 13 avril

par la PC et l'AP

1982: l'administration Reagan annonce son intention de vendre des pièces détachées militaires à Taïwan, en dépit de l'avertissement de Pékin, selon lequel une telle initiative est susceptible de conduire à une « rétrogression » dans les relations sino-américaines;

1981: René Lévesque est réélu premier ministre du Québec;

1977: les chefs militaires espagnols ratifient la décision du gouvernement concernant une légalisation du Parti communiste;

1976: explosion dans une fabrique de munitions en Finlande: 45 morts, sept blessés;

1973: trois évêques orthodoxes cyprites prononcent l'exclusion du clergé de Mgr Makarios, accusé d'avoir violé la règle ecclésiastique en acceptant la présidence de la République de Chypre;

1961: l'Assemblée générale des Nations unies condamne l'apartheid;

1948: la constitution roumaine est révisée selon le modèle soviétique;

1939: la France et la Grande-Bretagne garantissent l'indépendance de la Grèce et de la Roumanie;

1848: la Sicile se déclare indépendante de Naples;

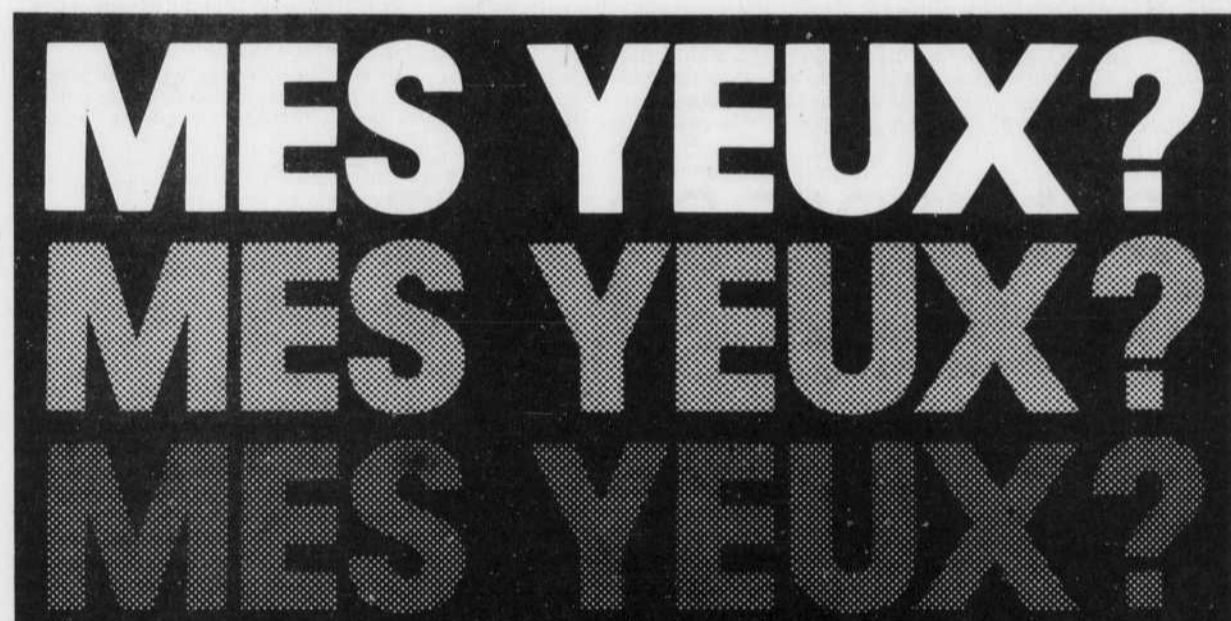
1796: victoire d'Augereau sur les Italiens à Millesimo (Italie);

1605: Theodore II monte sur le trône de Russie à la mort de son père, Boris Godounov;

1598: le roi de France Henri IV promulgue l'Édit de Nantes, qui octroie une importante mesure de liberté religieuse aux Huguenots;

1528: le pape Clément VII crée une commission pour étudier la validité du mariage entre Henri VIII d'Angleterre et Catherine d'Aragon.

Ils sont nés le 13 avril: le président américain Thomas Jefferson (1743-1826); la cantatrice française Lily Pons (1904-1976); l'écrivain irlandais Samuel Beckett (1906).



## J'Y VOIS...

La cécité ça regarde tout le monde



L'Institut national canadien pour les aveugles

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 13 avril 1983

## Bombardier retrouve la rentabilité

### Grâce au transport en commun et aux équipements militaires

par André Bouthillier

UN accroissement substantiel des livraisons de matériels de transport en commun et d'équipements militaires a permis à la compagnie Bombardier d'inscrire en 1982 son premier profit en trois ans. Le bénéfice net a en effet atteint \$6.1 millions, comparativement à des pertes de \$18.5 millions et \$5.7 millions en 1981 et 1980.

Bombardier a surtout amélioré sa situation financière au dernier trimestre, terminé le 31 janvier, alors qu'elle a inscrit un profit de \$2.2 millions, par rapport à une perte de \$13.8 millions durant la même période l'an dernier.

Pour l'exercice complet, les ventes ont grimpé de \$448.8 millions à \$551.1 mil-

lions, une augmentation sensible de 22.8%. Au 31 janvier 1983, le carnet de commandes avait une valeur de \$1.5 milliard, dont environ \$1 milliard provient du fameux contrat du métro de New York. Au même jour de 1982, les commandes reçues atteignaient \$750 millions.

Ce redressement financier est surtout attribuable à l'augmentation des livraisons de la Division du transport en commun et de la Division du matériel logistique, a précisé hier dans un communiqué le président du conseil et chef de la direction, M. Laurent Beaudoin. Entre autre, Bombardier a commencé à livrer à Mexico les 180 voitures de métro d'une valeur de \$100 millions et a poursuivi la fabrication de 2,762 camions militaires destinés à l'armée canadienne, au prix de \$150 millions. En 1982, la division militaire de Bombardier a réalisé des ventes de \$75 millions.

Malgré l'amélioration de

sa situation financière, Bombardier n'a cependant pas réussi à relancer son secteur de la motoneige, dont les ventes ont fléchi de \$126 millions à \$100 millions, entraînant ainsi un déficit à la Division des produits récréatifs. Un troisième hiver sans neige en quatre ans et la récession économique ont encore une fois déprimé le marché québécois de la motoneige, a expliqué au DEVOIR un porte-parole de Bombardier, M. Yvon Turcot. Néanmoins, devait-il ajouter, le rendement négatif du secteur de la motoneige n'a plus le même impact qu'auparavant sur les résultats globaux de la compagnie, ses ventes ne représentant plus que 20% du chiffre d'affaires.

Selon M. Turcot, Bombardier augmentera sa rentabilité en 1983-1984, notamment en décrochant davantage de contrats dans le secteur militaire. « Nous pensons, a-t-il dit, obtenir de nouvelles commandes pour la fabrication d'autres camions militaires

et de véhicules 4 x 4 Iltis, un produit de Volkswagen pour lequel nous possédons la licence mondiale de fabrication ».

De fait, Bombardier devra surtout compter sur l'expansion de sa Division du matériel logistique pour assurer sa rentabilité, car les perspectives de bénéfices sont moins assurées dans ses autres divisions. Ainsi, la rentabilité de la Division du transport en commun devrait diminuer en raison de l'obtention du contrat du métro de New York. En effet, pour parvenir à fabriquer les 825 voitures de ce contrat, Bombardier devra transformer ses installations de La Pocatière, ce qui empêchera d'exécuter d'autres contrats pour un certain temps. La livraison de la première voiture sur fer au métro new-yorkais est prévue pour l'été 1984.

Entre-temps, cependant, cette division tentera de décrocher quelque contrats lucratifs, comme ceux des mé-

tro de Singapour et de Méneyn, en Colombie, pour assurer une activité à moyen terme de son usine de l'Est du Québec.

Bombardier ne devra pas non plus trop compter sur une reprise rapide du marché des locomotives pour augmenter la rentabilité de sa Division des produits ferroviaires et diesel. Aux États-Unis, environ 8,000 locomotives demeurent dans les garages en raison d'un ralentissement marqué du transport de marchandises. La division ferroviaire américaine de General Motors est présente-ment fermée. Celle de Bombardier, dans l'est de Montréal, ne fabrique que 40 locomotives sur une capacité de 90 environ, de dire M. Turcot. En 1982-1983, seule la livraison d'un fort volume de pièces a pu compenser la baisse de production de locomotives.

Quant à la Division des produits récréatifs, elle continuera de fabriquer des motoneiges, le produit qui a fait

la renommée de Bombardier durant plusieurs années. En raison de la situation de l'industrie, d'expliquer M. Turcot, de plus en plus de fabricants doivent renoncer à poursuivre leurs activités, ce qui permettra à Bombardier d'augmenter sa part du marché. Enfin, pour retrouver le chemin de la rentabilité, la Division des produits récréatifs a récemment vendu ses quatre petites filiales manufacturières (habits de motoneige, etc.). Le fruit de cette vente, environ \$10 millions, sera comptabilisé dans le rapport de l'exercice financier en cours.

Par ailleurs, Bombardier n'a pas encore annoncé son intention de payer un dividende cette année. La multinationale québécoise ne verse plus de dividende depuis 1975. Son président, M. Laurent Beaudoin, avait déclaré, en décembre dernier, qu'il serait rétabli si l'entreprise enregistrait des bénéfices « sur une base permanente ».

### Bourse, or et dollar

Montréal: +2.92 points à 365.63  
Toronto: +10.76 points à 2,187.52  
New York: +3.49 points à 1,145.89  
L'or: \$532.60 (moins 77 cents)  
Le dollar: 81.16 cents US (-3/100)

## sommaire

### Pour faire valoir ses droits

Les gens d'affaires et les autres citoyens ne peuvent tous se mettre à l'étude du code civil ou pénal pour mieux connaître leurs droits et bien les faire valoir. Deux professeurs de droit viennent de publier un ouvrage simple, agréable à lire et fort instructif sur les droits généraux, tant dans les relations personnelles que commerciales. Julien Béiveau recommande ce guide à \$12.95. **Page 10**

### Le fisc a le bras long

Les voies juridiques normales sont les moyens usuels des créanciers lorsqu'il s'agit d'obtenir paiement d'une dette. Mais leurs moyens, tels que prévus par le code civil, sont limités comparativement à ceux dont dispose le fisc québécois, libre de fixer les intérêts, réputé ne pas faire d'erreurs, en droit d'exiger sa créance dans les 30 jours, etc. Me André A. Lévesque explique comment le fisc québécois est un créancier « bien armé ». **Page 10**

### Contrat de \$7 millions à Cegelec

La compagnie Cegelec, de Laprairie, spécialisée en électro-technique, vient d'obtenir un contrat de \$7 millions à New York pour la construction et l'installation de cinq modules d'abri des disjoncteurs de l'alimentation électrique de la ville de New York **Page 11**

### Pour la recherche industrielle

Le futur centre de diffusion des technologies de production automatisée, mis sur pied par le ministère de la Science et de la Technologie du Québec, fonctionnera, avec un budget de départ de \$6 millions, à partir des quatre composantes suivantes: les deux centres de recherche industrielle du Québec à Montréal et à Québec, le centre de micro-informatique de Sherbrooke et le centre d'informatique de l'Université du Québec à Hull. **Page 11**

### Le prix de la vache à lait

La fixation du prix du lait par réglementation impose l'immobilisme, estime Léon Courville. Selon notre collaborateur, les prix fixés mettent même en péril l'avenir des petites laiteries, qui sont pourtant celles que l'on veut protéger, et limitent le jeu de la concurrence, dont l'application pourrait déterminer le droit à l'existence des producteurs les plus efficaces, tout en profitant au consommateur. **Page 16**

### Le Centre veut décentraliser

Les protagonistes du développement régional dans la région du Centre du Québec préparent leur sommet économique en insistant sur l'essentielle décentralisation des pouvoirs et de l'aide qui leur provient de Québec aux fins d'être les maîtres d'oeuvre de leur développement et de canaliser tous les projets qui touchent cette région. Une analyse de Marie-Agnès Thellier. **Page 16**

### Dans Churchill Falls Corp.

## Terre-Neuve éconduit les administrateurs du Québec

par Michel Nadeau

Le gouvernement de Terre-Neuve vient de mettre cavalièrement à la porte les deux représentants d'Hydro-Québec au conseil d'administration de la compagnie Churchill Falls Labrador Corp. (CFLCo).

Hydro-Québec a investi \$172 millions dans cette firme terre-neuvienne dont elle détient 34.2% des actions. Cependant, le gouvernement de St. John's est l'actionnaire majoritaire (65.8%) après avoir acquis cette participation de la compagnie Brinco en 1976.

Le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, M. Bill Marshall, a déclaré que c'est l'attitude intransigeante et indifférente du Québec dans la recherche d'une solution au litige des chutes Churchill qui explique l'expulsion des deux administrateurs québécois. M. Guy Coulombe et Joseph Bourbeau n'ont pas été réélus à l'assemblée annuelle des actionnaires, tenue le 5 avril. Deux Terre-neuviens les ont remplacés.

La compagnie Churchill Falls Labrador Corp. a été mise sur pied au milieu des années 60 par la firme Brinco (filiale du groupe britannique Rio Tinto Zinc Corp.) et Hydro-Québec. L'entreprise visait le développement énergétique des chutes Churchill au Labrador. À la demande des bailleurs de fonds, Hydro-Québec dut acquiescer à une participation au capital-actions de CFLCo et assumer

tous les risques financiers reliés au projet. En retour, la société québécoise obtenait un contrat d'approvisionnement pour une période de 40 ans à un coût déterminé. C'est cette entente que Terre-Neuve remet aujourd'hui en question devant la Cour suprême.

Le conseil d'administration de CFLCo comprenait habituellement six membres, dont quatre de Terre-Neuve et deux du Québec. On reflétait ainsi la position des deux partenaires au chapitre des actions. En raison de la précision de l'entente à long terme, le rôle du conseil est très limité: il doit surtout décider de l'attribution des profits (\$40 millions en 1981) sous la forme de dividendes (\$31 millions) ou de bénéfices réinvestis pour l'entretien des installations de production (\$2.7 millions). Le geste n'a pas d'impact significatif pour Hydro-Québec, qui était minoritaire à ce conseil. Il sera bien accueilli à Terre-Neuve mais les milieux financiers montreront une certaine réserve devant ce comportement peu habituel.

Dans la pratique corporative courante, l'actionnaire majoritaire d'une entreprise accepte toujours la représentation d'un actionnaire minoritaire important en raison de l'investissement de ce dernier. Dans le présent cas, la participation de Québec au capital est de \$34.3 millions sans compter des obligations pour \$87 millions et \$51 millions dans les profits non répartis.



### Via Rail a maintenant ses ateliers

La société Via Rail, dont les nouveaux trains LRC étaient entretenus depuis leur mise en service aux ateliers de GO Trains à Toronto, a inauguré, hier, ses propres ateliers provisoires, aménagés au coût de \$3.8 millions dans l'ancienne usine de Canadian Car and Foundry à Ville Saint-Pierre, en banlieue de Montréal. Cent-dix-huit employés du CN verront à l'entretien des locomotives et des voitures du LRC, fabriqué par Bombardier, sous la surveillance de huit employés à plein temps de Via Rail.

Contrairement aux ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles, les trains LRC seront entretenus à l'intérieur, dans un vaste bâtiment de 75,000 pieds carrés, bien chauffé et climatisé. Trois voies intérieures, dont deux sur des fosses de 400 pieds de longueur, permettent l'entretien de ces trains, dont les éléments de suspension et les mécanismes de

roulement sont très bas, situés dans des soutes fermées sous le châssis, d'où la nécessité des soutes. Au surplus, il y a cinq voies de remisage aménagées à l'extérieur sur un terrain de 136,000 pieds carrés, ces voies communiquant elles aussi sur la voie du LRC entre Toronto et Montréal.

Le vice-président au développement chez Via Rail, M. Réjean Béchamp, a fait valoir, hier, lors de la cérémonie d'inauguration présidée par le ministre de la Consommation et des Corporations du Canada, M. André Ouellet, que ces installations permettraient aux gens de Via Rail d'acquiescer l'expérience et le savoir-faire dans l'entretien des LRC et de perfectionner des techniques nouvelles d'entretien pour les futures installations permanentes prévues à cette fin.

(Photo Jacques Grenier.)

## Lancement du projet-pilote Iris

par André Bouthillier

La société Radio-Canada et le ministère fédéral des Communications ont inauguré hier à Montréal le projet-pilote Iris, un service de télétexte qui permettra aux téléspectateurs canadiens de choisir des « pages » électroniques de textes et de graphiques sur leur petit écran.

A compter d'aujourd'hui et durant trois ou quatre mois, environ 500 terminaux dotés d'un clavier de commande à distance

seront installés dans des foyers et des lieux publics de Montréal, Toronto et Calgary. À l'aide du terminal branché sur un téléviseur ordinaire, les usagers pourront, en appuyant sur les touches du clavier de commande, choisir parmi les 250 pages d'informations qui seront disponibles. Ces pages contiendront notamment des nouvelles nationales, des résultats sportifs et des horaires de films.

Ce projet de télétexte est une autre façon de dévelop-

per la technologie Télidon, mise au point par le ministère des Communications. Avec ce système, le diffuseur (Radio-Canada) envoie des pages d'information en utilisant simplement le signal de télévision ordinaire. Les autres projets de développement de Télidon actuellement à l'essai nécessitent l'utilisation du téléphone (Vista à Cap-Rouge) ou du câble (Edimédia à Québec, qui a remplacé le projet de La Presse à Montréal).

Pour assurer le succès du

projet Iris (« Information retransmise instantanément de la source »), le ministère fédéral des Communications accordera une aide technique et une subvention de \$6 millions. Pour leur part, les deux réseaux de la Société Radio-Canada prépareront chaque jour la rédaction électronique d'Iris dans un sous-sol de la maison Radio-Canada, à Montréal.

Le matériel servant à cette expérience sera fabriqué par la compagnie ontarienne Norpak.

## Le MER veut aider Mines Gaspé

par Rodolphe Morissette

Le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) du Québec voit d'un bon oeil l'apport d'une aide gouvernementale substantielle aux Mines Gaspé Ltée afin d'exploiter le cuivre qui reste à Murdochville.

Dans les semaines qui viennent le ministre présentera une recommandation en ce sens au comité des priorités en vue d'une décision du conseil des ministres. Un haut fonctionnaire d'Énergie et Ressources l'a confirmé hier au DEVOIR. Il a cependant refusé de préciser le montant de la subvention qui pourrait être accordée à la filiale des Mines Noranda.

Le Syndicat des Métallurgistes (FTQ) avait rencontré il y a trois semaines le ministre, M. Yves Duhaime, pour le prier de considérer la proposition de garantir un prêt sans intérêt de \$70 millions à la société minière et d'assumer lui-même le coût des intérêts (environ \$35 millions) afin de financer le projet du Mont Copper. Les Métallurgistes réclamaient parallèlement des Mines Gaspé qu'elles investissent \$85 millions dans l'exploitation d'un second gisement de cuivre qui forme, à 1,700 pieds de profondeur, le sous-sol de Murdochville. On veut ainsi tenter de sauver quelque 1,700 emplois. L'été dernier, les Mines Gaspé devaient mettre à pied 1,400 travailleurs. Depuis la mi-décembre

il n'y reste que 450 employés au travail et la compagnie parle de plier bagage.

Le prix du cuivre a chuté dramatiquement depuis 1980 en raison de l'affaissement des industries de la construction, de l'automobile et de l'électro-ménager. Notre interlocuteur d'Énergie et Ressources précise que les Mines Gaspé perdaient environ \$2 millions par mois à affiner à Murdochville son propre minerai; c'est pourquoi l'usine métallurgique traite maintenant du minerai importé du Chili, meilleur marché notamment en raison du coût moins élevé de la maintenance. Les Mines Gaspé se sentent incapables, dans la conjoncture économique actuelle, d'investir à moins que le gouvernement ne les aide.

Énergie et Ressources, qui mène des pourparlers avec les autorités des Mines Gaspé depuis l'automne, considère qu'un investissement de quelque \$130 millions s'imposera au seul Mont Copper avant d'atteindre le minerai (il faut déplacer des tonnes de mort-terrain pour y arriver), après quoi la mise en exploitation de la mine coûterait près de \$100 millions. Quant au gisement situé sous la ville, le ministre précise que de considérables travaux d'exploration restent à faire avant de s'engager.

La direction d'Énergie et Ressources juge qu'il serait mal avisé de se croiser les bras « en attendant que le prix du cuivre reprenne un peu plus de mordant ».

## Coca-Cola et MCS ne profitent pas du gala des Oscars

par Michel Nadeau

Les meilleurs financiers ont été déçus par les résultats de la 55e remise des Oscars, qui a eu lieu lundi. Les actions de Coca-Cola Co. (Tootsie et Gandhi) ont perdu 5/8 de point hier, fermant à \$55.50 US. De son côté, la firme MCA (E.T.) a reculé de 3/8, clôturant à \$36.50 US.

Depuis le mois de juin 1982, Coca-Cola contrôle Columbia Pictures Industries, qui a produit et distribué Tootsie. Columbia était également chargée de la distribution de Gandhi.

S'il est vrai que le film mettant en vedette M. Ben Kingsley a décroché huit Oscars, Columbia n'est pas directement associé dans le film qui a été produit par des intérêts anglo-américains. Il n'est pas certain que l'Oscar accordé à M. Kingsley déclenche un vaste engouement pour le film. Des analystes financiers soulignent que l'attribution d'un Oscar se traduit souvent par des recettes brutes de \$10 millions aux guichets. Cela vaut surtout pour les succès populaires mettant en vedette des acteurs américains.

Par contre, Columbia misait beaucoup sur la manifestation de Los Angeles pour faire connaître une deuxième vague à Tootsie, qui était en nomination pour 10 Oscars. Le choix de M. Dustin Hoffman aurait aidé la cause de la Columbia, qui veut faire de ce film le plus grand succès commercial de la maison. Or, seule Mlle Jessica Lange a obtenu un Oscar pour le meilleur rôle de soutien chez les femmes.

## tableau de bord

	Mois préc.	Mois en %	Vari. en %
<b>EMPLOIS, REVENUS</b>			
Gains moyens hebdomadaires (\$)	déc. 397.36	398.24	9.5
Revenu du travail (millions \$)	déc. 16,410.3	16,463.0	2.8
Personnes occupées (en millions)	mar. 10.24	10.14	-2.1
Chômeurs	mar. 1,658,000	1,585,000	35.0
<b>STOCKS</b>			
Grands magasins (millions \$)	jan. 2,724.4	2,939.0	1.5
Appartenant aux fabricants (millions \$)	jan. 31,850	31,341	-6.5
<b>PRIX</b>			
Prix à la consommation (1971 = 100)	fév. 114.6	114.1	7.4
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	fév. 129.5	129.5	-4.4
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	fév. 208.6	206.8	6.2
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	fév. 293.6	292.1	-0.5
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	fév. 293.6	292.1	3.6
<b>BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b>			
Permis de bâtir (million \$)	jan. 581.9	581.9	-23.5
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	fév. 6,661	15,175	-19.8
<b>ÉNERGIE</b>			
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	jan. 3,996	3,996	11.0
Production d'électricité (TW/h)	jan. 36.7	36.7	-7.8
Production de gaz (millions de mètres cubes)	déc. 9,924.6	98,764.0	0.8
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	jan. 7.2	7.2	-12.3
<b>COMMERCE EXTÉRIEUR</b>			
Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	fév. 6,661	12,099	2.2
Importations, base balance des paiements (Millions \$)	fév. 5,234	10,367	-1.2
<b>PRODUCTION</b>			
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	fév. 14.0	27.8	-9.9
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	jan. 842.4	842.4	-30.3
<b>VENTES</b>			
Ventes des grands magasins (millions \$)	fév. 609.7	1,233.1	4.7
Livraisons des fabricants (millions \$)	jan. 13,942.3	13,942.3	2.2
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	jan. 580.2	9,580.2	-0.6
Ventes au détail (millions \$)	déc. 6,965.5	6,965.5	4.8

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées. Source: Statistique Canada

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

## fiscalité

# Le fisc québécois: un créancier qui a le bras long

## agpps

par André A. Lévesque

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. André A. Lévesque est avocat chez Chait Salomon.

LES citoyens ont, dans l'ensemble, une bonne connaissance des règles établissant les rapports entre débiteurs et créanciers ainsi que des règles déterminant les limites des droits et obligations de chacune de ces parties. En effet, qui n'est pas lui-même un jour créancier devant recourir à la loi, ou débiteur devant y faire face?

Le Code civil du Québec contient de nombreuses dispositions permettant aux créanciers de faire valoir leurs droits afin d'obtenir le paiement de leurs créanciers. Le cheminement classique est la mise en demeure, les procédures judiciaires, le jugement et une exécution par voie de saisie et de vente en justice, si nécessaire.

Le ministère du Revenu du Québec dispose, quant à lui, de moyens beaucoup plus sérieux et efficaces pour assurer le recouvrement des sommes qui lui sont dues ou des sommes qu'il prétend lui être dues.

Bien que le statut même d'un contribuable peut le faire devenir endetté envers le fisc, les problèmes véritables d'un payeur de taxes ne

naissent que lors de l'émission d'une cotisation, qui est en quelque sorte la facture expédiée par l'autorité fiscale québécoise pour l'une ou l'autre de la multitude des taxes et impôts levés par le gouvernement du Québec.

La Loi stipule que cette cotisation est présumée être valide et exécutoire nonobstant toute erreur et que les sommes payées au ministère deviennent exigibles 30 jours après l'émission d'un avis de cotisation. Cet avis comprend non seulement les impôts dus au ministère, mais également les pénalités de même que les intérêts courus sur ces sommes depuis la date où elles auraient dû être payées jusqu'à la date du dit avis. Les intérêts continuent également de courir après l'émission de la cotisation.

Ces intérêts sont, depuis le 1er janvier 1983, établis au taux de 16% alors qu'ils étaient de 19% pour l'année précédente. Ce taux d'intérêt est fixé arbitrairement par le gouvernement et est supérieur aux taux d'emprunts commerciaux et personnels des institutions financières. Qui plus est, ce taux est de 6% supérieur au taux exigé par l'autorité fiscale fédérale.

Mais encore, le nouvel article 28.1 de la Loi du ministère du Revenu établit que cet intérêt sera, à partir du 1er janvier 1983 capitalisé quotidiennement. Si l'on inverse les rôles, et que le contribuable devient créancier du ministère suite à un paiement en trop et qu'il demande un remboursement, la situation change de façon drastique. Bien que l'intérêt soit alors payé au même taux

que celui expliqué précédemment, cet intérêt ne commencera cependant à courir qu'à partir du 61e jour après la demande de remboursement. De plus, si ce remboursement est effectué sans demande mais sur l'émission d'un avis de cotisation, l'intérêt ne s'appliquera qu'à partir de la date de cet avis.

Règle générale, le Service de recouvrement exigera du contribuable débiteur qu'il paie immédiatement, comme la Loi le stipule, les montants dus au ministre, et ce, même si le contribuable a logé en bonne et due forme un avis d'opposition à la cotisation et a porté sa cause devant les tribunaux. Dans certaines situations, le ministre acceptera des garanties personnelles et/ou réelles durant cette période de contestation.

Lorsqu'un contribuable, objet d'une cotisation, ne paie pas dans les délais requis le montant dû au ministre, il est susceptible de voir un immeuble dont il a la propriété devenir affecté d'une hypothèque légale enregistrée par le ministère du Revenu sans que celui-ci n'ait eu besoin d'obtenir au préalable un jugement. Il s'agit là d'un moyen d'action que lui permet la Loi.

De plus, lorsqu'une somme est due au ministère du Revenu du Québec suite à l'émission d'une cotisation, le ministre peut, sans aucun jugement au préalable, faire parvenir une saisie en mains tierces contre un débiteur du contribuable. Plus encore, en 1982, le ministre a fait ajouter par le législateur québécois une disposition plutôt ambiguë mais qui semble être à l'effet que si un contribuable est devenu ou est sur le point de devenir débiteur d'une institution financière, s'il a fourni une garantie pour cette dette, et que l'institution financière n'a pas encore remis le montant au contribuable, le ministre peut saisir ces sommes d'argent.

Le ministre peut aller encore plus loin, en effet, il dispose d'une procédure par la

quelle il peut, sur simple présentation d'un certificat du sous-ministre attestant l'émission d'une cotisation, obtenir contre un contribuable un jugement de la Cour supérieure condamnant celui-ci à payer immédiatement les sommes imposées par cotisation, et ce, sans même que ce contribuable n'ait eu l'occasion de se faire entendre devant la Cour supérieure qui rend ce jugement.

En réalité, ce jugement est rendu de façon automatique par un fonctionnaire appelé protonotaire. Le contribuable n'est mis au courant de cette procédure que lorsque le jugement est rendu et ce dernier a tous les effets d'un véritable jugement de la Cour supérieure. Il peut être exécuté sur les biens d'un contribuable, qui peuvent alors être saisis et mis en vente, et ce, comme nous l'avons dit précédemment, même si le contribuable a appelé de la cotisation devant les tribunaux, c'est-à-dire devant la Cour provinciale et les tribunaux d'appel.

Dans les situations ordinaires entre les citoyens, une telle procédure équivaut à une saisie avant jugement, qui est une procédure exceptionnelle faisant habituellement l'objet d'un examen sérieux de la part d'un juge avant d'être octroyée. Quand le ministère du Revenu est impliqué, cette procédure n'est plus exceptionnelle, mais très fréquente. Elle est laissée au bon vouloir du ministre. Il y a même eu certains cas où les biens d'un contribuable ont été mis en vente malgré le fait que la cotisation faisait l'objet de contestation judiciaire.

Non satisfait de tous ces moyens d'exécution, le ministre a même tenté, par législation, de considérer les sommes déduites ou perçues par une personne en vertu d'une loi fiscale québécoise comme étant des sommes en fiducie pour le gouvernement du Québec et, en cas de faillite de la personne qui les a perçues, que ces sommes soient présumées ne pas faire partie des biens de la faillite. La Cour suprême a alors dû rappeler à l'ordre le fisc québécois, qui tentait par sa législation provinciale de changer les termes d'une loi fédérale dans un cadre de juridiction fédérale pour ainsi devenir un créancier très particulier.

Enfin, le fisc québécois est, malgré les coupures budgétaires des dernières années, un « employeur actif » au niveau des nombreux nouveaux agents qui viennent joindre sans cesse les rangs de son Service de recouvrement. Lorsqu'on a de si belles armes, il faut sans doute les soldats pour les utiliser. La combinaison semble presque sans faille et trop efficace. Malheur aux contribuables aux prises avec cette machine bien rodée.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387 rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7, au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 845-3124.

## Propositions de l'ICCA

TORONTO — Le comité des normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) vient de publier un exposé-sondage dans lequel il propose que les sociétés canadiennes portent dans leurs résultats financiers les crédits d'impôt à l'investissement au fur et à mesure que les dépenses correspondantes sont portées en diminution des résultats, plutôt qu'immédiatement.

Les crédits d'impôt à l'investissement ont considérablement augmenté au cours des dernières années et, en conséquence, ont des répercussions plus importantes qu'auparavant sur les états financiers. À l'heure actuelle, il existe plusieurs méthodes de comptabilisation de ces crédits, de sorte qu'il est devenu plus difficile de comparer les états financiers des diverses entreprises.

Le comité estime que les crédits d'impôt à l'investissement représentent une aide gouvernementale axée sur des dépenses et qu'ils doivent donc être comptabilisés comme telle, conformément aux recommandations du chapitre Comptabilisation de l'aide gouvernementale du manuel de l'ICCA.

La fin de la période de commentaires sur l'exposé-sondage a été fixée au 30 juin 1983. On s'attend à ce que celui-ci suscite de nombreux commentaires.

## livres

# Bien connaître ses droits pour mieux les faire valoir

par Julien Béliveau

AGIR comme son propre avocat, dit le vieux adage, équivaut souvent à avoir un imbécile comme client. Même si cette formule contient beaucoup de sagesse, il ne faudrait cependant pas en conclure que toute connaissance du droit est à proscrire, bien au contraire.

Que ce soit sur le plan individuel ou au niveau des affaires, il est essentiel de connaître les principaux éléments du droit, ne serait-ce que pour être en mesure d'identifier la portée de certains gestes qui, une fois posés, risquent de conduire leurs auteurs à des situations litigieuses.

De là à se procurer un code civil et à se mettre à l'étudier, la marge est forte, d'autant plus que deux professeurs de droit, Me Sheila Martin et Me Ethel Groffier, viennent de publier un livre qui se propose de décrire les problèmes juridiques auxquels une personne peut faire face dans ses relations personnelles ou commerciales (1).

Le livre traite d'abord des droits de l'individu au sein de la société, sujet abordé sous plusieurs angles, tous éminemment pratiques: test de l'ivresse, droit à l'aide sociale, détermination et utilisation des patronymes, jusqu'aux modalités d'interdiction des individus pour causes d'incapacité. De la personne elle-même, on passe aux liens entre per-

sonnes, c'est-à-dire les divers régimes matrimoniaux et les droits et obligations qui s'y assortissent. Ainsi, qu'en est-il de la répartition de certains biens, de la responsabilité pour certaines dettes, lors de la rupture entre conjoints, qu'ils soient formellement mariés ou non? Quels sont les différences entre les divers régimes matrimoniaux en terme d'avantages et de désavantages? Toutes questions auxquelles ce livre répond de façon pratique.

Comme la «chicane» porte bien souvent sur le droit de propriété, ce volume y consacre une importante section, couvrant la plupart des volets de la question, que ce soit la copropriété, l'hypothèque, les servitudes et, surtout, l'importance d'enregistrer son droit de propriété. La propriété amenant souvent un contrat, les auteurs abordent la nature du contrat, de même que certains types parmi les plus usuels, comme les contrats de vente et de location portant sur des meubles, des immeubles ou des services.

Un chapitre est consacré aux droits de l'individu quand il est au travail. On y parle principalement de la Loi sur les normes minimum de travail et du Code du travail. Tour à tour sont soulevés des problèmes pratiques comme le salaire minimum qui doit être versé à l'employé, la durée maximum d'une période de travail à salaire normal, les congés obligatoires et ce que la loi prévoit en cas de maternité et de congédiement, l'assurance-chômage ainsi que l'association des employés.

Si vous faites des affaires à votre propre compte, un dernier chapitre explicite les mérites respectifs de l'association et de l'incorporation et la façon de former une compagnie si on le désire. Les auteurs donnent un dernier conseil: n'oubliez surtout pas de faire un testament, que vous soyez gens d'affaires ou simple salarié. L'absence d'un tel document risque d'avoir des répercussions que vous n'auriez certes pas souhaitées de votre vivant, alors qu'il est si simple d'en faire un, ne serait-ce qu'en l'écrivant de longue main!

La jaquette de ce livre le présente comme un ouvrage pratique et complet, utile au citoyen et au consommateur. L'objectif est atteint. Le cheminement du livre est cohérent, la lecture est facile, le style est sans prétention, la vulgarisation se mêle parfois à l'humour, ce qui allège considérablement l'ensemble. C'est définitivement le type de publication qu'averti devrait avoir à portée de la main, surtout au prix de \$12.95 auquel il se vend.

Bien que cette publication s'adresse tant aux gens d'affaires qu'aux autres citoyens et citoyennes, semblable vulgarisation de tout l'aspect commercial du droit serait grandement utile à bien des propriétaires de petites et moyennes entreprises.

(1) **Défendez vos droits**, Sheila Martin et Ethel Groffier, Editions Québec-Amérique, Montréal, 1983, 276 pages, \$12.95.

## VOTRE EXPERT EN FISCALITÉ... VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

<b>ARTHUR ANDERSEN &amp; CIE</b> Comptables agréés 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver Société affiliée — Tremblay, Vallancourt & Associés	<b>ERNST &amp; WHINNEY</b> Comptables agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901	<b>LIPPMAN PTACK</b> Comptables agréés 6600 Côte des Neiges Montréal, Québec H3S 2A9 (514) 341-5511 Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables	<b>PRICE WATERHOUSE</b> Comptables agréés 21 bureaux à travers le Canada 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 Tel.: (514) 879-9050
<b>BERNIER &amp; BISSON</b> Comptables agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques - Suite 601 Montréal — 845-0209	<b>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS</b> Comptables agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. B. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. Roland R. Pouliot, C.A. associé-conseil Alain Gareau, C.A. Mario Simard, C.A. Jacques Brisson, C.A. 561 boul. Crémazie est Montréal, H2M 1L8 — 384-1430 38 boul. St-Viateur Rigaud, JDP 1P0 — 458-2313	<b>MACGILLIVRAY &amp; BRUNEAU</b> Comptables agréés Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (814) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde	<b>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables agréés 1700, Tour de la Bourge Montréal (Québec) H4Z 1G9 (514) 878-2691 Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or, Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull, La Sarre, Lével, Rouyn, Theford Mines Représentation à travers le Canada: DOANE RAYMOND ASSOCIÉS Représentation internationale: GRANT THORNTON International
<b>BOISJOLI, COURTOIS, SABBAGH, SABBAG, ZIRI, MALKA</b> Comptables agréés 1440 ouest, rue Ste-Catherine Bureau 525-861-5881 L. Albert Boissol, C.A. Pierre Courtois, C.A. Maurice Sabbah, C.A. Michel M. Sabbag, C.A. Joseph Zir, C.A. Emik Malka, C.A.	<b>HAREL, DROUIN &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1N3 845-9253 Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles	<b>MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU &amp; ASSOCIÉS</b> 12 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette Représentation internationale: Binder Diker Otte & Co. 1, Complexe Desjardins - Suite 1800 Montréal, Québec H5B 1B2 (514) 281-1850	<b>RICHTER, USHER &amp; VINEBERG</b> Comptables agréés Montréal-Toronto Associés-Residents à Montréal Cecil Vineberg, C.A. Howard Gilmer, C.A. Marvin Corber, C.A. Barry Clamen, C.A. Arnold M. Shostak, C.A. David A. Vineberg, C.A. Gerald S. Goldberg, C.A. Alan Wiener, C.A. Irwin Kramer, C.A. John J. Swidler, C.A. J. Yves Tougas, C.A. Richard S. Vineberg, C.A. Sidney M. Kuzhansky, C.A. Philip Mandel, C.A. Donald Prinsky, C.A. Patrick H. So, C.A. Michael Frankel, C.A. 1 Westmont Square Montréal, Québec H3Z 2Z9 931-2511
<b>CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON &amp; ASSOCIÉS CLARKSON GORDON</b> Comptables agréés Associés-résidents Montréal — Québec A. Benedetti, C.A. A. Lanthier, C.A. C.C. Blamuth, C.A. R.E. Lavoie, C.A. C.W. Bissinger, C.A. A. Leduc, C.A. F. Bolduc, C.A. J. Lévesque, C.A. T.R. Burpee, C.A. G. Limoges, C.A. C. Camrand, C.A. L. Limboux, C.A. H.M. Caron, C.A. M. Mathieu, C.A. G. Chamberland, C.A. J.G. McGregor, C.A. J.P. Desjardis, C.A. R.J. Messier, C.A. D. Desautels, C.A. C. Michaud, C.A. F. Dufresne, C.A. J.D. Morrison, C.A. R. Fortier, C.A. J. Nicole, C.A. J. Fortin, C.A. R.R. Ocker, C.A. G. Fournier, C.A. R. Paré, C.A. S. Fraser-Gagnon, C.A. C. Pelletier, C.A. G. Fréchette, C.A. P. Pelletier, C.A. S.R. Gagné, C.A. B. Racine, C.A. R. Germain, C.A. N.A. Rheaume, C.A. J.P. Graveline, C.A. L.L. St-Pierre, C.A. M. Linteigne, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A. Bureaux dans les principales villes du Canada Membres d'Arthur Young International	<b>KENDALL, TRUDEL &amp; CIE</b> Comptables agréés 686 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	<b>MESSIER, BOURGEOIS &amp; CIE</b> Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal — H2P 2T9 384-7430	<b>ROBERT SAINT-DENIS &amp; CIE</b> Comptables agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2797
<b>CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS</b> 1 Place Ville-Marie Montréal — H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Bermuda, Nassau, Grande Carman.	<b>LALIBERTÉ LANÇÔT</b> associé à Coopers & Lybrand 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W5 (514) 871-9792 Membre du groupe international Coopers & Lybrand présent dans 96 pays.	<b>NORMANDIN, BARRIÈRE &amp; COUREY DELOITTE HASKINS &amp; SELLS</b> Comptables agréés 3210, 1 Place Ville-Marie Montréal, Québec H3B 2W3 Tel.: 861-9311 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 81 pays.	<b>ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH</b> Comptables agréés Joseph D. Roston, C.A. Stephen Bratt, C.A. Bernard H. Reinhartz, C.A. Leonard F. Fremeth, C.A. William J. Star, C.A. Edifice C.I.L. 630 boul. Dorchester ouest Bureau 1125 Montréal, Québec H3B 1S8 Tel.: 875-5780
<b>COGAN, LANDORI &amp; DUBÉ</b> Comptables agréés 3901 Jean-Talon O. Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 731-7851 Bureau à Ottawa	<b>LAVALLEE, BEDARD &amp; CIE</b> 19 ouest, Le Royer — Suite 300 Montréal, H2Y 1W4 844-1153	<b>POISSANT RICHARD</b> Affilié à Thorne Riddell Comptables agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 886-7351 A l'échelle internationale International KMG Klynveld Main Goerdeler	<b>SAMSON BELAIR</b> Comptables agréés Québec - Montréal - Ottawa - Toronto Calgary - Edmonton - Vancouver Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener Sept-Îles - Matane - Gaspé - Coaticook Amos - Héroux Bureau 3100 - Tour de la Bourge Montréal, Qué. H4Z 1A8 (514) 861-5741
<b>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE</b> Comptables agréés MONTRÉAL-TORONTO Jack E. Zittrer, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Echenberg, C.A. Steven A. Yaghe, C.A. Morton S. Spector, C.A. Barry A. Tissenbaum, C.A. Gerald A. Stan, C.A. Stanley Wener, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Datchman, C.A. Brahm D. Keiser, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A. Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Liverman, C.A. Robert H. Zittrer, C.A. Henry Rosenhek, C.A. Marshall B. Keiser, C.A. Norman Jasokita, C.A. Michael Stern, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmont, Qué. H3Z 1K9 935-1117			

## A LOUER

Édifice professionnel: Bureau d'environ 1700 pi. ca. idéal pour médecins, avocats, comptables, etc. Situé au 580 rue St-Georges, à St-Jérôme.

**Libre au 1er juin**  
Informations (418) 527-2638

## EN PREMIÈRE CLASSE... À TOUS ÉGARDS.

Un voyage vers l'Orient en première classe à bord de Japan Air Lines est synonyme de luxe et confort absolus. Nourriture délectable et vins de marque. Sièges inclinables (nos clients ne manquent jamais de nous dire qu'ils n'ont jamais voyagé aussi confortablement).

Et sur la plupart des vols, un léger supplément vous procure un "lit dans les cieux". Consultez votre agent de voyages ACTA.

En tout et par tout, 28 vols hebdomadaires par Boeing 747, départs de Vancouver, Chicago, San Francisco et Los Angeles. Vols quotidiens par DC-10 ou 747 de l'aéroport Kennedy à New York et de plus, jusqu'à 4 vols 747 quittent quotidiennement Honolulu à destination du Japon.



**JAPAN AIR LINES**

Tel: (416) 364-7226 - Toronto: (514) 861-1521 - Montréal: sans frais ZENITH04840 - Ottawa



**T.A. St-Germain,**  
le fondateur  
du Groupe Commerce  
au Temple  
de la renommée.

Le Groupe Commerce est très sensible à l'hommage que les Jeunes Entreprises du Canada ont rendu à son fondateur, M. T.A. St-Germain, en l'admettant au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne.

Cet éloquent témoignage vient souligner l'importance de la contribution de M. St-Germain au monde des affaires ainsi qu'à la collectivité canadienne et couronner les 75 ans d'existence de l'entreprise qu'il a fondée au début du siècle, à Saint-Hyacinthe. Le Groupe Commerce occupe aujourd'hui le premier rang au Québec, et le huitième au Canada, dans le domaine des assurances IARD (incendie, accidents et risques divers).

Les descendants de M. St-Germain ainsi que la Direction et le personnel du Groupe Commerce tiennent à exprimer leur reconnaissance aux Jeunes Entreprises du Canada et aux membres du colloque des chefs de file de l'entreprise canadienne pour cette nomination qui les honore tous. Ils offrent également leurs plus sincères félicitations aux familles et aux amis des autres lauréats pour 1983: MM. Robert Scrivener, Sam Steinberg, Timothy Eaton, Izaak Killam et Léon J. Koerner.



**LE GROUPE COMMERCE**  
Compagnie d'assurances

2450, rue Girouard ouest  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 3B3

au jour le jour

Des réserves pour 50 ans

Les pays membres de l'OPEP ont des réserves pétrolières équivalant à 436 milliards de barils, selon une analyse de l'organisation publiée hier à Vienne. Se fiant au rythme de production de 1981, c'est-à-dire 22,5 millions de barils par jour, ces réserves ne seront épuisées qu'en 2033. Mais, selon la revue *Petroleum Intelligence Agency*, la production de l'OPEP est tombée à 14,5 millions de barils par jour en février, soit une baisse de 12,5 % par rapport à janvier. Les réserves de gaz naturel de l'OPEP étaient en 1981 de 28,9 milliards de mètres cubes, dont l'Iran détenait 47 %, l'Algérie 13 % et l'Arabie saoudite 12 %. Hors l'OPEP, les États-Unis avaient 5,6 milliards de mètres cubes, l'Europe occidentale 4,26 milliards et l'URSS 32,5 milliards.

Un cartel pharmaceutique

Les sociétés multinationales de produits pharmaceutiques fabricants leurs produits au Canada ont été accusées hier de constituer « un cartel international visant à changer la loi sur les brevets afin d'éliminer la concurrence provenant de firmes entièrement canadiennes ». L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques a même tenu une conférence de presse à Toronto au cours de laquelle plusieurs directeurs de l'organisme ont accusé les multinationales de faire pression sur le gouvernement pour qu'il modifie la législation afin d'empêcher la fabrication de médicaments sous ordonnance dits « génériques ».

Des profits, enfin!

Pour la première fois depuis les jours d'avant la récession de 1979, les fabricants d'automobiles américains pourront déclarer des profits dans le premier trimestre de 1983. Les analystes s'attendent à ce que les bénéfices soient d'au moins \$630 millions, et peut-être même de \$900 millions, pour les quatre principaux fabricants, soit GM, Ford, Chrysler et AMC. On annonçait pourtant la semaine dernière que les ventes plafonnaient présentement. Par ailleurs, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a ordonné à GM de rappeler 861.000 véhicules de ses modèles de 1978 et 1979 pour des excès d'émissions d'oxyde de nitrogène.

En raccourci

Le taux maximum d'intérêt qu'une municipalité peut payer sur un emprunt a été ramené à 15 % par un décret adopté en mars; l'ancien plafond était de 23 % depuis septembre 1981... Le *Contact*, journal de la Société de relations d'affaires de l'École des HEC, édition de février-mars, s'intitule « Femmes au travail » et tous les articles sont signés par des femmes... Les municipalités canadiennes ont émis 15.317 permis de construction d'une valeur de \$1,3 milliard en janvier, ce qui est une hausse de 8,4 % par rapport à décembre, mais une baisse de 5,3 % par rapport à janvier 1982... Northern Telecom annonce que son système numérique de téléphonie privée SL-1 a été homologué par les PTT du Japon... Les ventes d'immobiliers en mars ont été 42 % plus élevées qu'en février et 32 % plus fortes qu'en mars 1982... La Société Kiena, qui exploite une mine au Québec, a complété sa première année d'exploitation avec des bénéfices nets de \$3,7 millions... Gulf Oil a décidé d'abandonner l'essentiel de ses activités à l'étranger pour se concentrer sur le marché américain, ce qui ne touche pas sa raffinerie de Montréal-Est.

Claude Turcotte

Cegelec: contrat de \$7 millions à N. Y.

La compagnie québécoise Cegelec, spécialisée en électro-technique, a obtenu récemment des contrats d'assemblage et d'installation de matériel pour la ville de New York, d'une valeur de \$7 millions, et procède actuellement à la livraison de l'équipement.

Le ministre québécois du Commerce extérieur, M. Bernard Landry, est venu prêter main forte, hier, au directeur du marketing de Cegelec, à Laprairie, M. René Lopez, pour rendre publics les termes de ce contrat avec New York, en plus d'annon-

cer la mise sur pied d'un nouveau consortium, constitué de Cegelec, de Marine Industries et de B G Checo.

Cegelec appartient à 50 % à la Société générale de financement et la part restante relève du groupe français Alstom-Atlantique, spécialiste de l'électro-technique appliquée au matériel de transport ferroviaire et maritime.

Le contrat signé avec Con Edison, la Consolidated Edison de New York, stipule que Cegelec fabriquera cinq « tableaux de moyenne tension ». Un tableau consiste en une

sorte d'abri de l'envergure d'un duplex pour abriter les disjoncteurs électriques servant à contrôler l'alimentation électrique de la partie sud de la ville de New York. Un tableau ressemble à une sorte de hangar à compartiments. Chacun alimente en électricité l'équivalent de la consommation de quatre Place Ville-Marie.

La firme sera chargée de transporter elle-même, durant la nuit, ces abris électriques à New York, et de les y assembler en moins de deux heures. Elle fabrique tout, depuis la porcelaine des co-

lonnes isolantes jusqu'aux circuits électriques, commutateurs et fusibles.

Le directeur du marketing a également annoncé la création d'un pré-consortium ou d'une société commune de commercialisation. Les trois partenaires, appartenant tous en totalité ou en partie à la Société générale de financement, forme le consortium Socom, encore tout frais conçu sur papier et pas encore officiellement baptisé. Socom, ou Société de commercialisation, se cherche encore un président et un

nom « exportable » pour ses visées dans le monde.

Cegelec a d'ores et déjà des engagements en plus des contrats que lui accorde son principal acheteur: Hydro-Québec. Elle a décroché des contrats de sous-traitance pour le métro de Caracas, au Venezuela, en plus de Con Edison à New York.

La firme québécoise est confiante également de se voir octroyer le contrat de construction de lignes de haute-tension et mini-centrales d'une valeur de \$200 millions en Colombie.

Nomination



Charles Perrault

Le Groupe SNC annonce l'élection de Charles Perrault à son conseil d'administration, lors de l'assemblée annuelle de la société.

Avant de devenir président de Perconsult Ltée, poste qu'il occupe actuellement, M. Perrault a été le président fondateur du Conseil du Patronat du Québec, et président puis président du conseil de Casavant Frères, Limitée.

En plus d'être membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes, il fait partie du conseil de l'Université McGill et siège en qualité d'administrateur au conseil de l'Institut C.D. Howe et de l'Institut Nord-Sud.

Le Groupe SNC est l'une des plus importantes entreprises canadiennes se spécialisant dans les services de gestion de projet, d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction au Canada et à l'étranger.



Le Groupe SNC

\$6 millions pour le Centre de robotique

Doté d'un budget de \$6 millions, le futur Centre de diffusion des technologies de production automatisée, qui sera mis sur pied dans les prochaines semaines, sera formé de quatre composantes: les deux centres de recherche industrielle du Québec (CRIQ) à Montréal et à Québec, le Centre de micro-informatique de Sherbrooke (CMIS) et le Centre d'infor-

matique de l'Université du Québec à Hull constitueront les plaques tournantes de ce premier établissement de recherche créé à l'initiative du ministre de la Science et de la Technologie.

« Il n'est pas dans notre intention de construire de nouveaux lieux physiques, dans un premier temps du moins », a bien précisé, hier, le titulaire de ce ministère,

M. Gilbert Paquette, à l'occasion d'un discours prononcé devant l'Association CAO-FAQ (conception et fabrication assistées par ordinateur) et organisé entre autres par l'École de technologie supérieure de l'UQAM.

En fait, ces \$6 millions serviront à organiser des forums de discussion, à fournir de l'information technique, à conseiller les entreprises,

mais surtout à subventionner l'achat d'équipement pour des centres de formation, de recherche et de développement, dans les secteurs que le centre jugera prioritaire.

D'ici la fin de l'année, deux autres maisons de recherche ouvriront leurs portes, dont une sera spécialisée dans les logiciels et l'autre dans la biotechnologie (situé possiblement à l'Université Laval

de Québec) ou le matériel de transport (situé probablement à Montréal).

Ces trois implantations font partie du total de huit centres de recherche que le gouvernement s'est engagé à fonder d'ici trois ans, au coût de \$50 millions.

Pour M. Paquette, qui entend réviser annuellement sa politique scientifique, il est important pour le Québec, au sortir de la crise, « de s'installer au rang des nations industrielles qui auront réussi leur virage ».

Car, pour le ministre, le retard dans l'achat d'équipement n'est pas aussi fondamental que le retard au niveau de la sensibilisation des entrepreneurs et des travailleurs, au niveau des programmes de formation, ou de la conception des logiciels.

Avec l'introduction de l'ordinateur dans les écoles, une nouvelle politique d'achat-développement qui reste à définir, la création de ces établissements de recherche appliquée fait partie d'un plan global, qui comprend aussi une forme d'aide financière à l'industrie.

Les négociations se poursuivent sur la fusion des groupes de comptables

par Michel Nadeau

Les représentants des trois groupes de comptables au Québec se sont rencontrés à quatre reprises au cours des dernières semaines dans le but d'étudier différentes hypothèses de fusion en une seule corporation. Si l'optimisme demeure chez les comptables agréés (CA), quelques jours avant la cinquième rencontre.

Le ministre responsable de l'Office des professions, M. Camille Laurin, a demandé, l'automne dernier, aux dirigeants de l'Ordre des comptables agréés, de la Corporation professionnelle des comptables généraux li-

enciés et de la Société des comptables en administration industrielle (RIA) de s'entendre d'ici le mois de mai pour mettre fin à la querelle qui perdure au Québec depuis 1946, les CA obtenant alors la pratique exclusive de la comptabilité et de la vérification publique.

Le président de l'Ordre, M. Roland Truchon, a déclaré au DEVOIR qu'il était très

sceptique quant aux possibilités d'en arriver à un règlement au cours des prochaines semaines. « Les positions demeurent trop marquées. Certains ne comprennent pas qu'on ne peut donner les mêmes avantages à des gens qui ont eu des formations différentes. Nous devons protéger le public... » Ironiquement, les trois

groupes prétendent protéger le public en défendant leur position.

Chez les CGA, le président, M. Paul-André Malo, qualifie de « valables » les discussions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant en présence du président de l'Office des professions et d'un conseiller politique du bureau de M. Laurin, M. Denis Duchesne. « Sans être emballé, je de-

meure optimiste car le climat est serein, affirme M. Malo. Si les trois groupes y mettent de la bonne foi, nous parviendrons à un compromis ».

Plusieurs centaines de CGA se sont réunis, hier, pour marquer le 75e anniversaire de fondation de cet organisme par un groupe de comptables alors à l'emploi du Canadien Pacifique.

Noranda inaugure un centre de recherche

par André Bouthillier

La nouvelle division de Technologie minière du Centre de recherche Noranda à Pointe-Claire assurera une

liaison étroite avec les universités québécoises afin d'échanger des informations sur les développements récents en technologie minière.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Jacques Nantel, le direc-

teur de cette division, qui a été inaugurée hier par la compagnie Mines Noranda Limitée.

M. Nantel a précisé que la création de la division Technologie Minière portera le budget du Centre de recherche Noranda de \$9 millions à \$10 millions, en 1983. Le nouveau membre du centre emploiera dix ingénieurs, dont six francophones. La majorité des 150 employés actuels du Centre de recherche Noranda sont anglophones.

Les recherches de la division de Technologie minière devraient permettre, espère M. Nantel, d'augmenter la productivité de la main-d'œuvre dans les exploitations minières du groupe Noranda (au Québec: Gaspé, Abitibi...), de récupérer les taux de récupération des minerais (cuivre, plomb, zinc et

or) et d'améliorer la qualité de l'environnement minier...

La nouvelle division devra assurer, d'ajouter M. Nantel, une liaison avec les universités et autres organismes de recherche du Québec afin d'encourager la diffusion et de l'échange d'informations sur les développements récents en technologie minière.

Jusqu'à maintenant, Mines Noranda Limitée réalisait ses travaux de recherche à l'extérieur de ses murs. Sa nouvelle division occupe un édifice adjacent au Centre de recherche Noranda, boulevard Hymus à Pointe-Claire.

agenda

Aujourd'hui

À Montréal, l'Association des analystes financiers de Montréal reçoit M.M. Donald Campbell et Frederick Metcalf, respectivement président du conseil et président de l'exploitation de Maclean-Hunter Ltd, à son déjeuner-causerie à 12 h 20 au salon Bonaventure de l'hôtel Reine-Elizabeth.

À Montréal, déjeuner-causerie de la Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce à midi au salon oval de l'hôtel Ritz-Carlton. L'invité est M. Dietrich Hammer, chef de la délégation de la CEE à Ottawa, qui parlera des relations économiques entre la CEE et le Canada.

À Saint-Laurent, la chambre de commerce de Saint-Laurent accueille le président de Via Rail, M. Pierre Franche, à son déjeuner-causerie à midi à l'hôtel Ramada Inn, 6600 Côte-de-Liesse.

À Longueuil, la Société pour le progrès de la Rive-Sud reçoit M. Raymond Lafontaine, président de Lafontaine, Gauthier et Shatter, à son déjeuner-causerie à 12 h 30, à la pâtisserie Saint-Hubert, 1435 ouest rue Saint-Charles.

À Laval, le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement du Québec, M. Alain Marcoux, est le conférencier invité au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Laval, à midi, à l'hôtel Sheraton de Laval. Il parlera des fichiers des fournisseurs de biens et de services du gouvernement. Les fonctionnaires responsables de ces fichiers seront à la disposition des gens d'affaires de la région de 10 h à 12 h et de 14 à 17.

Jeudi, 14 avril

À Montréal, le Cercle finance et placement du Québec reçoit M. Jean Perron, président-directeur général de Normick Perron, à son déjeuner-causerie, à 12 h 30 au salon Huronie de l'hôtel Champlain. M. Perron parlera des incidences des décisions américaines sur l'industrie papetière.

À Montréal, à l'hôtel Quatre Saisons, 1050 rue Sherbrooke ouest, assemblée des actionnaires de Normick Perron à 16 h.

À Montréal, la Chambre de commerce française du Canada reçoit M. Jean-Louis Roy, directeur du DEVOIR, à son déjeuner-causerie, à midi, au salon oval de l'hôtel

Ritz-Carlton. M. Roy abordera le thème: la fragilité de la reprise de l'activité économique.

À Montréal, soirée du 20e anniversaire de la Société de relations d'affaires HEC, marquée par un buffet gastronomique et une conférence de M. Roger Charbonneau, membre fondateur de la Société et président du conseil d'administration de la BNP. Inf.: 343-4544.

À Montréal, première journée de la conférence sur le vêtement organisée par le secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec à compter de 9 h 30, à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal, 1455 rue Peel. Inf.: (418) 643-6990.

À Montréal, visite organisée du port de Montréal pour les membres de l'Association des économistes québécois. Départ à 9 h à l'édifice de l'administration du port, aile 1, à la Cité du Havre. Inf.: 283-6620.

À Montréal, la Conférence Board du Canada organise un séminaire sur les « stratégies de repli et de relance: clés de l'avenir » à 8 h 15 aux salons A, B et C du Centre Sheraton. Inf.: (613) 746-1261.

À Québec, colloque sur la relance économique de la province, organisé par la Commission politique Québec-Métro du Parti libéral du Québec, de 8 h 30 à 16 h 30 à l'hôtel Hilton de Québec.

Vendredi, 15 avril

À Montréal, ouverture du Salon du timbre et de la monnaie à la salle Champlain de l'hôtel Mont-Royal, 1455 rue Peel à compter de 10 h.

À Trois-Rivières, inaugu-

ration de la nouvelle usine de production de margarine D. P. M. Thibault dans le parc industriel de Trois-Rivières à midi.

Au Château Montebello, ouverture du congrès annuel de l'Association des MBA du Québec sur « le manager et la technologie ».

Samedi, 16 avril

À Montréal, ouverture du Super salon de l'alimentation pour les commerçants à la Place Bonaventure.

Lundi, 18 avril

À Montréal, Me Yves Fortier, président de l'Association du Barreau canadien, est le conférencier invité au déjeuner-causerie du Cercle canadien de Montréal, à 12 h 30, à l'hôtel Mont-Royal.

À Montréal, première assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie Cascades Inc. à 16 h, au salon Duluth de l'hôtel Reine Elizabeth.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUÉBEC  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES  
AVIS est donné, par les présentes, que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Québec se tiendra à la salle du conseil du siège social de la Compagnie au 1981, avenue McGill College, bureau 520, Montréal (Québec), le jeudi 28 avril 1983 à 11 h, dans le but de: — recevoir les états financiers de la compagnie; — élire les administrateurs; — nommer les vérificateurs; — traiter toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.  
Par ordre du Conseil d'administration  
Le Secrétaire Sébastien Allard  
Montréal, le 31 mars 1983

Mardi, 19 avril

À Montréal, M. Roger Landry, président et éditeur de *La Presse*, est le conférencier invité au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du district de Montréal, à midi, à l'hôtel Quatre Saisons.

À Montréal, assemblée générale annuelle des actionnaires de UAP Inc. à 15 h 30, au salon Marquette de l'hôtel

Reine-Elizabeth.

À Montréal, M. Paulo Pizarro, président de la Fédération ibéro-américaine des industries et président de l'Association brésilienne de l'entraînement et du développement, sera le conférencier au déjeuner-causerie de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec, à 12 h 30, au salon B du Centre Sheraton. Inf.: 879-1636.

SÉMINAIRE  
"Comment placer son argent en 1983"  
1- LES ACTIONS: Le boom se produira en 1983/84  
2- LES OPTIONS: Les profits les plus spectaculaires  
3- L'OR ET L'ARGENT: L'inflation est-elle battue?  
4- LES OBLIGATIONS: Un marché qui renaît  
5- LES CERTIFICATS DE DÉPÔT: Le court terme prendra-t-il le dessus?  
6- LES HYPOTHÈQUES: Une demande plus forte  
7- LES ABRIS FISCAUX: Protéger ses profits contre l'impôt  
DATE: SAMEDI 23 AVRIL 1983  
Horaire: 9 h 00 à 17 h 00 Langue: Français  
LIEU: HÔTEL BONAVENTURE, MONTRÉAL  
Ce séminaire, qui sera animé par 7 experts, est organisé à l'intention de tous ceux qui s'intéressent au Placement.  
Frais de participation au séminaire: 150\$ par personne (non-membre) Pour les membres: Gratuit  
RÉSERVATIONS: (514) 866-4628  
Veuillez me réserver..... place(s) pour le séminaire "Comment placer son argent en 1983"; et me faire parvenir le programme détaillé.  
Libeller votre chèque à l'ordre du "Club des Présidents"  
NOM:.....  
ADRESSE:.....  
TÉL:.....  
COMPAGNIE:.....  
(Possibilité de faire des réservations hôtelières à prix spéciaux).

Chambre de Commerce Française au Canada  
French Chamber of Commerce in Canada  
Déjeuner-causerie  
le Jeudi 14 avril 1983 à midi  
au salon oval de l'hôtel RITZ-CARLTON de MONTRÉAL  
Conférencier invité d'Honneur:  
Monsieur Jean-Louis ROY,  
Directeur du Journal LE DEVOIR dont l'exposé à l'issue du déjeuner aura pour thème:  
« FRAGILITÉ DE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »  
Réservations: 866-2797

SAGUENAY & ST-LAURENT  
Croisière 450\$ + VOYAGES  
TRAVELAIDE  
53e ANNÉE AU BON ACCUEIL DES CANADIENS  
845-8225 (Montréal) 679-3777 (Longueuil) 667-0880 (Laval)  
Permis du Québec

MARC COSSETTE & ASSOCIÉS OPTICIENS  
"parce que la vue c'est trop important"  
6 bureaux à Montréal, Laval, Cartierville et St-Jérôme Un seul numéro de téléphone: 845-4221  
Autrefois Lesage Lamothe Cossette



# Betty Klarsfeld en voyage au Canada La lutte au néo-nazisme est pour elle une oeuvre de paix

par André Tardif

Betty Klarsfeld ne se dément pas. Cette mère de deux enfants qui, en compagnie de son époux Serge, un avocat parisien, poursuivent depuis 15 ans les criminels de guerre nazis réfugiés en tout point du monde, croit qu'en ce faisant, elle oeuvre pour la paix.

« Le meilleur moyen d'éviter d'autres guerres, c'est de démasquer les criminels et les punir une fois pour toutes. Car un criminel politique est mille fois pire qu'un criminel dans la rue », a-t-elle déclaré hier, lors d'une rencontre avec la presse en l'édifice du Congrès juif canadien, à l'occasion d'une visite de deux jours dans la métropole.

sables du retour en France de l'ancien officier SS Klaus Barbie, qui subit actuellement son procès à Lyon pour crimes de guerre. Mme Klarsfeld, Allemande d'origine mais dont l'époux est Juif, dit ne pas répondre à une soif de vengeance en poursuivant ses activités mais plutôt à un sentiment de justice.

« Les Verts (mouvement pacifiste et anti-nucléaire ouest-allemand devenu parti politique) eux-mêmes répudient les ex-nazis, comme ils l'ont récemment démontré en expulsant de leurs rangs un membre au passé douteux. Ils ont la même attitude que nous. »

La tournée nord-américaine de l'écrivain (son mari a également publié) s'inscrit

aussi dans une lutte contre la montée du néo-nazisme international, qu'elle déplore. Elle demande aux citoyens de tous les pays libres d'être vigilants et d'exiger de leurs gouvernements l'adoption de lois sévères interdisant ces mouvements.

Elle ne croit pas que la guerre récente au Liban aide à propager le néo-nazisme, même si elle l'associe au terrorisme palestinien. Car, affirme-t-elle, le massacre de réfugiés dans deux camps palestiniens, au Liban l'été dernier, a été le fait de milices chrétiennes et non pas des militaires israéliens.

Me Irwin Cotler, professeur de droit à l'université McGill et qui participait à la conférence de presse avec celle qui a avait dénoncé la

protection accordée par les autorités américaines, après la deuxième Guerre mondiale, au « boucher de Lyon » (responsable de 4,000 exécutions et de la déportation de 7,500 Juifs français) avant que celui-ci ne soit finalement extradé de Bolivie, révélait de son côté que dans la seule région montréalaise, on avait retracé une douzaine de criminels de guerre nazis. Et la justice ontarienne est présentée saisie d'une demande d'extradition, par la RFA, pour un ancien officier SS.

M. Cotler explique la présence de ces fugitifs par le fait que les États-Unis et le Canada, après la guerre, accueillèrent, sans poser trop de questions, quoiconque avait combattu le communisme.

## Annonces classées 286-1200

### Ameublements à vendre

MOBILIER de chambre 9 morceaux fini orme, style contemporain, bibliothèque vitrée orme teint noyer et autres. 284-1713. 14-4-83

### Appartements/logements

CHERRIER appartement 5 pièces, bas murs de briques, chauffage électrique. 524 Cherrier, \$650, avec stationnement et cour. Près métro. Sur rendez-vous: 288-9458. 15-4-83

PETIT 2½, pièce double, cuisine, s. bain, face parc Lafontaine, près Cherrier, r.d.-ch. semi-meublé, garage, piscine intérieure, \$815 par mois tout compris. 272-8455. 19-4-83

CHÂTEAU DECELES, sur Côte-des-Neiges, bel appartement de grand luxe à louer, 4½, semi-meublé, garage, piscine intérieure, \$815 par mois tout compris. 272-8455. 19-4-83

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1½-3¼-4½, Concrète 935-5321. 1-5-83

C.D.N. près Université, haut, 8 pièces, ensoleillé, chauffé, foyer naturel, cuisinière, réfrigérateur, garage, 1er juillet. \$600. 737-3232. 13-4-83

BOUL. ST-JOSEPH EST, luxueux logement 4½, 4½, boiseries naturelles, cachet anti-que, ensoleillé, 2 balcons, sécuritaire, près métro, libre, chauffé, \$500/mois. 522-8479. 21-4-83

PLATEAU MONT-ROYAL, haut de duplex, 6½, chauffage électrique, 1er juillet. \$300/mois. 332-1900. 15-04-83

OUTREMONT, logement à louer, 8½ pièces, libre 1er mai 1983. Tél. 271-8025. 14-4-83

C.D.N. haut duplex, Lacombe, 6½, près U de M., hôpital, 1er juillet \$500. 739-9505. 14-4-83

WESTMONT, duplex de luxe, 4½, (1 c.c. complètement rénové, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, "sundek" sur le toit, air climatisé), \$650. 488-1035. 14-4-83

WESTMONT, avenue Chesterfield, grand 5½, mur de briques, hauts plafonds, \$525/mois. En soirée 484-1737. 14-4-83

OUTREMONT près de la montagne, 4 pièces, chauffé, appareils ménagers, stationnement, 1er juin, \$490. 270-3654. 14-4-83

OUTREMONT, 4½ moderne, bien situé, béton armé, intercom, ascenseur, cuisinière, réfrigérateur, chauffage eau chaude. 756-0470. 272-0351. 14-4-83

KING EDOUARD, haut et bas duplex, 5½, libres 1er juillet. Soir 488-0328. 14-4-83

N.D.G., haut de duplex, 6½ avec sous-sol, chauffage électrique, boiseries, redécors, très bien soigné, \$625, non chauffé. 489-5416. 14-4-83

### Appartements/logements

GROSVENOR, bas duplex, grand 6 pièces, non chauffé, foyer, boiseries, garage, près Queen Mary, 1er juillet, \$750/mois. 739-7225. 14-4-83

OUTREMONT, haut duplex, 7½ pièces luxueuses, clair, 3 s.b., foyer, garage, près des transports et commodités. Soir seulement: 275-3370. 18-4-83

### À partager

OUTREMONT, maison de 11 pièces à partager avec autres (5) femmes, 12-50 autonome(s). Références: 272-4692. 15-3-83

### Articles à vendre

NAGRA SNN (magnétophone professionnel miniature) avec synchro-multiplicateur de fréquence et bloc d'alimentation, générateur à quartz, microphone Nagrastrat, commutateur "start-stop" — parfait état \$2,500. Tél.: 467-2096. 16-4-83

### Bureaux à louer

COIN SHERBROOKE St-Hubert, tout rénové, de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement 667-4336. 276-5203. 23-4-83

### Copropriétés à vendre

LE 405 PRINCE ARTHUR, immeuble en pierre fine, construction circa 1900-1911, excellente condition, 3% en copropriété, 25 000\$, comptant 7 500\$, charges mensuelles approximatifs comprenant: hypothèque, chauffage, eau chaude, taxe foncière, entretien 320\$. Possibilité terrasse. S. de lavage au sous-sol. Grands "lockers". Sans agent. Int.: 849-0709. 29-4-83

### Appartements à vendre

CASGRAVE ET LAURIER, près métro, parc, écoles. Grand 6½ pièces, 3 c.c. \$29 000 et \$32 000. Hypothèque 12% c.c. Comptant \$12 200. Occupation juillet 83 ou 84. 276-4316. 14-4-83

### Grand appartement

GRAND APPARTEMENT 8½ pièces donnant sur PARC LAFONTAINE, rénovations de qualité avec terrasses, installation laveuse-épongeuse, chauffage individuel au gaz naturel, disponible immédiatement. 253-2340. 14-4-83

### RIDGEWOOD, 3½ (coop), complètement rénové, à vendre

RIDGEWOOD, 3½ (coop), complètement rénové, à vendre. Fenêtres aluminium, tapis n/m, lave-vaisselle, réfrigérateur, neuvs. Tél: 489-5416. 14-4-83

### Cours

COURS PRIVÉS DE PIANO par professeur à l'Université de Montréal. M. Parent. 524-3828. 14-4-83

### Cours, conférences, interviews exclusives

COURS, conférences, interviews exclusives, données par des communicateurs et des universitaires de réputation internationale. Documentation sur demande. Info-Casettes, 800 Berni, Montréal, H2Y 3E7, 842-4389. 11-5-83

### Offres d'emploi

### Secrétaire de direction

Parfaitement bilingue, connaissance de l'allemand souhaitée, capable de travailler simultanément de façon indépendante sur divers projets et d'effectuer des traductions. Hautement expérimenté(e) dans le domaine des affaires avec une éducation solide. Une personnalité et apparence agréables. Faire une demande d'emploi par écrit à: Délégation Commerciale d'Autriche 1010, Sherbrooke ouest 2180, Montréal (Québec) H3A 2R7

### ADJOINT AU MÉCANICIEN

Recherchons adjoint au mécanicien responsable de la flotte pour une compagnie de remorqueurs. Doit posséder un certificat de 3ème niveau en mécanique de marine et avoir occupé un poste similaire dans l'industrie maritime. Bilinguisme un atout, mais français essentiel. Envoyez demande à: Dossier 695 C.P. 158, succ. Delormier Montréal H2H 2N6 14-4-83

### Propriétés à vendre

N.D.G., adjoint Westmount, nouveau sur le marché, \$145 000, superbe cottage 8 pièces, foyer, belles boiseries, jardin. / OUTREMONT, \$110 000, bas de duplex, copropriété, 7 pièces, plus s/v, beau sous-sol, nouveau sur le marché. Louise B. Lucas. 481-0241, 738-0229. LE SERVICE IMMOBILIER A.E. LEPAGE L.T.E.E. 14-4-83

CARTIERVILLE, bungalow 1967, semi-détaché, chauffage électrique, cuisine moderne équipée, s/v fini, foyer, bachelors, vente rapide, \$94 500. Occupation 1er juillet. Privée. 336-1477. 14-4-83

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine, en flanc de montagne, 4 magnifiques cottages, finition de grand soin, grandes pièces, 3 c.c., 2½ s.b., cour privée, stationnement double intérieur. Prix pré-construction: \$175 000. Prête pour l'été juillet 1983. 842-1046, 849-1072. 632-8402. 14-4-83

C.D.N., McShane, duplex détaché, 6½-7½, 3 s.b., s. de séjour, bar, bachelors, garage. Haut: \$750/mois, bas occupation juillet. \$225 000. André Trudeau courtier. 733-1871. 16-4-83

STE-THERÈSE-EN-HAUT, sur Blainville, cottage magnifique, 7 pièces, 2½ s.b., cuisine moderne, foyer, garage, grand terrain boisé. \$130 000, négociable. Andrée Trudeau Courtier. 733-1871. 16-4-83

### Propriétés à vendre

DROLET — DULUTH, maison 4 étages, restaurée, possibilité copropriété, cour arrière, près d'agent. Am. 484-1306, P.M. 288-5903. 20-4-83

OUTREMONT, Secteur Université de Montréal, cottage détaché, 3 chambres, ENTRÉE PRIVÉE au sous-sol POUR BUREAU PROFESSIONNEL, garage, jardin. Anne-Marie Larue 524-1818, 463-2177. Montréal Trust Cour- 14-4-83

OUTREMONT, IMPECCABLE, architecture moderne, 4 chambres, 3 salles de bains, terrasse, garage. OCCUPATION IMMÉDIATE. Anne-Marie Larue 483-2177, 934-1818. Montréal Trust Cour- 14-4-83

### Propriétés à vendre

Centre d'accueil 24 lits, idéal pour médecin. C. Boulanger. 255-5202, Ré/Max Mtl métro courtier. 15-4-83

RÉGION STE-ADÈLE, grand terrain boisé avec ruisseau ou en flanc de montagne. 842 000, 3 c.c. et plus, 5 et 6' p.c. 620-5863, 303-0841. 3-5-83

## AVIS PUBLICS

Province de Québec, district de Terrebonne, CUIR PROVINCIALE, No. 706-27-8764-877. LE PRÉCIPITEUR DES AMENDES, demandeur, vs DANIEL LE-DUOX, défendeur. Le 27 avril 1983, à 11 h 00 heures, au domicile du défendeur au No 1124 rue St-Jacques à Terrebonne. Domicile recouvert par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. Lave vaisselle Inglis Sterling. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. MICHEL LALONDE, huissier. Tél.: (819) 326-7707. Montréal, le 8 avril 1983.

Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de mariage et cassé conclu le 5 avril 1983 à WALTER E. HELLER FINANCIER CORP. de toutes les créances présentes et futures, payables à MICHEL KARDOUCHE CANADA INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 6 avril 1983 sous le numéro 3343414. Ce 7ième jour d'avril 1983. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné, selon l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q., 1977, Chapitre P-16) que la garantie, créée par un acte de fiducie passé devant Me Jean Mousseau, notaire, entre BEAULIEU EXCAVATION INC. et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, à titre de fiduciaire, portant la date officielle du 1er août 1977 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2803831, est devenue exécutoire à la suite du défaut de la dite compagnie en vertu dudit acte de fiducie. TRUST GÉNÉRAL DU CANADA. Es qualités de fiduciaire. Pour les détenteurs d'obligations de BEAULIEU EXCAVATION INC.

Avis est donné que Lionel Fontaine, 575, 6ème ave. Iberville, Qué., détenteur du permis M501652-01, région 06, demande à la CTQ de transférer son permis à: Claude Dutilleul, 2115 Davidson, St-Hubert, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution le 13 avril 1983. 2ème parution le 14 avril 1983. SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Avis est donné que Philippe Bouvier, 137, St-Louis, Pointe-Gatineau, Qué., détenteur du permis M504799-01, région 07, demande à la CTQ de transférer son permis à: LES ENTREPRISES ANDRÉ CHAMPAGNE DE GATINEAU INC., 135, rue St-Louis, Pointe-Gatineau, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution le 13 avril 1983. 2ème parution le 14 avril 1983. SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Avis est donné que Conrad Gémme Jr, 494, David, St-Amable Qué., détenteur du permis M506495-01, région 06, demande à la CTQ de transférer son permis à: Bernard Lebanc, 66, Boul. des Hauts Bois, Ste-Julie, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution le 13 avril 1983. 2ème parution le 14 avril 1983. SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Avis est par les présentes donné que SILANO REALTIES LTD. — IMMOBILIERES SILANOL L.T.E.E. une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cités et districts de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec, l'autorisation d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. S'ILANO à Montréal, ce 8ième jour d'avril, 1983. CHAÏT SALOMON Procureurs des requérants.

Avis est donné que Jean-Jacques Leroux, 506, Grande Ile, Grande Ile, Qué., détenteur du permis M502196-01, région 06, demande à la CTQ de transférer son permis à: Denis Gareau, 627, Boul. Hébert, St-Thimothée, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution le 13 avril 1983. 2ème parution le 14 avril 1983. SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Avis est par les présentes donné que la compagnie STORK SHOPS INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans les cités et districts de Montréal, a l'intention de demander sa dissolution au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de la Province de Québec. DATÉ À MONTRÉAL, ce 15ième jour de février 1983. GREENBLATT, FINKELSTEIN & LANDRY Procureurs de la compagnie.

Avis est par les présentes donné que le permis M502598-001 qui autorise à effectuer le transport de matières en vrac dans la région 04, entrée en vigueur: dès décision, selon l'article 85 du R.P.R.I. 1ère parution: 13 avril 1983. 2ème parution: 14 avril 1983. Toute personne désirant porter opposition ou une intervention à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest est Québec, P.Q. Me Marc M. Delage, procureur ST-HILAIRE DEBLOIS & ASSOCIÉS 220 Grande-Alle est suite 850 Québec, P.Q. G1R 2J1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cégep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, Québec. TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Du Collège Ste-Anne situé au 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC à tous les points situés dans un rayon de 24,35 km du dit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives et retour. Durée des permis: du 1er juin 1983 jusqu'au dernier jour de mai 1984 inclusivement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 12 avril 1983. 2ième publication: 13 avril 1983. PAQUETTE & ASSOCIÉS 200 St-Jacques, ouest 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le permis M-00051 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE Transport quotidien d'étudiants fréquentant les collèges à Châteauguay et fréquentant le collège et le cégep suivants: — Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, Québec — Cége

# Michaud sauve « Les Gars »

par Robert Lévesque  
Les Gars, de Jean Barbeau.  
Une mise en scène de Claude  
Maher. Décor de Marcel

Dauphinois, costumes de  
François Barbeau, éclairages  
de Luc Prairie. Avec Claude  
Michaud (Gus), Michel  
Dumont (Henri), Paul Savoie

(Robert) et Esther Lewis  
(Sylvie). A la Compagnie Jean-  
Duceppe jusqu'au 14 mai.

Cette dernière pièce de  
Jean Barbeau vaut le dépla-  
cement pour une raison: la  
performance du comédien  
Claude Michaud qui fait son  
entrée chez Duceppe et qui  
est à l'aise comme un poisson  
dans l'eau avec le person-  
nage que Barbeau lui a écrit.  
Il y a là une conjugaison ac-  
teur-auteur étonnante, une  
complicité, un ton, une con-  
nivence qui ne peut résulter  
que d'une grande admiration  
réciproque.

On trouve dans le style de  
jeu de Claude Michaud, où  
l'efficacité vient du naturel,  
du spontané, du cru, tout le  
meilleur du ton de Barbeau,  
cette peinture franche, sans  
subtilités mais sans déma-  
gogie, du prolétaire québé-  
cois, de son gros bon sens, de  
sa fausse bravade, de son in-  
capacité (ou sa pudeur) à  
s'exprimer au-delà de la bou-  
tade, et de son trop-plein de  
bonté bloqué à l'intérieur.

Claude Michaud (un ha-  
bitué du théâtre de Barbeau)  
tient toute la pièce de sa pré-  
sence énorme, incontestable,  
par moments d'un comique  
burlesque qui défie le vul-  
gaire puis, maniant avec une  
extrême habileté l'art des  
pauses, du silence juste assez  
allongé, devenant pathétique,  
prisonnier de la carapace de  
son personnage, exprimant de  
toute son attitude ce qu'il  
ne peut dire, rendant justice  
au théâtre de Barbeau qui  
est façonné à coups de hache,  
sans finesses mais avec  
beaucoup d'émotion brute,  
aux progressions dramati-  
ques plutôt primaires mais  
d'une sincérité qui, lors-  
qu'elle s'abat sur un person-  
nage senti, éclate comme aut-  
ant de copeaux.

Si l'on sent que Barbeau a  
écrit pour Michaud, et lègue  
au personnage de Gus Le-  
may le gros de son invention,  
toutes ces choses retenues  
qu'on libère par un person-

nage, par contre le résultat  
est beaucoup moins heureux  
dans le cas des deux autres  
« gars » qui composent cette  
veillée d'armes masculine,  
ce vendredi soir de juin où le  
prolo (Gus, une septième an-  
née, une job dans les portes  
et châssis), le col blanc  
(Henri, la petite famille, la  
vie organisée) et l'intello  
(Robert, le vélo, la blonde fé-  
ministe militante) se retrou-  
vent autour d'une piscine, en-  
tre hommes, se croyant d'a-  
bord délestés de leurs fem-  
mes, réalisant que celles-ci  
semblent les avoir plaqués,  
et réagissant chacun à cette  
situation où leur dépendance  
est à découvert.

Henri et Robert, joués con-  
venablement mais sans plus  
par Michel Dumont et Paul  
Savoie, souffrent d'abord et  
avant tout de leur dépend-  
ance face à l'auteur qui ne  
semble pas avoir su leur don-  
ner autant de consistance et  
de vraisemblance qu'au per-  
sonnage créé par Michaud.  
Les limites de la «description  
d'attitudes» que contient la  
pièce de Barbeau apparaissent  
peu à peu dans les répli-  
ques d'Henri et Robert pour  
qui Barbeau a manqué d'ins-  
piration, se «servant» d'eux  
pour déployer un éventail  
d'attitudes mâles trop rapide-  
ment démasquées.

Ce sont les nuances con-  
tenues dans le personnage de  
Gus, la sensibilité qui s'en dé-  
gage et que Michaud maî-  
trise parfaitement, qui tra-  
hissent (en quelque sorte) la  
faiblesse générale de la  
pièce, où deux des trois par-  
ties de l'échiquier sont han-  
dicapées par l'impéritie de  
Barbeau à plonger dans leurs  
univers, à leur donner autant  
de corde et de confiance qu'à  
Gus.

Résultat: un portrait de  
groupe où seul apparaît, focalisé,  
l'un des gars, le plus  
sexiste, le plus vulgaire, mais  
le plus sensible et le plus  
vrai, celui qui aime le plus sa  
«grande». Un beau person-  
nage, un seul.

Quelques curiosités sexuelles  
**À LA LICORNE**

danse-théâtre paul-andré fortier



"Condamnée à danser"  
Der Tagesspiegel, Berlin Ouest  
artiste invitée: Susan Macpherson (22,23)  
du 20 au 23 avril à 20h30  
le 24 avril à 19h30  
billets disponibles: Centaur, Musique Archambault,  
Montréal Trust (Place Ville-Marie, Place Bonaventure,  
Plaza Alexis Nihon, Fairview) \*Frais de service

centaur 288-3161  
453 St-François-Xavier, Montréal H2Y 2T1 Métro Place d'Armes

association pour la création et la recherche  
électroacoustiques du Québec  
5902 rue Durocher Outremont  
Québec H2V 3Y4  
présente  
**Léo KÜPPER**  
et le Groupe d'improvisation phonétique et vocal.  
— Anna-Maria Kieffer, mezzo-soprano et synthèse vocale  
— Paul Gérinot, basse  
— Léo Küpper, ordinateur vocal  
Plus: Exposition permanente d'automates sonores  
stimulés par le public  
Samedi et dimanche, 16 et 17 avril, de 11 hrs à 16 hrs  
Musée d'Art contemporain,  
Cité du Havre Entrée libre

théâtre du rideau vert  
direction yvette brond amour mercedes palomino  
En co-production avec le Théâtre du Trident  
MARDI AU SAMEDI 20h DIMANCHE 19h  
Les drolatiques et épouvantables  
**Panurge,**  
ami de Pantagruel  
d'Antoine Maillet d'après Rabelais  
Mise en scène: Jean-Claude Marcus  
• Jean Besré  
• Pierre Thériault  
• Jean Dalmain  
• Lenie Scoffie  
• Léo Munger  
• Yves Jacques  
• Jean-Jacqui Boutet  
• Jacques Leblanc  
• Aurélien Jomphe  
Derniers: Paul Bussières  
Costumes: François Barbeau  
Musique: Pierick Houdy  
Éclairages: Michel Beaudin  
Réservations de 12h à 19h 4664 rue St-Denis  
Métro Laurier, sortie Gifford 844 1793

L'ESKABEL présente  
la « Quarantaine »  
du Théâtre Expérimental  
À Transgression  
1447 Bleury  
«Agatha»  
Texte de Marguerite Duras  
mise en scène de Jac Charland.  
du 7 au 17 avril à 20 h 30  
Relâche les Lundis  
«La Surprise de la Saison»  
Robert Lévesque, Le Devoir  
«La Dernière Heure  
d'Harrison Fish.»  
mise en scène de Mario Boivin  
du 20 au 24 avril 20 h 30 et 22 h 30  
Inf.: 272-6412  
277-8370

Les Peaux-Rouges  
Spectacle traitant de la condition masculine homosexuelle  
**PETITE SALLE DU PAVILLON CENTRAL  
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**  
les 13,14,15,16, 20,21,22,23 avril à 20 h 00  
18 ans adultes  
réservations (819) 565-5410 Prix d'entrée: \$5.00  
SANS-EMPLOI, ÉTUDIANTS, ÉTUDIANTES: \$4.00

association pour la création et la recherche  
électroacoustiques du Québec  
5902 rue Durocher Outremont  
Québec H2V 3Y4  
présente  
le compositeur-poète sonore-ingénieur belge:  
**Léo KÜPPER**  
Lundi, 18 avril, à la Faculté de Musique  
de l'Université de Montréal  
2375, ch de la Côte Ste-Catherine, Salle 1020  
— À 14 hrs: Conférence audio-visuelle  
— Principes techniques  
des machines  
sonores inventées  
par Léo Küpper  
— À 20 hrs 30: Concert d'oeuvres  
pour bande de Léo  
Küpper, en diffusion  
spatialisée  
Entrée libre

POUR TOUS  
**Au clair de la lune**  
UN FILM D'ANDRÉ FORCIER  
AVEC MICHEL CÔTÉ ET GUY LECUYER  
**LaCité 2** AUSSI: Court Métrage:  
« SOUVENIRS de GUERRE » SEMAINE  
7.30, 9.30  
3575 AV DU PARC 844-9470

POUR TOUS  
NINO MANFREDI • ELEONORA GIORGI  
1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 8.15,  
**nu de femme**  
**Le PARISIEN 5**  
480 ST-CATHERINE O 966-3856

POUR TOUS  
un film de GIULIANO MONTALDO  
«DRÔLE ET RÉUSSI.»  
**Un Jouet dangereux**  
NINO MANFREDI et MARLENE JOBERT  
**ÉLYSÉE 1** SEMAINE 7.15 & 9.30,  
35 MILTON 842-6053

THÉÂTRE MÉRIDIEN  
Direction: Guy Gravis  
**EXERCICES de STYLE**  
Raymond Queneau  
DOMINIK LE VALLÉE  
Matiou Gaumond  
Marcel Beaudin  
Du 13 avril au 7 mai  
Soirée 20h30 — matinée  
dimanche 17h00  
(relâche lundi, mardi)  
Billets \$5 et étudiants \$3  
Rés.: 285-1450 COMPLEXE DES JARDINS, BASILAIRE 2

THÉÂTRE DE 440U44  
**La résistible ascension  
d'Arturo Ui**  
de B.Brecht mise en scène  
Buissonneau  
Gilles Cloutier Suzanne Léveillé  
Marcel Cabay Benoit Dagenais Bernard Meney  
Pierre Chagnon Claude Gai Denys Paris  
J.Raymond Châles Marc Legault Jacques Thériault  
5 DERNIÈRES  
REPRÉSENTATIONS  
DÈS LE 16 MARS réservations 845-7277  
100 ave. des Pins Est @sherbrooke, autobus 144  
"La pièce est passionnante à suivre. Marc Legault abstruement  
merveilleux dans le rôle-titre." (Journal de Montréal)  
"Un Brecht simple, clair, et direct." (La Presse)

## St-Jak: attendre le miracle

par Mireille Simard  
collaboration spéciale

Les séances de musique  
expérimentale font toujours  
un peu peur, sans doute  
parce que le concept d'« ex-  
périmental » rappelle trop  
souvent des séances du genre  
qui se sont avérées aussi in-  
terminables qu'éphémères.  
Aussi, le spectacle baptisé *St-  
Jak Workshop Non-stop*, pré-  
senté lundi au Café-Campus,  
n'a-t-il attiré qu'une centaine  
de curieux qui avaient troqué  
les très traditionnelle soirées  
des Oscars contre l'inconnu.



Pierre St-Jak  
(Photo Jean Lavallée)

Pierre St-Jak, pianiste de  
métier et instigateur du  
groupe, se définit comme un  
sculpteur d'énergie brute.  
Pour la circonstance, cette  
énergie à modeler se compo-  
sait des musiciens Pierre  
Dumont, Robert Leriche,  
Eduardo Pipman, Ghislain  
Potvin et Wayne Smith et  
des chanteurs Paule Du  
charme et Bob Olivier. Une  
bien étrange sculpture en  
perspective...  
Le spectacle s'ouvre sur  
trois pièces héritées de l'ex-  
périence de GUM, un des  
nombreux groupes défunts  
de St-Jak. Répétition pour  
pédaleurs et souffleurs, pre-  
mier morceau de la trilogie,  
donne le ton. Dédicée à Steve  
Reich dont on reconnaît l'in-  
fluence dans l'emploi des  
percussions et du style répé-  
titif, cette pièce se termine  
en gazouillis d'oiseaux et en  
crescendo musical. Le  
groupe enchaîne sur Fast  
Food, véritable « dégueule-  
ton » musical marqué par  
l'admirable saxophone de  
Robert Leriche et le cri de  
détresse de Paule Ducharme  
qu'on imagine prisonnière  
dans un univers guant de hot  
dogs et de hamburgers. Et  
c'est au rythme des tam-  
tams africains dans *Africo-  
caines is for small-head* que  
le tout se termine.  
Le concept du « workshop  
selon St-Jak », esquissé en  
première partie, atteint sa

plénitude dans la seconde,  
lors d'une improvisation in-  
terrompue de 45 minutes.  
Respectant une certaine  
technique d'improvisation  
« organisée » (par opposition  
au « jam session »), St-Jak  
joue un thème sur lequel le  
groupe invente. Le but ul-  
time de cette entreprise ré-  
side dans « la provocation  
d'harmonie dans un monde  
sans classe ». La démarche  
de St-Jak prend une couleur  
mystique et politique.  
Le risque d'annoncer une  
« transe collective », surtout  
lorsqu'il s'agit d'improvisa-  
tion, est énorme: lundi soir,  
les instruments ont bien joué,  
les voix ont scandé des on-  
omatopées d'une langue in-  
connue, mais de miracle, il  
n'y en a point eu. On sentait  
trop l'effort de chacun pour  
transcender les limites hu-  
maines et se fondre au  
groupe dans un moment uni-  
que et exceptionnel.

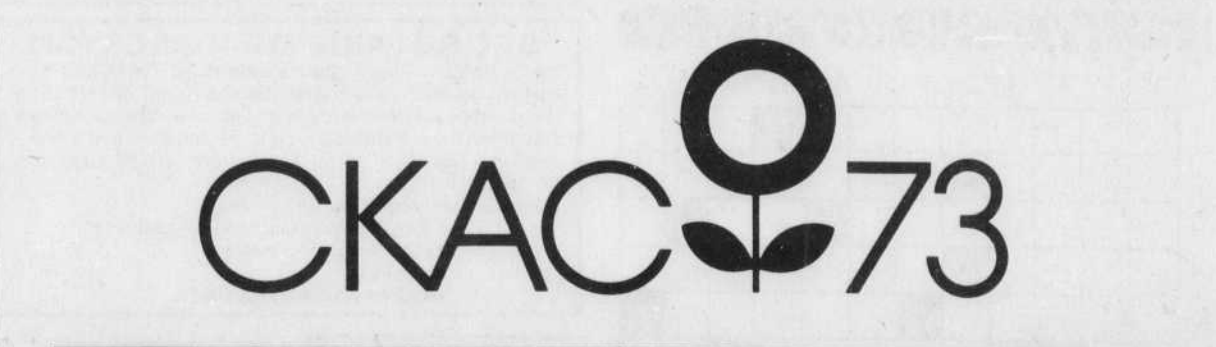
les improvisations sont ra-  
res sur la scène montréalaise  
et il faut saluer l'entreprise  
téméraire de St-Jak dont la  
carrière semble vouée à l'ex-  
périmentation. Qu'il s'agisse  
de NEBU, de Hot Zizanie ou  
de EMIM, St-Jak a toujours  
cherché à regrouper dans un  
genre musical original des  
sonorités de divers horizons.  
En attendant que le mi-  
racle se produise, Pierre St-  
Jak jouera cet été dans le ca-  
dre du Festival international  
de jazz. En solo. Avec son  
piano...

## Du nouveau à la radio

# RADIO SPORT

avec  
**Yves Létourneau**

le dimanche matin dès 10h



LES THÉÂTRES  
PROFESSIONNELS  
AU QUÉBEC: SAISON THÉÂTRALE  
1983  
AVEC LE CONCOURS DE  
L'ACADÉMIE DES ARTS  
VANTAGE  
Ces théâtres sont  
membres de l'ASSOCIATION  
DES DIRECTEURS DE THÉÂTRE  
LE DEVOIR  
est également associé  
à la publication de cet  
espace publicitaire

**À L'AFFICHE**  
**COMPAGNIE DE QUAT'SOUS**  
au théâtre de Quat'Sous  
100 est, avenue des Pins  
ARTURO UI  
de Berthold Brecht  
mise en scène de Paul Buissonneau  
Denis Paris, Jean-Raymond  
Châles, Jacques Thériault, Marc  
Legault, Benoit Dagenais, Marcel  
Cabay, Bernard Meney, Suzanne  
Léveillé, Claude Gai, Pierre  
Chagnon, Gilles Cloutier  
845-7277  
**COMPAGNIE JEAN DUCEPPE**  
au théâtre Port-Royal  
Place des Arts  
**LES GARS**  
de Jean Barbeau  
mise en scène de Claude Maher  
Michel Dumont, Claude Michaud,  
Paul Savoie, Esther Lewis.  
842-2112  
**THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE**  
au théâtre de la Grande Réplique  
200 ouest, rue Sherbrooke  
**LA DERNIÈRE MANCHE**  
de Raymond Duthéche  
adaptation de Jean Barbeau  
mise en scène de  
Christian Rauth et Olivier Granier  
Daniel Gadouas, Jacques  
L'Heureux  
282-3147

**NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE**  
au théâtre Denise-Pelletier  
4353 est, rue Ste-Catherine  
**LES TROIS MOUSQUETAIRES**  
d'Alexandre Dumas et Maquet  
adaptation de René-Maurice  
Picard  
mise en scène de Jean-Luc  
Bastien  
Markita Boies, Yvan Benoit,  
Sophie Clément, Alain  
Fournier, Véronique Le  
Fligais, Marcel Leboeuf,  
Normand Lévesque,  
Jean-Louis Millette, Guy  
Nadon, Gilbert Scotte, Daniel  
Simard.  
253-8974  
**THÉÂTRE DU RIDEAU VERT**  
au théâtre du Rideau Vert  
4664, rue St-Denis  
**LES DROLATIQUES,  
HORRIFIQUES ET  
ÉPOUVANTABLES AVENTURES  
DE PANURGE,  
AMI DE PANTAGRUEL**  
de Rabelais,  
d'après Antoine Maillet  
mise en scène de  
Jean-Claude Marcus  
Jean Besré, Jean Dalmain, Pierre  
Thériault, Lenie Scoffie, Jacques  
Leblanc, Yves Jacques, Léo  
Munger, Jean-Jacqui Boutet,  
Aurélien Jomphe.  
844-1793

**EN TOURNÉE**  
**THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC**  
À TOI POUR TOUJOURS,  
TA MARIE-LOU  
de Michel Tremblay  
mise en scène d'André  
Montmoryncy  
Pierre Dufresne, Nicole Leblanc,  
Luise Bourque, Danielle  
Fichaud  
9 avril Joliette  
10 avril St-Jérôme  
11 avril Québec  
12 avril Tracy  
13 avril Drummondville  
15 au 23 avril Ottawa  
387-6219  
**À VENIR**  
**THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI**  
au théâtre d'Aujourd'hui  
1297, rue Papineau  
**LA TRAMPOLINE EST À DEUX  
PIEDS DU PLAFOND**  
de Marie Perreault et Louise Roy  
mise en scène de Lorraine Pinal  
Marc Gélinas, Claude Laroche,  
Hélène Mercier, Christiane  
Raymond, Murielle Dutil,  
Suzanne Marier.  
523-1211  
La Société de la Place des Arts  
Le Théâtre du Nouveau Monde  
Le Théâtre du Trident  
Le Châtelet des Arts  
Productions Jean-Claude  
L'Espérance  
Le Centre National des Arts  
sont également membres de  
l'Association des directeurs de  
théâtre

**LE DEVOIR**  
ABONNEZ-VOUS  
844-3361

SPORTS

Les Expos perdent leur match d'ouverture 5-0

# « Gully » commet un seul mauvais lancer

par Guy Robillard  
de la Presse Canadienne

Il aura suffi d'une manche aux Cubs de Chicago pour s'assurer leur première victoire de la saison et gâcher le match d'ouverture des Expos. Les Cubs ont marqué quatre points aux dépens de Bill Gullickson dès la première manche pour finalement l'emporter 5-0, le deuxième blanchissage consécutif subi par les Expos. Le match a été disputé devant 40,088 spectateurs et la température indiquait 8 degrés au début de la rencontre.

« Gullickson n'a effectué qu'un seul mauvais lancer, a commenté le gérant Bill Virdon après le match, et ce fut le circuit de trois points accordé à Keith Moreland ».

Gullickson n'a alloué qu'un seul point par la suite, un circuit de Leon Durham, qui a frappé une balle aux poignets, et les releveurs des Expos ont conservé leur fiche vierge depuis le début de la saison, Ray Burris et Dave Schatzeder ayant lancé chacun deux manches sans accorder de point.

Mais les Expos se sont butés à un lanceur gaucher, Steve Trout, en pleine possession de ses moyens. Il a bien espacé neuf coups sûrs, tous obtenus après deux retraits, à l'exception du simple de Doug Flynn à la neuvième manche.

« Nous n'avions jamais eu l'occasion de frapper contre lui, a signalé Gary Carter,

qui n'a obtenu qu'un simple en 23 présences au bâton depuis l'ouverture de la saison. Ce sera sans doute différent la prochaine fois, mais il faut lui donner crédit, il a très bien lancé ».

« De son côté, il n'avait jamais affronté nos frappeurs », a fait remarquer avec justesse l'instructeur des lanceurs des Expos, Galen Cisco, qui s'est dit impressionné par la performance du lanceur qui a complié une fiche de 6-9 et une moyenne de points mérités de 4.26 avec les White Sox de Chicago la saison dernière. Il a surtout lancé des balles rapides et glissantes hier.

« Ça bien été dès le début et je me sentais plus fort à mesure que le match progressait », a assuré Trout, qui a eu besoin de l'aide de Lee Smith, qui a fait frapper Terry Francona dans un double-jeu pour compléter le match. Il a sans doute apporté la réponse au problème de son gérant Lee Elia, qui se plaignait de l'absence d'un bon partant gaucher.

La victoire de Trout était la première remportée par un lanceur partant gaucher des Cubs en 174 rencontres.

Ce deuxième blanchissage de suite n'inquiète pas le gérant Bill Virdon.

« Ce sont les défaites qui me dérangent, a-t-il dit, pas les blanchissages ».

Quant aux difficultés de Carter, elles découlent peut-être du fait qu'il vient de faire la page couverture de Sports Illustrated, une guide célèbre dans les milieux sportifs.

« Je sais qu'il y a une croyance à cet effet, a révélé Carter, mais je refuse d'embarquer dans ce genre de superstition. J'ai bien frappé la balle à quelques reprises, mais elle est toujours tombée dans le gant d'un adversaire ».

Utilisé à la place de Bryan Little à l'arrêt-court, Chris Speier a répondu avec un double et un simple chanceux.

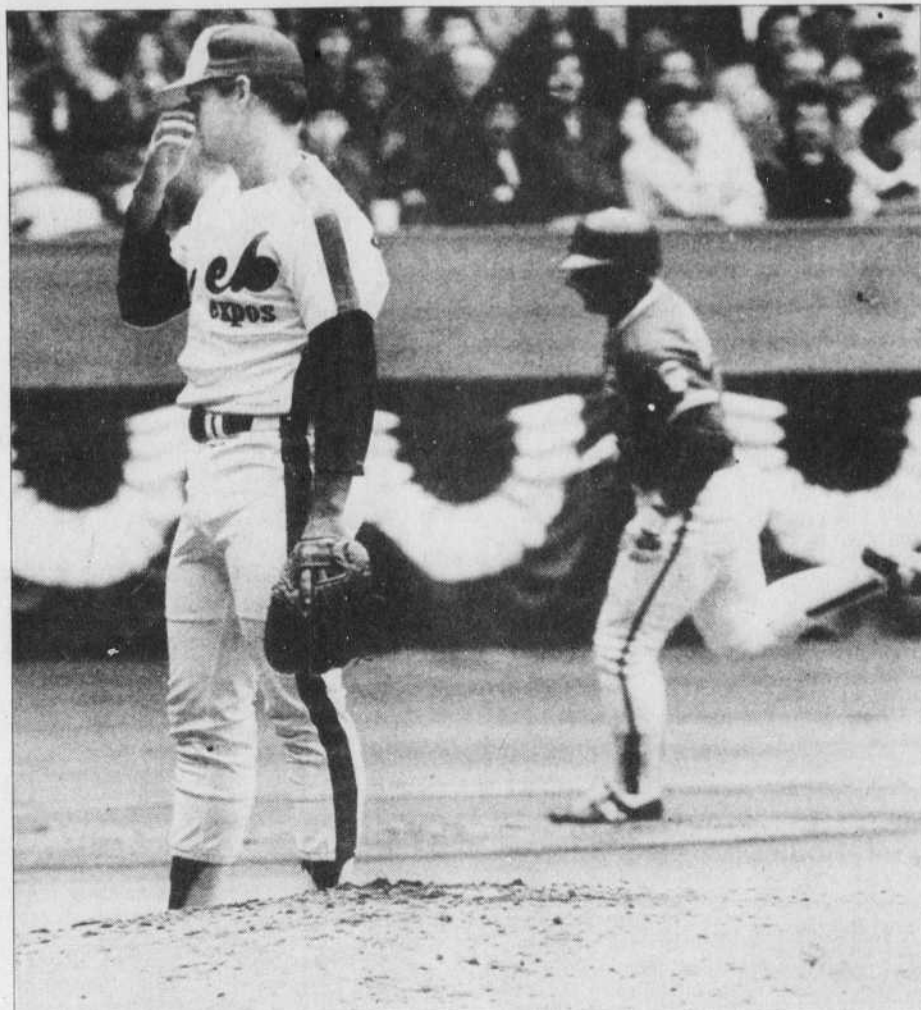
« J'ai l'impression que le gérant m'a inséré dans l'alignement par mesure offensive et qu'il cherche toujours la combinaison idéale au champ intérieur, a noté Speier.

« Mais ce n'est pas la seule raison, a noté Virdon. Je pense que Speier est en mesure de nous aider ». Virdon a été impressionné par le jeu défensif de Speier en fin de match contre les Dodgers dimanche.

« Je n'ai jamais eu d'inquiétude quant à sa capacité d'attraper les balles, a-t-il commenté. Little couvre un peu plus de terrain, mais il a un moins bon bras ». Comme bien d'autres, Virdon a noté que le joueur d'arrêt-court recruté ne pouvait lancer avec force au premier but quand il captait une balle profondément en direction du troisième but.

Woodie Fryman avait encore mal au bras hier. « C'est la même douleur déjà éprouvée à l'entraînement, a-t-il expliqué. Les rayons-X n'ont rien dévoilé et j'espère qu'il s'agit d'un simple malaise musculaire ». A l'entraînement, Fryman avait parlé d'une douleur normale due au fait qu'il n'avait pas encore beaucoup lancé, retardé par une blessure au coude subie en s'élançant au bâton.

La direction de l'équipe décidera d'ici cinq jours si elle mettra son nom sur la liste des joueurs inéligibles pour 21 jours...



Le lanceur Bill Gullickson s'est senti très seul au monticule alors que Keith Moreland des Cubs de Chicago contourait les sentiers après son circuit de trois points réussi en première manche, hier au Stade olympique. (Photolaser CP)

## Bill Virdon a apprécié l'ovation

Le gérant des Expos, on l'a assez dit, n'est pas reconnu comme un type démonstratif. Mais il a avoué que l'ovation qu'il a reçue avant le match avait été la plus forte de sa carrière de gérant.

« Et j'espère qu'on m'appréciera autant à la fin de la saison », a-t-il ajouté en souriant.

Comment se sentait-il, seul sur la ligne blanche, pendant une bonne minute, et alors qu'il remerciait les spectateurs du geste classique de la casquette?

« Je me sentais bien et j'appréciais cet accueil », a-t-il répondu. Mais pas moyen de lui faire dire qu'il était ému.

« Il faut dire cependant que je m'y attendais un peu. On avait fait des éloges dans les journaux à mon sujet, mais je ne m'attendais certes pas à une telle ovation. Personnellement, a-t-il poursuivi, je préfère réserver mes applaudissements aux joueurs, mais si les spectateurs veulent m'applaudir, eh bien c'est leur droit et je l'apprécie ».

Se rappelle-t-il d'un gérant applaudi plus longtemps que n'importe quel de ses joueurs?

Virdon réfléchit sérieusement pendant quelques secondes avant de répondre: « Je ne crois pas que ce soit normal, mais je pense que Billy Martin a déjà été ovationné de la sorte à New York ».

« Alors vous êtes du même moule, a-t-on lancé au gérant des Expos.

« Oh non, a répondu le placide gérant. Oh non... »

« Je n'ai jamais eu d'inquiétude quant à sa capacité d'attraper les balles, a-t-il commenté. Little couvre un peu plus de terrain, mais il a un moins bon bras ». Comme bien d'autres, Virdon a noté que le joueur d'arrêt-court recruté ne pouvait lancer avec force au premier but quand il captait une balle profondément en direction du troisième but.

Woodie Fryman avait encore mal au bras hier. « C'est la même douleur déjà éprouvée à l'entraînement, a-t-il expliqué. Les rayons-X n'ont rien dévoilé et j'espère qu'il s'agit d'un simple malaise musculaire ». A l'entraînement, Fryman avait parlé d'une douleur normale due au fait qu'il n'avait pas encore beaucoup lancé, retardé par une blessure au coude subie en s'élançant au bâton.

La direction de l'équipe décidera d'ici cinq jours si elle mettra son nom sur la liste des joueurs inéligibles pour 21 jours...

« Je n'ai jamais eu d'inquiétude quant à sa capacité d'attraper les balles, a-t-il commenté. Little couvre un peu plus de terrain, mais il a un moins bon bras ». Comme bien d'autres, Virdon a noté que le joueur d'arrêt-court recruté ne pouvait lancer avec force au premier but quand il captait une balle profondément en direction du troisième but.

Woodie Fryman avait encore mal au bras hier. « C'est la même douleur déjà éprouvée à l'entraînement, a-t-il expliqué. Les rayons-X n'ont rien dévoilé et j'espère qu'il s'agit d'un simple malaise musculaire ». A l'entraînement, Fryman avait parlé d'une douleur normale due au fait qu'il n'avait pas encore beaucoup lancé, retardé par une blessure au coude subie en s'élançant au bâton.

La direction de l'équipe décidera d'ici cinq jours si elle mettra son nom sur la liste des joueurs inéligibles pour 21 jours...

« Je n'ai jamais eu d'inquiétude quant à sa capacité d'attraper les balles, a-t-il commenté. Little couvre un peu plus de terrain, mais il a un moins bon bras ». Comme bien d'autres, Virdon a noté que le joueur d'arrêt-court recruté ne pouvait lancer avec force au premier but quand il captait une balle profondément en direction du troisième but.

Woodie Fryman avait encore mal au bras hier. « C'est la même douleur déjà éprouvée à l'entraînement, a-t-il expliqué. Les rayons-X n'ont rien dévoilé et j'espère qu'il s'agit d'un simple malaise musculaire ». A l'entraînement, Fryman avait parlé d'une douleur normale due au fait qu'il n'avait pas encore beaucoup lancé, retardé par une blessure au coude subie en s'élançant au bâton.

La direction de l'équipe décidera d'ici cinq jours si elle mettra son nom sur la liste des joueurs inéligibles pour 21 jours...

« Je n'ai jamais eu d'inquiétude quant à sa capacité d'attraper les balles, a-t-il commenté. Little couvre un peu plus de terrain, mais il a un moins bon bras ». Comme bien d'autres, Virdon a noté que le joueur d'arrêt-court recruté ne pouvait lancer avec force au premier but quand il captait une balle profondément en direction du troisième but.

Woodie Fryman avait encore mal au bras hier. « C'est la même douleur déjà éprouvée à l'entraînement, a-t-il expliqué. Les rayons-X n'ont rien dévoilé et j'espère qu'il s'agit d'un simple malaise musculaire ». A l'entraînement, Fryman avait parlé d'une douleur normale due au fait qu'il n'avait pas encore beaucoup lancé, retardé par une blessure au coude subie en s'élançant au bâton.

La direction de l'équipe décidera d'ici cinq jours si elle mettra son nom sur la liste des joueurs inéligibles pour 21 jours...

« Je n'ai jamais eu d'inquiétude quant à sa capacité d'attraper les balles, a-t-il commenté. Little couvre un peu plus de terrain, mais il a un moins bon bras ». Comme bien d'autres, Virdon a noté que le joueur d'arrêt-court recruté ne pouvait lancer avec force au premier but quand il captait une balle profondément en direction du troisième but.

Woodie Fryman avait encore mal au bras hier. « C'est la même douleur déjà éprouvée à l'entraînement, a-t-il expliqué. Les rayons-X n'ont rien dévoilé et j'espère qu'il s'agit d'un simple malaise musculaire ». A l'entraînement, Fryman avait parlé d'une douleur normale due au fait qu'il n'avait pas encore beaucoup lancé, retardé par une blessure au coude subie en s'élançant au bâton.

La direction de l'équipe décidera d'ici cinq jours si elle mettra son nom sur la liste des joueurs inéligibles pour 21 jours...

## HOCKEY

**Coupe Stanley**  
(Quarts-de-finale 4 de 7)

**Jeu**  
Buffalo à Boston  
Rangers NY à Islanders NY  
Minnesota à Chicago  
Calgary à Edmonton

**Vendredi**  
Buffalo à Boston  
Rangers NY à Islanders NY  
Minnesota à Chicago  
Calgary à Edmonton

**Dimanche**  
Boston à Buffalo  
Islanders NY à Rangers NY  
Chicago à Minnesota  
Edmonton à Calgary

**Ligue Majeure du Québec**  
Éliminatoires (Demi-finale 4 de 7)

**Lundi**  
Laval 5, Longueuil 4

**Hier**  
Shawinigan à Verdun

**Jeu**  
Laval à Longueuil

**Vendredi**  
Longueuil à Laval  
Verdun à Shawinigan

**Les meneurs**  
(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	4	4	8
Hedberg, Ran	4	4	8
Nilsson, Cal	1	7	8
Pederson, Bos	3	4	7
Fryer, Tor	2	5	7
Payne, Min	2	5	7
Vaive, Tor	2	5	7
Kallur, Isl	1	6	7
Bellows, Min	4	2	6
Smith, Min	4	2	6
Trotter, Isl	4	2	6
Middleton, Bos	3	3	6
Tonelli, Isl	3	3	6
Anderson, Edm	2	4	6
Pavelich, Ran	2	4	6
McClanahan, Ran	2	4	6
Hartsburg, Min	0	6	6

**Les meneurs**  
(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Lemieux, Lav	13	16	29
Gallant, Ver	9	9	18
Cool, Ver	8	9	17
Lanthier, Lav	2	15	17
Doucet, Hul	8	8	16
Pellegrino, Lon	8	8	16
Adey, Hul	5	11	16
Lafontaine, Ver	3	13	16
Turgeon, Hul	8	7	15
Sills, Lav	3	12	15
Vilgrain, Lav	10	3	13

**COUPE STANLEY**

**Série "A"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
BOSTON	4	3	1	11	8	6
QUÉBEC	4	1	3	8	11	2

**Série "B"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
BUFFALO	3	3	0	8	2	6
MONTREAL	3	0	3	2	8	0

**Série "C"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
ISLANDERS NY	4	3	1	19	11	6
WASHINGTON	4	1	3	11	19	2

**Série "D"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
RANGERS NY	3	3	0	18	9	6
PHILADELPHIE	3	0	3	9	18	0

**Série "E"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
CHICAGO	4	3	1	16	10	6
ST-LOUIS	4	1	3	11	16	2

**Série "F"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
MINNESOTA	4	3	1	18	18	6
TORONTO	4	1	3	18	18	2

**Série "G"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
EDMONTON	3	3	0	14	9	6
WINNIPEG	3	0	3	9	14	0

**Série "H"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
CALGARY	4	3	1	17	14	6
VANCOUVER	4	1	3	14	17	2

**LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC**

**Série "E"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
LONGUEUIL	3	2	1	10	7	4
LAVAL	3	1	2	7	10	2

**Série "F"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
VERDUN	3	2	1	17	12	4
SHAWINIGAN	3	1	2	12	17	2

## Bowman oblige Boston à jouer vendredi après-midi

BOSTON (AP) — La demande du directeur général des Bruins de Boston, Harry Sinden, d'avancer d'une journée le match inaugural de la série quart de finale entre les Bruins et les Sabres de Buffalo a été refusée et Sinden n'a pas caché sa déception en apprenant la nouvelle.

Sinden avait demandé lundi à Scotty Bowman, le directeur général et instructeur des Sabres, de disputer les deux premiers matches de la série au meilleur de sept matchs mercredi et jeudi puisque le Garden de Boston a déjà été réservé pour un match de basket-ball vendredi soir.

Le refus de Bowman signifie que la série sera engagée comme prévu jeudi et que le deuxième match sera présenté vendredi après-midi.

« J'ai été désagréablement surpris, a dit Sinden de la décision de Bowman. Il a marmonné qu'un changement bouleverserait son horaire d'entraînement.

« Je ne devrais pas être surpris de la façon cavalière avec laquelle il a pris en considération notre demande, parce que je sais quel genre de personne il peut être dans ces situations.

« C'est plus décevant pour les spectateurs que pour l'équipe. Ça m'écoeure. De toute évidence, plusieurs personnes seront contrariées

par cet horaire. J'espère seulement qu'ils comprendront la situation.

Bowman a déclaré qu'un match jeudi soir suivi d'un autre vendredi après-midi n'avantageait pas les siens.

« C'est la même chose pour les deux équipes », a-t-il dit.

Sinden a indiqué que Bowman savait très bien que la brigade défensive amochée des Bruins serait durement mise à l'épreuve en jouant deux matches dans un intervalle de 24 heures.

« La demande est tout simplement arrivée trop tard pour que nous dérogiions à notre programme », a précisé Bowman. Nous nous sommes entraînés sur la glace aujourd'hui et nous avons enchaîné avec des exercices de conditionnement en salle.

« On nous a demandé ce

changement beaucoup trop tard. On savait depuis longtemps qu'il y avait un match de basket-ball vendredi.

Les trois autres et quatre autres matches auront lieu à Buffalo dimanche et lundi.

Les deux équipes s'étaient affrontées en ronde préliminaire la saison dernière et les Bruins l'avaient emporté 3-1.

A Chicago, entre-temps, les Black Hawks ont annoncé que le deuxième match de leur série contre les North Stars du Minnesota serait présenté vendredi après-midi, parce que le Stadium de Chicago sera le théâtre d'une rencontre de soccer en soirée.

Les deux premiers matches des autres séries quart de finale — Rangers vs. Islanders de New York et Oilers de Calgary vs. Flames d'Edmonton — auront lieu jeudi et vendredi en soirée.

« Je ne devrais pas être surpris de la façon cavalière avec laquelle il a pris en considération notre demande, parce que je sais quel genre de personne il peut être dans ces situations.

« C'est plus décevant pour les spectateurs que pour l'équipe. Ça m'écoeure. De toute évidence, plusieurs personnes seront contrariées

**LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC**

**Série "E"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
LONGUEUIL	3	2	1	10	7	4
LAVAL	3	1	2	7	10	2

**Série "F"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
VERDUN	3	2	1	17	12	4
SHAWINIGAN	3	1	2	12	17	2

**LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC**

**Série "E"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
LONGUEUIL	3	2	1	10	7	4
LAVAL	3	1	2	7	10	2

**Série "F"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
VERDUN	3	2	1	17	12	4
SHAWINIGAN	3	1	2	12	17	2

## BASEBALL

**Ligue Nationale**

**Lundi**  
Cincinnati 5, Chicago 1  
Atlanta 4, San Diego 0  
Los Angeles 4, Houston 3

**Hier**  
St-Louis 4, Pittsburgh 3  
Philadelphia 4, New York 2  
Chicago 5, Montréal 0  
Cincinnati à Atlanta, 2  
San Francisco à San Diego  
Houston à Los Angeles

**Aujourd'hui**  
St-Louis, Andujar (1-0) à Pittsburgh, Tunnell (0-0), 12 h 35  
Cincinnati, Behenna (0-0) à Atlanta, Camp (1-0), 17 h 40  
New York, Swan (1-0) à Philadelphia, Rutlven (0-0), 19 h 35  
San Francisco, Hammaker (0-0) à San Diego, Montefusco (0-1), 22 h 05  
Houston, Niegro (0-1) à Los Angeles, Hooton (0-1), 22 h 35

**Ligue Américaine**

**Lundi**  
Kansas City 6, Boston 2  
Californie 6, Seattle 1

**Hier**  
Milwaukee 6, Toronto 5  
Detroit 13, New York 2  
Texas 2, Cleveland 1  
Baltimore 10, Chicago 8  
Seattle à Kansas City  
Seattle en Californie  
Minnesota à Oakland

**Aujourd'hui**  
Texas, Hough (0-0) à Cleveland, Barker (1-0), 12 h 05  
Milwaukee, Caldwell (0-1) à Toronto, Ciancy (0-0), 13 h 30  
Minnesota, Williams (1-0) à Oakland, Underwood (0-1), 15 h 15  
Detroit, Udjur (0-1) à New York, Howell (0-0), 20 h  
Boston, Tudor (0-0) à Kansas City, Renko (0-0), 20 h 35  
Seattle, Moore (0-0) en Californie, Zahn (0-1), 22 h 30

**LIGUE NATIONALE**

**Section Est**

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	5	1	.833	—
MONTREAL	4	2	.667	1
ST-LOUIS	2	1	.667	1 1/2
NEW YORK	2	2	.500	2
PHILADELPHIE	3	3	.500	2
CHICAGO	1	6	.143	4 1/2

**Section Ouest**

	g	p	moy.	diff.
ATLANTA	5	1	.833	—
CINCINNATI	5	1	.833	—
LOS ANGELES	3	2	.600	1 1/2
SAN DIEGO	2	4	.333	3
SAN FRANCISCO	1	4	.200	3 1/2
HOUSTON	0	6	.000	5

**LIGUE AMÉRICAINNE**

**Section Est**

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	3	2	.600	—
CLEVELAND	3	3	.500	1/2
DETROIT	3	3	.500	1/2
MILWAUKEE	3	3	.500	1/2
TORONTO	2	3	.400	1
BOSTON	2	3	.400	1
NEW YORK	2	4	.333	1 1/2

**Section Ouest**

	g	p	moy.	diff.
TEXAS	6	1	.857	—
CALIFORNIE	3	3	.500	2 1/2
MINNESOTA	3	3	.500	2 1/2
OAKLAND	3	3	.500	2 1/2
SEATTLE	3	3	.500	2 1/2
KANSAS CITY	2	2	.500	2 1/2
CHICAGO	2	4	.333	3

**LIGUE NATIONALE**

**Section Est**

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	5	1	.833	—
MONTREAL	4	2	.667	1
ST-LOUIS	2	1	.667	1 1/2
NEW YORK	2	2	.500	2
PHILADELPHIE	3	3	.500	2
CHICAGO	1	6	.143	4 1/2

**Section Ouest**

	g	p	moy.	diff.
ATLANTA	5	1	.833	—
CINCINNATI	5	1	.833	—
LOS ANGELES	3	2	.600	1 1/2
SAN DIEGO	2	4	.333	3
SAN FRANCISCO	1	4	.200	3 1/2
HOUSTON	0	6	.000	5

**LIGUE AMÉRICAINNE**

**Section Est**

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	3	2	.600	

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

léon courville

## La réglementation: les leçons de la fixation des prix du lait

Le conseil des ministres du Québec vient d'abroger la dernière ordonnance de la Régie des marchés agricoles concernant la politique de fixation des prix du lait. Il s'agit de la deuxième ordonnance d'affiliée de la Régie des marchés agricoles que le conseil des ministres a abrogée. L'ordonnance elle-même et son abrogation soulèvent d'intéressantes questions concernant la réglementation.

En fait, les récents événements illustrent d'une façon convaincante quelques aspects de la réglementation que certains de leurs adeptes préfèrent ne pas voir ou considérer.

Le premier aspect est l'immobilisme qu'impose la réglementation. Voyons ce qui en est. Le mécanisme de contrôle des prix du lait de la Régie des marchés agricoles vise les trois stades de la production et de la distribution: la production, la vente au gros et la vente au détail. En particulier, les transformateurs de lait doivent vendre le lait aux magasins d'alimentation à des prix fixés par la Régie des marchés agricoles. L'évolution de l'industrie laitière semble avoir rendu caduc ce mode de fixation des prix. En effet, les transformateurs laitiers ont consenti des retournes aux chaînes d'alimentation, contrevenant ainsi à la réglementation. La Régie décide, de son côté, de modifier son système de contrôle. Mais, elle suggère une modification mineure consistant à laisser le marché libre au niveau du gros.

À mon avis, il y a là quelque chose de véritablement anodin prouvé par l'expérience (et ce en dépit du fait que certains partenaires se soient exposés à des poursuites légales). Or, ce petit pas feutré de la Régie est perçu comme si un éléphant piétinait les plates-bandes du jardin des merveilles. Quatre intervenants majeurs s'opposent à la décision de la Régie et, conformément à la loi sur les produits laitiers, ils en appellent au conseil des ministres via le ministère de l'Agriculture. La pression politique semble trop forte et le petit pas envisagé par la Régie ne sera pas fait.

Ceci illustre une fois de plus ce que l'on retrouve partout où il y a une réglementation plus ou moins détaillée: une fois coulé, le règlement devient figé. Les règles du jeu sont perçues comme des droits et toute modification, même si bien des critères pourraient la justifier, devient presque impossible.

Le deuxième aspect a trait à la mécanique ou au processus de la ré-

glementation. Au Québec, la Régie des marchés agricoles est l'un des rares organismes de réglementation soumis à l'appel au conseil des ministres. Cette question du droit d'appel au conseil des ministres a déjà fait couler beaucoup d'encre sous d'autres cieux et circonstances. L'argument en faveur du droit d'appel maintient que les organismes de réglementation ne prennent en considération que des aspects étroits oubliant des questions plus générales. Les arguments contre le droit d'appel font valoir les éléments d'incertitudes et les aspects discrétionnaires: peu de critères et de coutumes servent le gouvernement dans sa décision. De plus, le gouvernement se sert alors de son organisme de réglementation comme d'un espion: il lui fait faire le travail et, si tout va bien, il en prend le crédit. Si la crème de la crème sure, il désavoue l'espion. Au mieux, il réduit le rôle de la Régie à celui d'un commission d'enquête.

Également, les groupes pouvant faire pression avec efficacité sur le ministre responsable ne sont pas, en général, les plus défavorisés. Pourtant, l'organisme de réglementation a été mis sur pied pour être un forum où toutes les parties concernées font valoir leur point de vue, point de vue scruté par les régisseurs, mais également soumis au débat des autres intervenants. À cet égard, la décision de la Régie doit tenir compte des arguments de chacun et les décisions de la Régie des marchés agricoles reflètent ce fait. Si le ministre de l'Agriculture a un point de vue à faire valoir, qu'il se soumette aux mêmes exigences d'exposer et de défendre sa thèse. S'il n'aime pas la politique suivie par la Régie, qu'il modifie la loi. Pourquoi alors se substituerait-il aux régisseurs, et surtout, pourquoi s'expose-t-il aux pressions des intéressés en invitant l'appel?

La troisième question soulevée par les récents événements traite du fond de la question. Abolir le contrôle des prix au niveau du gros revient à permettre la concurrence sur les prix entre les transformateurs. Cette concurrence menace. On invoque alors le statut économique des petites laiteries, les laiteries indépendantes comme on les appelle, à qui le prix fixé et obligatoire pour tous assure à peine un rendement adéquat pour survivre. La concurrence équivaut à leur arrêt de mort, dit-on. Qu'en est-il?

Il est vrai que la concurrence des grosses laiteries, c'est-à-dire dans le cas des coopératives, ferait mal aux

petites laiteries. Mais n'est-ce pas ce qu'on a voulu, de grosses laiteries? Il ne faut pas s'étonner que le lait goûte les oignons si on a laissé la vache se prélasser dans le potager. Le gouvernement du Québec, pris d'amour pour les coopératives, les a subventionnées pendant longtemps pour leur permettre de devenir de grosses entreprises.

Par ailleurs, il faut reconnaître qu'aucune entreprise n'a droit à l'existence: si la mort est inévitable, les mécanismes de respiration artificielle devraient être débranchés. Nos médecins de l'économie ont recours facilement aux appareils de survie. Mais, dans ce cas-ci, ces instruments de survie sont sournois et ils vont à l'encontre des objectifs mêmes des médecins de l'économie. C'est le mode des effets pervers si bien connu des étudiants de la réglementation. Des effets qui sont une sorte de « boomerang vengeur » frappant ceux que les bien intentionnés veulent aider.

Il s'agit de conséquences de la réglementation, conséquences non prévues et qui ont neutralisé les bons effets désirés au moment de sa mise sur pied. Dans le cas qui nous occupe, la nourriture intraveineuse maintenant les petites laiteries en vie contient le poison qui les fait mourir à petit feu. En effet, en maintenant un prix minimum à peine adéquat pour aider les petites laiteries à survivre, on engraisse indûment les autres entreprises en santé à qui ce prix minimum confère une rentabilité plus qu'adéquate. Ces entreprises rentables le demeurent encore plus du fait qu'on aide les petites. Cette rentabilité accrue rend ces entreprises encore plus agressives sur le plan concurrentiel et ce, au détriment des petites entreprises qu'on fait survivre. Le prix minimum apporte des fonds substantiels à la grosse entreprise qui s'en sert comme arme contre la petite.

Ceci revient à dire que le mécanisme de fixation des prix n'apporte pas les effets désirés. C'est tout le contraire qui se produit! Doit-on conclure que le ministre de l'Agriculture, en abrogeant la décision de la Régie, choisit délibérément d'administrer cette drogue aux petites laiteries leur permettant l'extase aujourd'hui pour mieux les achever demain? Probablement pas. Mais le bien que les gens veulent faire à leurs amis se retournent souvent contre eux-ci. Comme le disait George Bernard Shaw: ne fais pas aux autres ce que tu voudrais qu'ils te fassent!

## développement régional

# Le Centre du Québec souhaite une décentralisation des pouvoirs

par Marie-Agnès Thellier

À la préparation du Sommet de la région 06 « Centre du Québec », qui se tiendra du 15 au 17 mai à Trois-Rivières, se poursuit vendredi lors d'un colloque organisé à Drummondville. Déjà, des forums se sont tenus l'automne dernier dans chacune des neuf municipalités régionales de comté (MRC) appartenant à la région Mauricie-Bois-Francs-

Drummond, tandis que des tables de concertation réunissaient les représentants de plusieurs secteurs socio-économiques.

« Le colloque-synthèse est primordial pour la réussite du Sommet. Il permettra d'une part de reprendre le processus de concertation vécu dans les forums avec les participants des tables sectorielles, qui sont parfois allées plus loin; d'autre part, de mieux préparer chacune des organisations participantes à prendre la responsabilité d'actions à mener, éventuellement avec des partenaires », estime M. Pierre-André Julien, coordonnateur du contenu pour le sommet.

Plusieurs propositions novatrices émanent déjà des forums régionaux. Le forum tenu dans la MRC-Maskinongé à Yamachiche propose une révision complète de l'administration de l'aide sociale. Il demande au gouvernement du Québec de décentraliser le territoire de la MRC « zone pilote » pour décentraliser la gestion des fonds publics au profit d'un Comité de revalorisation des services communautaires, formé majoritairement de citoyens et appuyé techniquement par les fonctionnaires locaux.

Le maire de Yamachiche, M. Jacques Landry, présente ainsi le projet émanant du Comité des services communautaires: « Avec 35 % de la main d'œuvre de la MRC-Maskinongé qui est inactive, il est urgent de favoriser l'émergence d'un leadership (régional), de favoriser la rationalisation des services communautaires, de participer à l'orientation des politiques et des programmes d'aide au travail, d'innover en demeurant réalistes, de redistribuer plus judicieusement les fonds publics et d'utiliser au maximum la main d'œuvre latente. »

« En somme, le milieu accepte de s'impliquer, de travailler à la relance économique, d'être le maître d'œuvre de son avenir. Le gouvernement du Québec devra en retour accepter de décentraliser ses pouvoirs, reconnaître les besoins locaux (notamment un CLSC...) et enlever les contraintes légales qui existent », poursuit M. Landry.

Le grand mot est lâché: décentralisation. Car tout le mûrissement inhérent à la tenue d'un sommet régional aboutit normalement, non pas seulement à un cahier de doléances envers l'État, mais à une revendication de pouvoirs accrus, sur les territoires des MRC comme dans la grande région de concertation.

Par exemple: les forums demandent la mise sur pied d'un guichet unique régional pour mieux rationaliser l'aide gouvernementale aux entreprises, avec de plus grands pouvoirs décisionnels confiés aux fonctionnaires

régionaux. La même décentralisation et la même déconcentration est demandée dans les secteurs touristiques et socio-communautaires.

Divers organismes régionaux à créer pourraient aussi prendre en partie le relais de l'État dans des missions particulières: bourse de la sous-traitance, organisme de mise en marché dans le secteur agro-alimentaire, laboratoire de recherche sur les nouvelles technologies, organisme touristique régional, comité permanent régional patrons-syndicats, organisme régional de liaison dans le domaine socio-communautaire, secrétariat permanent pour la concertation technologique, banque de données régionales, centre de recherche industrielle en pâtes et papiers, etc.

Une vingtaine d'engagements précis des organismes participants seront discutés au colloque et au sommet: 95 participants se reliaient autour de la table centrale. Une centaine d'invités et autant d'observateurs seront présents.

« Je ne suis pas sûr que nous arriverons à des projets très précis d'investissements comme celui d'une usine de désencrage. Mais le processus de concertation a permis aux gens de chaque MRC de se parler, de constituer des comités de travail sur des projets (agent de développement économique dans la MRC-Mikinaq par exemple). On a aussi pu mesurer le fossé séparant le monde de l'éducation du monde industriel et le besoin de concertation entre tous les organismes impliqués dans un projet précis comme une bourse de la sous-traitance », constate M. Michel Camirand, directeur général du Conseil régional de développement.

Comble de l'ironie: ce sommet pourrait recréer une certaine unité dans une région administrative appelée à se diviser en deux entités distinctes: Mauricie sur la rive nord et Bois-Francs-Drummond sur la rive sud. En tous cas, le sujet controversé du choix de la future capitale régionale, entre Victoriaville et Drummondville, a été volontairement évité jusqu'ici.

## Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

### CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 1.00\$ la ligne agée. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de dossiers ne coûte que huit dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution. Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement,  
Montréal H2Y 1X1

Compétence:

Nicheline Turgeon,

Rens.: 844-3361

### L'ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À L'ENFANCE

L'association canadienne d'aide à l'enfance cherche un

#### AGENT DE PROJET

responsable de la planification de la réalisation de l'administration et de l'évaluation des projets de développement communautaire d'Aide à l'enfance en Amérique Latine et dans les pays francophones.

Le candidat doit:

- avoir une connaissance des processus de développement communautaire.
- avoir une expérience d'administrateur.
- pouvoir communiquer facilement oralement et par écrit.
- avoir une connaissance de l'anglais, du français et de l'espagnol (la connaissance de ces trois langues est essentielle).

Lieu de travail: Toronto

Salaires en fonction des qualifications.

Date d'entrée en fonction: Le plus tôt possible.

Si vous croyez remplir les exigences de ce poste, tantes parvenir votre curriculum vitae et une lettre qui précise les raisons pour lesquelles vous posez votre candidature, avant le 29 avril à:



M. William Stock  
Directeur des programmes internationaux  
AIDE À L'ENFANCE  
720 Spadina Ave., Suite 400  
Toronto, Ont., M5S 2W3

### L'ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À L'ENFANCE

L'association canadienne d'aide à l'enfance cherche un

#### ADMINISTRATEUR DE PROJET

responsable de la mise sur pied et de la réalisation d'un programme visant à développer un réseau de soins de santé primaires dans une région isolée de la HAUTE VOLTA. Des projets de développement communautaire se grefferont éventuellement à ce programme.

Le candidat doit:

- avoir une connaissance des processus de développement communautaire.
- avoir une expérience d'administrateur.
- avoir une connaissance de l'anglais et du français (la connaissance de ces deux langues est essentielle)
- pouvoir communiquer facilement oralement et par écrit.

Contrat d'une durée de trois ans.

Salaires en fonction des qualifications.

Date d'entrée en fonction: le 1er juin 1983.

Si vous croyez remplir les exigences de ce poste, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre qui précise les raisons pour lesquelles vous posez votre candidature, avant le 29 avril à:



M. William Stock  
Directeur des programmes internationaux  
AIDE À L'ENFANCE  
720 Spadina Ave., Suite 400  
Toronto, Ont., M5S 2W3

## ACTUAIRE Rentes collectives

L'Alliance Mutuelle-Vie connaît une croissance intéressante et soutenue. Elle désire s'adjoindre un cadre qui participera activement à la direction d'un centre de profits importants.

Relevant du Vice-président, Assurance collective, le candidat sera responsable de toutes les activités actuarielles inhérentes au secteur des Rentes collectives et verra à la comptabilité des exigences de rentabilité et de croissance.

Parmi ces principaux objectifs, le titulaire assurera le niveau de rentabilité en établissant les politiques adéquates régissant les conditions et le prix du produit vendu. Il jouera un rôle de premier plan pour assurer l'existence d'un produit hautement compétitif. Il sera responsable de la rédaction des contrats et du calcul des réserves. Il devra maintenir d'excellentes relations avec les clients les plus importants, les courtiers et les actuaire-conseils. De plus, il verra au développement d'une équipe compétente.

Bilingues, les candidats possèdent un diplôme universitaire et le diplôme Fellow de la Société des Actuaires et ont à leur actif entre 5 et 8 années d'expérience dans les Rentes collectives. Habiles gestionnaires, bons communicateurs, ils sont reconnus pour leur esprit d'analyse et leur jugement sûr. Dans cette fonction, ils jouiront de l'autonomie nécessaire pour atteindre leurs objectifs.

Veillez faire parvenir en toute confidentialité votre curriculum vitae à:

Alliance  
MUTUELLE-VIE

Vice-président  
Assurance collective  
680, rue Sherbrooke Ouest  
bureau 490  
Montréal, Qué.  
H3A 2S6

## Chef Technicien(ne) en radiologie

L'Hôpital Dr Georges-L. Dumont est à la recherche d'un ou d'une chef technicien(ne) en radiologie (XRT-6) à temps complet qui serait responsable pour planifier, diriger, organiser, administrer le budget ainsi que coordonner les activités de son secteur avec les autres services.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Être enregistré avec l'Association canadienne des techniciens(nes) en radiologie;
- Démontrer beaucoup d'initiative, bon jugement et avoir des aptitudes pour superviser et gérer un service de radiologie;
- Doit avoir un minimum de 5 à 7 ans d'expérience variée telle que chef technicien(ne) ou assistant(e) dans un service de radiologie;
- Bilingue (français et anglais, parlés et écrits);
- Bonnes références de travail antérieur

TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX:

Selon le barème déjà établi par la province et l'expérience acquise.

Faire parvenir résumé à titre confidentiel avant le 20 mai 1983 à:

Directeur du personnel  
Hôpital Dr Georges-L. Dumont  
330, rue Archibald  
MONCTON, Nouveau-Brunswick  
E1C 2Z3



Syndicat Professionnel des  
Infirmières et Infirmiers  
de Chicoutimi.  
recherche

## CONSEILLER(E) SYNDICAL(E)

DESCRIPTION DE LA FONCTION  
Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, le(e) conseiller(e) syndical(e) exerce la fonction suivante:

- Travaillera à promouvoir et défendre l'idéologie du S.P.I.I.C.;
- agit comme personne-conseil auprès des instances politiques et auprès des membres du S.P.I.I.C.;
- participe et collabore aux diverses activités du S.P.I.I.C.;
- surveille, fait respecter et défend les intérêts, droits et privilèges des syndiqué(e)s.

EXIGENCES

- avoir milité au moins deux ans dans une organisation syndicale (ou avoir une expérience jugée équivalente dans les organismes communautaires);
- grande disponibilité et être prêt(e) à voyager;
- capacité de travailler en équipe;
- initiative et sens critique;
- polyvalence;
- diplômé(e) conseiller(e) en relation industrielle ou infirmier(e) avec expérience syndicale pertinente ou toute autre formation jugée équivalente;
- expérience en formation-animation et connaissance du milieu des Affaires Sociales seraient des atouts;
- posséder une automobile.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste temporaire à temps complet 1 an;
- Avantages sociaux intéressants;
- Lieu de travail: Chicoutimi.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIÈRES  
ET INFIRMIERS DE CHICOUTIMI  
Comité de sélection  
812, boulevard Saguenay est  
CHICOUTIMI, Que.  
G7H 1L4

DATE LIMITE: 22 avril 1983.

## COMMISSION SCOLAIRE DE LA HAUTE-GATINEAU

### PROLONGATION DU CONCOURS OFFRE D'EMPLOI

#### CONCOURS DIRECTEUR(TRICE) GENERAL(E)

A) Description de la tâche:  
L'emploi de directeur général d'une commission comporte la responsabilité totale de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activité: l'enseignement, l'informatique, le secrétariat général, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

B) Les critères d'admissibilité:

Les qualifications minimales requises pour l'emploi de Directeur Général d'une commission sont les suivantes:

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle;
- Dix (10) années d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq (5) dans un emploi de cadre;
- Une habileté à résoudre des problèmes administratifs et techniques complexes.

N.B.:

Une expérience accumulée dans un poste de cadre dans un autre organisme serait considérée comme équivalente à celle d'un cadre de niveau I (directeur de service) pourvu que le poste rempli ait été d'un niveau équivalent à celui de cadre de niveau I tel que défini dans le règlement relatif aux conditions d'emploi du personnel de cadre et de gerance des commissions scolaires et des commissions scolaires régionales pour catholiques.

C) Traitement:  
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

D) Candidatures:  
Toute personne intéressée peut poser sa candidature en faisant parvenir sa demande par écrit, sous pli recommandé ou poste certifiée, accompagnée de son curriculum vitae, avant le 21 avril 1983, 16.00 heures, aux présidents:

M. Robert Lafrenière  
Mme Raymonde Lavigne  
Commission Scolaire de la Haute-Gatineau  
331, rue du Couvent  
Maniwaki (Québec)  
J9E 1H5

N.B.: Veuillez indiquer sur l'enveloppe  
CONCOURS DIRECTEUR(TRICE) GENERAL(E)

## Pour Fins Gourmets seulement

À Magog, une bonne adresse...



L'Auberge  
de l'étoile

rés: (819) 843-6521

Près du Mont Orford  
face au lac Memphremagog

## DARINO

### Cuisine italienne du Nord recherchée

Repas d'affaires de 11h.30 à 14h.30  
Dîners de 17h30 à 22h

1464 Avenue Union • Montréal • 844-3057